

BURKINA FASO



**GMES
AND AFRICA**

Global Monitoring for Environment and Security and Africa (GMES & Africa)

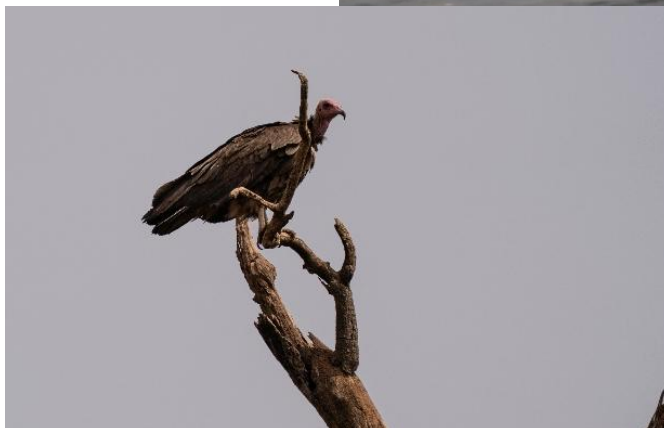
« Gestion Durable des Zones Humides et des inondations pour le renforcement de la sécurité alimentaire et de la résilience des écosystèmes en Afrique de l'Ouest (GDZHIAO) »

Union
Africaine



RAPPORT PROVISOIRE

CARACTÉRISATION BIO-PHYSIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE DU BASSIN VERSANT DU SITE RAMSAR “COMPLEXE PARC URBAIN BANGR- WEOOGO ET DU LAC DES TROIS (3) BARRAGES DE OUAGADOUGOU”



AOUT 2025

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	i
Liste des cartes	iii
Liste des figures.....	iii
Liste des photos.....	iii
Liste des tableaux	iv
Liste des abréviations	v
RESUME NON TECHNIQUE	1
INTRODUCTION.....	5
I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	6
1.1. Contexte	6
1.2. Objectifs.....	6
1.2.1. Objectif global.....	6
1.2.2. Objectifs spécifiques.....	6
II. APPROCHE METHODOLOGIQUE ET DEMARCHE DE REALISATION DE L'ETUDE..	7
2.1. Méthodologie et démarche.....	7
Selon les termes de référence de l'étude, le site Ramsar du complexe du Parc Urbain Bāngr Weoogo et du lac des trois barrages de Ouagadougou est situé dans la région du Kadiogo (ex Région du Centre).....	7
2.1.1. Localisation et organisation administrative de la région du Kadiogo.....	7
2.2. Traitement des données.....	10
III. RESULTATS DE L'ETUDE	10
3.1. Contexte biophysique et socio-économique de la région du Kadiogo.....	10
3.1.1. Caractéristiques biophysiques de la région du Kadiogo.....	10
3.1.1.1. Relief	11
3.1.1.2. Les sols	11
3.1.1.3. La végétation et la faune	13
3.1.1.4. Climat et Pluviométrie.....	15
3.1.1.5. Réseau Hydrographique et Ressources en Eau	17
3.1.1.6. Environnement et changement climatique	18
3.1.1.7. Géologie	19
3.1.2. Caractéristiques socio-économiques et culturelles de la région du Kadiogo.....	19
3.2.1. Démographie de la région du Kadiogo.....	19
3.2.2. Economie de la région du Kadiogo.....	20
3.3. Caractéristiques du site RAMSAR "complexe parc urbain Bāngr-Weoogo et du lac des trois (3) barrages de Ouagadougou"	24
3.3.1. Typologie du site	Erreur ! Signet non défini.
3.3.2. Localisation du site Ramsar	24
3.3.3. Contexte écologique et climatique.....	26
3.4. Grille de caractérisation du site Ramsar du Complexe du Parc Urbain Bāngr Weoogo et le Lac des trois Barrages de Ouagadougou	27
3.4.1. Grille de caractérisation du site	Erreur ! Signet non défini.
- Prairie marécageuse c'est une formation végétale dominée par une couverture herbacée de faible hauteur, se développant sur des sols saturés en eau de manière permanente ou saisonnière	36
-	36
3.4.2. Etat des lieux de l'occupation des terres du site Ramsar	45

3.4.3.	<i>Etat des lieux de la production halieutique des trois (03) barrages de Ouagadougou</i>	50
3.4.4.	<i>Diversité des espèces recensées</i>	50
3.4.11.	<i>Ressources fauniques et halieutiques</i>	54
3.4.12.	<i>Statut de conservation</i>	56
3.5.	Menaces pesant sur le site RAMSAR n°2367, "complexe du parc urbain Bāngr–weoogo et du lac des trois (03) barrages"	57
3.5.1.	<i>Menaces d'origines anthropiques</i>	57
3.5.2.	<i>Menaces d'origines naturelles</i>	60
3.6.	Questions relatives à la gestion du site RAMSAR du parc	62
IV.	Production de la base de données géospatiales de la zone humide	63
4.1.	<i>Equipements utilisés pour la production</i>	63
4.2.	<i>Méthodologie</i>	64
4.3.	<i>Résultats et analyse géospatiales de la zone humide</i>	64
4.3.1.	<i>Résultats des unités d'occupation des terres</i>	64
4.3.2.	<i>Analyse des unités d'occupation des terres de 2025</i>	70
V.	Dispositions institutionnelles et juridiques relatives à la conservation des zones humides du Burkina Faso	73
5.1.	<i>Cadre Politiques et Cadres Stratégiques Nationaux Pertinents</i>	73
5.2.	<i>Dans le cadre juridique et réglementaire</i>	74
VI.	RECOMMANDATION	75
CONCLUSION		75
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES		77
ANNEXES		a
ANNEXE 1 : Membres groupe d'experts		b
ANNEXE 2 : Guide d'entretien avec les personnes ressources		b
ANNEXE 3 : Cartes		e
ANNEXE 4 : Tableau des caractéristiques des types de zones humides		i
Annexe 5 : données des paramètre d'inventaire floristique de la FCBO		k
Annexe 6 : Liste des espèces forestières menacées et bénéficiant de mesures de protection particulière présentes dans la FCBO		m
Annexe 7 : Liste des espèces ligneuses inventoriées dans la FC du barrage de Ouagadougou		n
Annexe 8 : Liste des mammifères observés dans la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou (PUBW, 2025)		q
Annexe 9 : Liste des reptiles observés dans la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou		r
Annexe 10 : Liste des oiseaux observés dans la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou		s
Annexe 11 : Composition ichthyologique des trois (03) barrages de Ouagadougou		29

Liste des cartes

Carte 1 : Localisation de la région du Kadiogo.....	7
Carte 2: Sols de la région du Kadiogo	12
Carte 3: Végétation de la région du Kadiogo en 2012	14
Carte 4 : Réseau hydrographique	18
Carte 5 : Localisation du site Ramsar du parc et des trois (03) barrages de Ouagadougou	25
Carte 6 : Cartographie des habitats sensibles de la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou.....	53
Carte 7: Occupation des terres dans le bassin versant en 2015	67
Carte 8: Occupation des terres dans le bassin versant en 2025	68
Carte 9: Occupation des terres dans le bassin versant en 2025	71
Carte 10 : Relief de la zone d'étude	e
Carte 11: Géomorphologie de la zone d'étude. Source : IGB.....	f
Carte 12 : Carte des sols.....	f
Carte 13 : Géologie.....	g

Liste des figures

Figure 1: Evolution de la pluviométrie de 1989 à 2018.....	15
Figure 2: Indice standardisé des précipitations à la station de Ouagadougou (1989-2018)	16
Figure 3: Variation interannuelle de la pluviométrie de 1990 à 2023.....	26
Figure 4 : Statut de conservation des espèces fauniques présentes dans la FCBO selon l'UICN	57
Figure 5 : Unités d'occupation des terres du Bassin versant du site Ramsar du complexe du Parc Urbain Bangr Weoogo et le lac des trois Barrages de 2015	65
Figure 6 : Unité d'occupation des terres du Bassin versant du site Ramsar du complexe du Parc Urbain Bangr Weoogo et le lac des trois Barrages de 2025.....	69
Figure 7 : Analyse comparative de l'évolution des unités d'occupation des terres (2015-2025)	72

Liste des photos

Photo 1 : Galerie forestière à l'intérieur de la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou (FCBO)	46
Photo 2: Forêt claire à l'intérieur de la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou (FCBO)	46
Photo 3 : Savane arborée à l'intérieur de la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou (FCBO).....	47
Photo 4: Savane arbustive à l'intérieur de la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou (FCBO)	47
Photo 5: Prairie marécageuse à l'intérieur de la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou (FCBO)	48
Photo 6: Cours d'eau naturelle à l'intérieur de la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou (FCBO)	49
Photo 7: Pépinière à l'intérieur de la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou (FCBO)	49
Photo 8: Population de waterbuck au PUBW	54
Photo 9: Crocodylus suchus au PUBW	55
Photo 10: Necrosystes monachus espèce en danger d'extinction au PUBW.....	56
Photo 11: Drainage des déchets solides dans le barrage n°3	58
Photo 12: Maraichage sur le lit du barrage n°2	59
Photo 13: Echangeur du Nord dans l'emprise du site RAMSAR	60
Photo 14: Infestation à la jacinthe d'eau du barrage n° 2	61
Photo 15: inondation à l'intérieur du Parc Urbain Bangr Weoogo	62

Liste des tableaux

Tableau 1 : Organisation administrative de la région du Kadiogo	8
Tableau 2 : Grille de caractérisation du complexe du Parc Urbain Bāngr – Weoogo et du lac des trois (03) barrages de Ouagadougou.....	28
Tableau 3 : Indice de Shannon (H') d'Équitabilité de Pielou (E) de la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou (FCBO)	51
Tableau 4 : Description des différentes zones sensibles.....	53
Tableau 5 : Statistique année 2015.....	65
Tableau 6 : Statistiques de mai 2025.....	68
Tableau 7 : Tableau de la dynamique de l'occupation des terres	71
TABLEAU 9 : Membres du groupe d'experts.....	b
Tableau 10 : Densité des sujets par types d'habitat et pour l'ensemble de la FCBO.....	k
Tableau 11 : État de la régénération par type d'habitat	l
Tableau 12 : Liste des espèces forestières menacées et bénéficiant de mesures de protection particulière présentes dans la FCBO.....	m
Tableau 12 : Liste des mammifères observés dans la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou (PUBW, 2025).....	q
Tableau 13 : Liste des reptiles observés dans la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou.....	r
Tableau 14 : Liste des oiseaux observés dans la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou.....	s
Tableau 15 : Composition ichthyologique des trois (03) barrages de Ouagadougou (1 ; 2 et 3)	29

Liste des abréviations

AAM	:	Accroissement Annuel Moyen
AMGT	:	Agence Municipale des Grands Travaux
AOF	:	Afrique Occidentale Française
AEN	:	Agence de l'Eau du Nakambé
CND	:	Commission Nationale de la Décentralisation
CPLTB	:	Complexe du Parc Urbain Bāngr–Weoogo et du lac des trois barrages
CNSF	:	Centre National de Semences Forestières
CST	:	Conseil Scientifique et Technique
CTP	:	Conseiller technique Principal
DGUVT	:	Direction Général de l'Urbanisme, de la Viabilisation et de la Topographie
DGRH DGRH	:	Direction Générale des Ressources Halieutiques
DGTM	:	Direction Général des Services Techniques Municipaux
DAPGP	:	Direction des Aménagements Paysagers et de la Gestion des Parcs
EEE		Espèces Exotiques Envahissantes
DGEF	:	Direction Générale des eaux et Forêts
EPA	:	Etablissement Public à caractère Administratif
END	:	Effectif Non Déterminé
ETP	:	Evapotranspiration Potentiel
FAO	:	
FCBO	:	Forêt Classé du Barrage de Ouagadougou
GGF	:	Groupement de Gestion Forestière
IDR	:	Institut de Développement Rural
INERA	:	Institut de l'Environnement et de recherche Agricoles
MEEA	:	Ministère de l'Environnement de l'Eau et de l'Assainissement
MARAH	:	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
OD	:	Observation Directe
OAPH	:	Offensive agropastorale et halieutique
PAG	:	Plan d'Aménagement et de Gestion
PAF	:	Plan d'Aménagement Forestier
PFNL	:	Produits Forestiers Non Ligneux
PUBW	:	Parc Urbain Bangr-Weoogo
RAF	:	Réorganisation Agraire et foncière
RNA	:	Régénération Naturelle Assistée
St	:	Stère
TOD	:	Textes d'Orientations de la Décentralisation
UICN	:	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

RESUME NON TECHNIQUE

Cette étude, réalisée en août 2025, présente un état des lieux complet d'une zone naturelle très importante située au centre de Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso. Il s'agit du Parc urbain Bangr-Weoogo et des trois barrages qui l'entourent, reconnus internationalement comme zone humide d'importance mondiale (site RAMSAR) depuis 2019.

L'objectif principal est de mieux comprendre cette zone naturelle exceptionnelle pour mieux la protéger. L'étude examine les écosystèmes (plantes, animaux, eau, sols), les activités humaines et les menaces qui pèsent sur ce patrimoine naturel unique en milieu urbain.

Présentation et caractéristiques du site du site

Présentation

- Localisation : au centre de Ouagadougou, région du Kadiogo (ex - région du Centre)
- Superficie du site : 945 hectares
- Superficie du Bassin versant : 38 897 hectares
- Altitude : 300 mètres

Caractéristiques

Socio-économique et culturelle

- Histoire : Ancienne propriété des chefs traditionnels mossis, protégée depuis 1936
- Valeur culturelle : Lieu sacré avec des sites rituels et des animaux sacrés (pythons, crocodiles, varans)
- Patrimoine : Abrite des légendes locales, notamment celle du baobab Komber Pademda lié à la fondation de Ouagadougou

Biophysique

Diversité biologique

- **337 espèces végétales** différentes répertoriées
- **6 types de formations végétales** : forêts claires, savanes arborées, savanes arbustives, galeries forestières, prairies marécageuses
- Nombreuses espèces d'arbres utiles pour la médecine traditionnelle et l'artisanat

Diversité faunique

Mammifères (12 espèces)

- Hippopotames, antilopes (waterbuck, cobe à croissant)
- Singes (babouins, vervets)
- Hyènes, genettes, lièvres

Oiseaux (161 espèces)

- **Plus de 30 espèces d'oiseaux migrateurs**
- Espèces remarquables : vautour charognard (en danger critique), aigle martial, grue couronnée
- Nombreux oiseaux d'eau : hérons, aigrettes, pélicans

Reptiles

- Crocodiles du Nil, pythons de Seba, varans du Nil
- Tortues sillonnées (espèce menacée)

Poissons (31 espèces)

- Silures, tilapias, carpes
- Production piscicole : 120 tonnes par an grâce à 30 cages flottantes

Qualité de l'eau

L'étude révèle que la qualité de l'eau des barrages respecte globalement les normes, bien que certains paramètres nécessitent une surveillance (turbidité élevée dans certains barrages).

Utilisations et bénéfices pour la population

Services environnementaux

- **Régulation du climat urbain** : Rafraîchissement de l'air de Ouagadougou
- **Purification de l'air** : Absorption du CO₂ et production d'oxygène
- **Protection contre l'érosion** et les inondations
- **Recharge des nappes d'eau souterraine**

Activités économiques

- **Écotourisme** : Visites éducatives, observation de la nature
- **Pêche** : Production de poissons dans les barrages
- **Agriculture** : Maraîchage (bien qu'officiellement interdit)
- **Exploitation forestière** : Collecte d'herbe pour le bétail, bois mort
- **Éducation** : Site d'apprentissage pour écoles et universités

Activités récréatives

- Promenades, sports, détente
- Observation des animaux
- Activités culturelles et spirituelles

Principales menaces identifiées

Menaces d'origine humaine

1. **Pollution** : Déchets solides jetés dans les barrages
2. **Agriculture illégale** : Cultures maraîchères sur les berges des barrages
3. **Urbanisation** : Pression de l'expansion de la ville (échangeur routier)
4. **Surexploitation** : Prélèvement excessif de ressources naturelles
5. **Activités industrielles** : Utilisation intensive de l'eau par les entreprises de BTP

Menaces naturelles

1. **Plantes envahissantes** : Jacinthe d'eau qui envahit les barrages
2. **Changement climatique** : Variations des précipitations
3. **Érosion** : Dégradation des berges
4. **Maladies** : Risques sanitaires liés à la stagnation de l'eau

Évolution du paysage (2015-2025)

L'analyse par satellite montre des changements importants :

- **Diminution des espaces naturels** : Réduction des forêts et savanes
- **Augmentation des zones cultivées** : Expansion de l'agriculture
- **Développement urbain** : Croissance des infrastructures
- **Dégradation de certains habitats** : Perte de biodiversité dans certaines zones

Cadre de protection

Statut juridique

- **Site RAMSAR** depuis 2019 (reconnaissance internationale)
- **Forêt classée** depuis 1936 (protection nationale)
- **Domaine public** : Propriété de l'État burkinabè
- **Gestion déléguée** : Mairie de Ouagadougou

Réglementation

- Interdiction de la coupe d'arbres verts
- Interdiction de la pêche dans le parc
- Interdiction de l'agriculture dans la forêt classée
- Contrôle des activités touristiques

Principales recommandations

Protection urgente

1. **Renforcer la surveillance** pour empêcher les activités illégales
2. **Lutter contre la pollution** par une meilleure gestion des déchets
3. **Contrôler les plantes envahissantes** (jacinthe d'eau)
4. **Limiter l'expansion urbaine** dans les zones sensibles

Gestion durable

1. **Développer l'écotourisme** de manière responsable
2. **Sensibiliser la population** à l'importance du site
3. **Améliorer la coordination** entre les différents acteurs
4. **Renforcer les capacités** de gestion locale

Restauration

1. **Restaurer les habitats dégradés**
2. **Replanter des espèces locales** dans les zones dénudées
3. **Améliorer la qualité de l'eau** des barrages
4. **Créer des zones tampons** autour du site

Conclusion

Le complexe Parc urbain Bangr-Weoogo et lac des trois barrages représente un patrimoine naturel exceptionnel au cœur de Ouagadougou. Cette "oasis urbaine" abrite une biodiversité remarquable et fournit des services environnementaux essentiels à la ville. Cependant, elle fait face à des menaces croissantes liées à l'urbanisation et aux activités humaines.

La préservation de ce site nécessite une action urgente et coordonnée de tous les acteurs : autorités publiques, communautés locales, secteurs privés et partenaires internationaux. L'enjeu est de concilier conservation de la nature et développement urbain pour léguer aux générations futures ce patrimoine naturel unique en Afrique de l'Ouest.

Cette étude fournit les bases scientifiques nécessaires pour élaborer un plan de gestion durable qui permettra de protéger efficacement cette zone humide d'importance internationale tout en valorisant ses potentialités économiques et culturelles.

INTRODUCTION

Le fleuve Nakambé qui alimente la zone humide du site Ramsar du Complexe du Parc Urbain Bāngr Weoogo et le Lac des trois Barrages et du lac des trois barrages de Ouaga, offre d'énormes possibilités pour la conservation de la biodiversité, de l'approvisionnement en eau, la fourniture du bien et service écosystémique. Il demeure une source nourricière et un moyen de développement durable pour plusieurs régions dont celle du Kadiogo (ex région du Centre). L'Agence de l'Eau du Nakambé (AEN) qui a été la première Agence de l'eau mise en place a été créée le 12 mars 2007, a pour mission régalienne de valoriser le bassin hydrographique en tant que cadre approprié de planification et de gestion de ses ressources en eau et écosystèmes.

Par ailleurs, pour un développement durable des ressources du Bassin versant du Parc Urbain Bāngr Weoogo, il est nécessaire d'accepter que dans les zones humides de ce bassin, le développement économique passe obligatoirement par l'exploitation contrôlée des ressources naturelles, des écosystèmes et par la valorisation des filières qui exploitent certains services particuliers fournis par ces zones humides.

Au regard de l'importance des zones humides pour la conservation de la diversité biologique ainsi que pour l'allègement de la pauvreté à l'échelle du bassin du Parc Urbain Bāngr Weoogo, les études du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT) à l'échelle de la région du Centre ont montré que les multiples effets des activités humaines ne cessent de s'amplifier par la perte et la dégradation des ressources naturelles et des écosystèmes dans le bassin en général et en particulier dans ses zones humides.

D'un point de vue de la durabilité, l'exploitation des écosystèmes et des biens et services rendus par la zone humide d'importance internationale du site Ramsar du Complexe du Parc Urbain Bāngr Weoogo et le Lac des trois Barrages de Ouagadougou, va de pair avec une gestion et une protection des ressources, car « on n'apprécie jamais un service ou un bien rendu par les zones humides que, lorsque les ressources ont irréversiblement disparu ». Il est donc nécessaire de renforcer les instruments pour le développement durable de toutes les zones humides du bassin versant de ce site Ramsar, dans une vision commune.

En inscrivant donc la Caractérisation Biophysique et Socio-économique du bassin versant du Site Ramsar du Complexe du Parc Urbain Bāngr Weoogo et le Lac des trois Barrages et du Lac des trois (3) barrages de Ouagadougou, dans les actions menées par le programme d'Appui à la Surveillance de l'Environnement et la sécurité en Afrique (GMES & Africa) de l'Union Africaine à travers le Projet GDZHIAO, les gestionnaires du site Ramsar de parc Bāngr Weoogo reconnaissent le rôle prépondérant des écosystèmes des zones humides, en réponse immédiate à la crise de l'eau, à la sécurité alimentaire, à la maîtrise des inondations, à la conservation de la diversité biologique et qu'il faille empêcher, par tous les moyens, leur destruction à l'échelle du bassin et au niveau national.

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

1.1. Contexte

Les écosystèmes des zones humides sont reconnus comme étant de véritables milieux de développement et de conservation dont dépendent en grande partie, les divers systèmes de production dans les bassins fluviaux du monde et en particulier dans le bassin versant du Parc Urbain Bāngr Weoogo et des trois barrages de la ville de Ouagadougou. Malgré cette importance et leur contribution au bien-être des populations, ces écosystèmes continuent d'être dégradés dans le bassin. Ceci s'explique principalement par le fait que l'importance des services qu'ils rendent est encore sous-estimée et faiblement prise en compte dans les prises de décisions et les prévisions au niveau des gestionnaires de la cité.

Fort heureusement, le Plan d'Occupation des Sols du grand Ouaga (POS-mars 2025) a montré que depuis quelques années, les zones humides du bassin versant du Parc Urbain Bāngr Weoogo connaissent une attention constante quant au maintien de leurs potentialités et que l'intérêt constant accordé à leurs écosystèmes s'agrandit de jour en jour à travers une politique de conservation et de protection des écosystèmes de cette zone humide Ramsar, en lien avec la politique nationale sur les zones humides.

C'est dans cette dynamique, que le programme d'Appui à la Surveillance de l'Environnement et la sécurité en Afrique (GMES & Africa) de l'Union Africaine, à travers la mise en œuvre de la deuxième phase (2022-2025) du projet « Gestion durable des zones humides et des inondations pour le renforcement de la sécurité alimentaire et la résilience des écosystèmes en Afrique de l'Ouest (GDZHIAO) » et au titre du protocole d'accord entre l'IGB et le Lead (CSE de Dakar), a initié la présente activité qui concourt à l'atteinte de l'objectif spécifique 4 des accords multilatéraux, des ODD 2030 et de l'Agenda 2063 de l'UA à savoir : « Contribuer à la mise en œuvre des politiques nationales des zones humides ».

A cet effet, la présente activité sur « la Caractérisation Biophysique et Socio-économique du bassin versant du Site Ramsar du Complexe du Parc Urbain Bāngr Weoogo et le Lac des trois Barrages et du Lac des trois (3) barrages de Ouagadougou, au Burkina Faso », se présente comme une étude exploratoire dont les résultats serviront de base pour la mise à jour de la fiche descriptive Ramsar (FDR) d'une part et d'autre part pour la réalisation d'une seconde étude relative à l'élaboration d'un plan de prévention et de gestion des risques et catastrophes de ce site Ramsar situé au cœur de la ville de Ouagadougou.

1.2. Objectifs

1.2.1. Objectif global

Selon les termes de référence de l'étude, l'objectif global est de contribuer à la mise en œuvre des politiques nationales en matière de gestion des zones humides et des inondations par la mise à disposition d'informations actuelles sur le bassin versant du site.

1.2.2. Objectifs spécifiques

Pour ce faire, il s'agira de façon spécifique de :

- réaliser « la Caractérisation Biophysique et Socio-économique du bassin versant du Site Ramsar du Complexe du Parc Urbain Bāngr Weoogo et le Lac des trois Barrages et du Lac des trois (3) barrages de Ouagadougou » ;

- produire une base de données spatiales et des cartes du bassin versant du Site Ramsar « Complexe du Parc Urbain Bāngr Weoogo et le Lac des trois Barrages et du Lac des trois (3) barrages de Ouagadougou », pour l'alimentation de la plateforme géospatiale du consortium GDZHIAO.

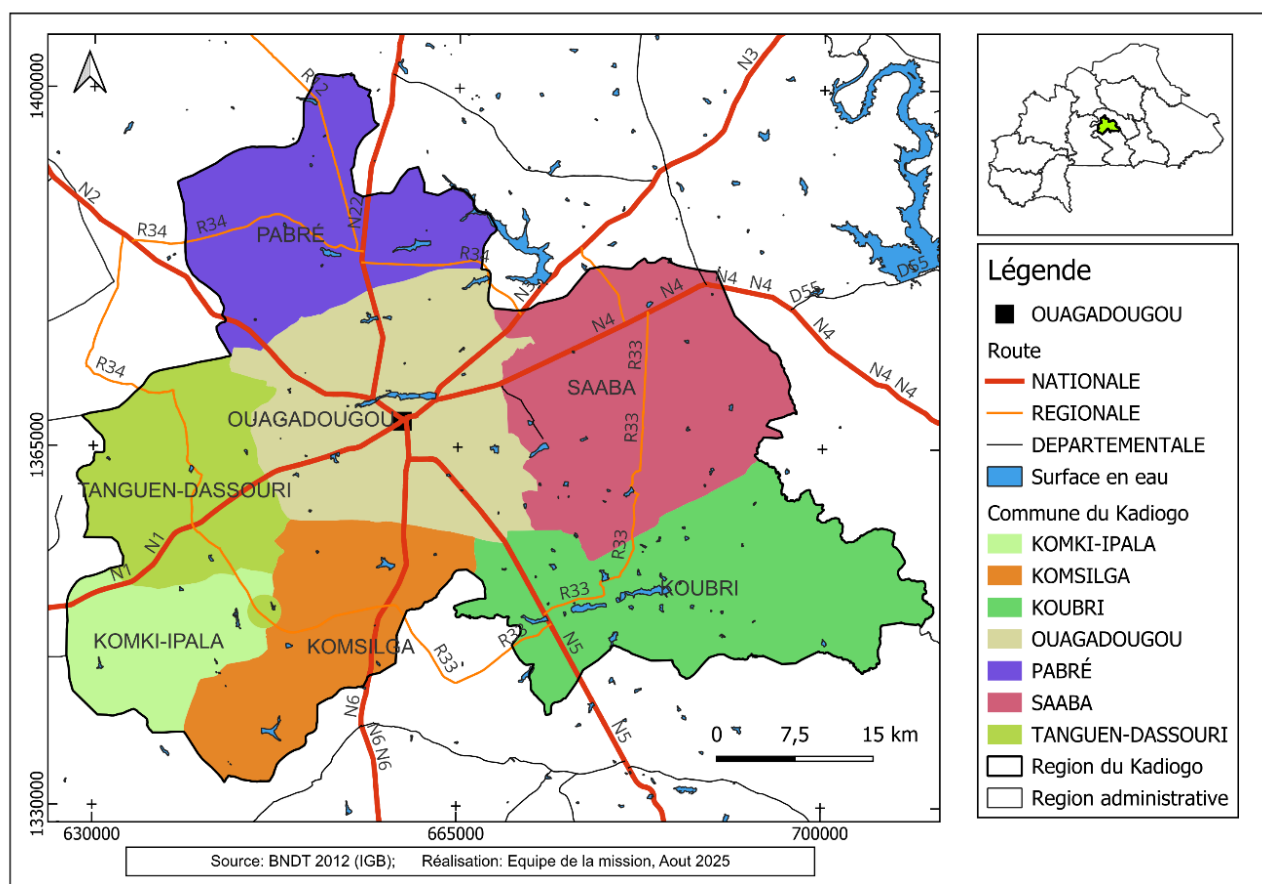
II. APPROCHE METHODOLOGIQUE ET DEMARCHE DE REALISATION DE L'ETUDE

2.1. Méthodologie et démarche

Selon les termes de référence de l'étude, le site Ramsar du complexe du Parc Urbain Bāngr Weoogo et du lac des trois barrages de Ouagadougou est situé dans la région du Kadiogo (ex Région du Centre).

2.1.1. Localisation et organisation administrative de la région du Kadiogo

La région du Kadiogo, ex-région du Centre située au cœur du Burkina Faso, couvre une superficie de 2826,28 km², soit 1,03 % du territoire national et au plan démographique, elle compte 3 030 384 habitants selon les résultats du Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2019, soit 14,8% de la population totale du Burkina Faso. Elle est limitée au Nord, au Nord-Ouest et au Sud-Est par la région de Oubri, à l'Ouest par la région de Nando et au Sud par la région du Nazinon



Carte 1 : Localisation de la région du Kadiogo

C'est la région la plus peuplée du pays, avec pour chef-lieu Ouagadougou qui est la capitale du pays. La région a été créée par la loi N°10/96/ADP du 24 Avril 1996, portant modification de limites de provinces et fait du Kadiogo une région/province composée de six départements par la loi n° 2001-031/AN du 2 juillet 2001 dans ses limites actuelles. Elle est constituée de la seule Province du Kadiogo. Elle compte six (6) communes rurales (Komki-Ipala, Koubri, Komsilga, Pabré, Saaba et Tanghin-Dassouri), et une commune urbaine de plein exercice (Ouagadougou) à statut particulier, 55 secteurs et 12 arrondissements.

Le cadre physique de la région est un véritable potentiel pour les activités du secteur tertiaire. Sa végétation, encourage l'élevage et son relief offre des paysages, objets d'attractions de nombreux touristes. La situation de la région est un atout pour les activités commerciales, politiques et économiques.

La région du Kadiogo abritant la capitale politique du pays bénéficie de nombreuses infrastructures et de plusieurs Organisations Internationales.

Du fait de sa concentration humaine et sa situation de principal centre économique, politique et culturel (grâce à Ouagadougou), la région comporte des potentialités mais aussi des contraintes liées à sa situation géographique. Elle est dans une zone où les ressources naturelles sont précaires et où l'équilibre écologique est pratiquement rompu. La forte pression démographique et l'urbanisation accélérée dans cet espace constituent une contrainte majeure qui handicape son développement équilibré.

Tableau 1 : Organisation administrative de la région du Kadiogo

Entités	Superfici es (km²)	Secteurs/Village s	Arrondisseme nts	Commune s rurales	Commune s urbaines
Ouagadougou	518	55	12	0	1
Communes rurales	2339	183	0	6	-
Komki-Ipala	220	18	0	1	-
Komsilga	316	36	0	1	-
Koubri	635	26	0	1	-
Pabré	407	22	0	1	-
Saaba	446	26	0	1	-
Tangun- Dassouri	315	59	0	1	-
Région du Centre	2857	238	12	6	1

Source : PRD Centre 2018-2022 (SRADDT)

Au regard de l'objet de l'étude, la méthodologie adoptée comprend deux approches et une démarche.

L'approche participative a consisté en une concertation des acteurs en lien avec la gestion du site, des intervenants dans l'aménagement de l'espace du site Ramsar du Complexe du Parc Urbain Bāngr Weoogo et le Lac des trois Barrages de Ouagadougou et certaines personnes ressources qui connaissent mieux les textes qui régissent l'existence du site, ceci à travers un guide d'entretien qui a été élaboré pour la circonstance.

L'approche technique s'est fondée sur : i) une analyse à base documentaire, statistique et cartographique. Les données sont synthétisées, croisées pour faire ressortir les dynamiques de l'occupation des terres du bassin versant du site et, ii) la caractérisation du site Ramsar du Complexe du Parc Urbain Bāngr Weoogo et le Lac des trois Barrages et du Lac des trois barrages.

La démarche opérationnelle pour la caractérisation Bio physique et Socio-économique du bassin versant du site Ramsar du Complexe du Parc Urbain Bāngr Weoogo et le Lac des trois Barrages et du lac des trois barrages, a été développée en trois phases qui sont :

- ✓ **phase 1 : Contexte Biophysique et socio-économique de la région du Kadiogo**
- ✓ **phase 2 : Caractérisation Biophysique et socio-économique du bassin versant du site Ramsar du complexe Parc Urbain Bāngr Weoogo et du Lac des trois barrages ;**
- ✓ **phase 3 : production de la base de données**

La première phase a regroupé les activités suivantes :

- revue et évaluation des documents pouvant servir à la documentation ;
- revue des structures Ministérielles dont les compétences ont une incidence sur le site Ramsar du Complexe du Parc Urbain Bāngr Weoogo et le Lac des trois Barrages de Ouagadougou ;
- production du contexte biophysique et socioéconomique de la région du Kadiogo

La deuxième phase a permis de :

- capitaliser les personnes ressources en lien avec la thématique de l'étude pour l'interview à l'aide d'un guide d'entretien ;
- pré-traiter des images satellite axées sur le Bassin Versant du Site Ramsar du Complexe du Parc Urbain Bāngr Weoogo et le Lac des trois Barrages de Ouagadougou ;
- collecter des données terrain pour : i) le complètement du prétraitement des images et ii) l'interviews avec les personnes ressources à l'aide du guide d'entretien au niveau des structures décentralisées et déconcentrées ;
- *produire la caractérisation Biophysique et socio-économique du bassin versant du site Ramsar du complexe Parc Urbain Bāngr Weoogo et du Lac des trois barrages ;*

La troisième phase a permis de :

- faire la synthèse et l'analyse des données collectées et de produire des cartes thématiques pour élaborer la base données.
- produire le pré-rapport provisoire qui définit les grandes lignes pour la caractérisation physique et socio-économique du site Ramsar du Complexe du Parc Urbain Bāngr Weoogo et le Lac des trois Barrages de la ville de Ouagadougou.

Recherche documentaire

Elle a été effectuée dans deux (2) régions (Kadiogo et Oubri). Elle a d'abord commencé à Ouagadougou, sur les sites web de la région du Kadiogo, de l'INSD et de l'AEN, pour avoir la documentation susceptible de nous fournir des données et des informations sur le Parc Urbain Bāngr Weoogo et sur le lac des trois barrages de la ville de Ouagadougou. Elle s'est ensuite poursuivie sur le terrain à Ouagadougou et à Ziniaré auprès des structures déconcentrées en lien avec le thème de l'étude. Enfin sur la base d'indications obtenues auprès de certaines personnes ressources sur le terrain, d'interrogations nouvelles suscitées par le même terrain, d'autres recherches documentaires ont été initiées pour compléter les premières obtenues.

Les interviews directes sur les différents thèmes de l'étude ont été réalisées à travers des rendez-vous qui nous ont permis de mieux clarifier les différents objectifs de l'étude ainsi que ceux relatifs à la vision partagée du projet GDZHIAO et de Ramsar.

Les rencontres avec le Directeur du Parc Urbain Bāngr Weoogo et du président du Conseil Scientifique du Parc ont permis d'apprécier le mode de gestion du site Ramsar et les difficultés que rencontrent les bénéficiaires de leurs services face au changement climatique.

La liste des documents consultés et des personnes rencontrées est établie en annexes

2.2. Traitement des données

Le traitement des données collectées pour la présente étude est essentiellement documentaire et cartographique. Il a consisté dans un premier temps à une mise en ordre complémentaire et logique des informations collectées par l'équipe de caractérisation et dans un second temps à procéder au pré-traitement des deux images satellite acquises sur deux périodes différentes : mai 2025 et décembre 2015, et centrées sur la zone d'étude (les images les plus lisibles sont celles contenues dans ces deux périodes). Cette phase a permis d'élaborer les cartes d'occupation des terres du bassin versant du site Ramsar du Complexe du Parc Urbain Bāngr Weoogo et le Lac des trois Barrages sur les deux dates et d'en déduire une analyse diachronique (évolution) pour la construction de la base de données à référence géospatiale du site Ramsar « Complexe du Parc Urbain Bāngr Weoogo et le Lac des trois Barrages », suivant la logique du plan de rédaction des termes de référence.

III. RESULTATS DE L'ETUDE

Comme l'indiquent les objectifs assignés à l'étude et rappelés dans l'introduction, il s'agit spécifiquement de réaliser d'une part la Caractérisation Biophysique et Socio-économique du bassin versant du Site Ramsar « Complexe du Parc Urbain Bāngr Weoogo et du Lac des trois (3) barrages de Ouagadougou » et d'autre part de produire une base de données spatiales et des cartes du bassin versant du même site Ramsar, pour l'alimentation de la plateforme géospatiale du consortium GDZHIAO.

Pour ce faire, cette partie qui présente les résultats de l'étude est structurée en suivant notre démarche opérationnelle à savoir :

- le contexte biophysique et socio-économique de la région du Kadiogo dans laquelle est située la zone d'étude ;
- la caractérisation biophysique et socio-économique du bassin versant du site Ramsar « Complexe du Parc Urbain Bāngr Weoogo et lac des trois (3) barrages de Ouagadougou » ;
- la production des cartes pour la base de données géospatiales de la zone humide.

3.1. Contexte biophysique et socio-économique de la région du Kadiogo

La caractérisation biophysique et socio-économique du site Ramsar, passe nécessairement par l'analyse du contexte physique ; biologique ; socio – économique et culturel de la région du Kadiogo qui comporte le site Ramsar du Complexe du Parc Urbain Bāngr Weoogo et le lac des trois barrages.

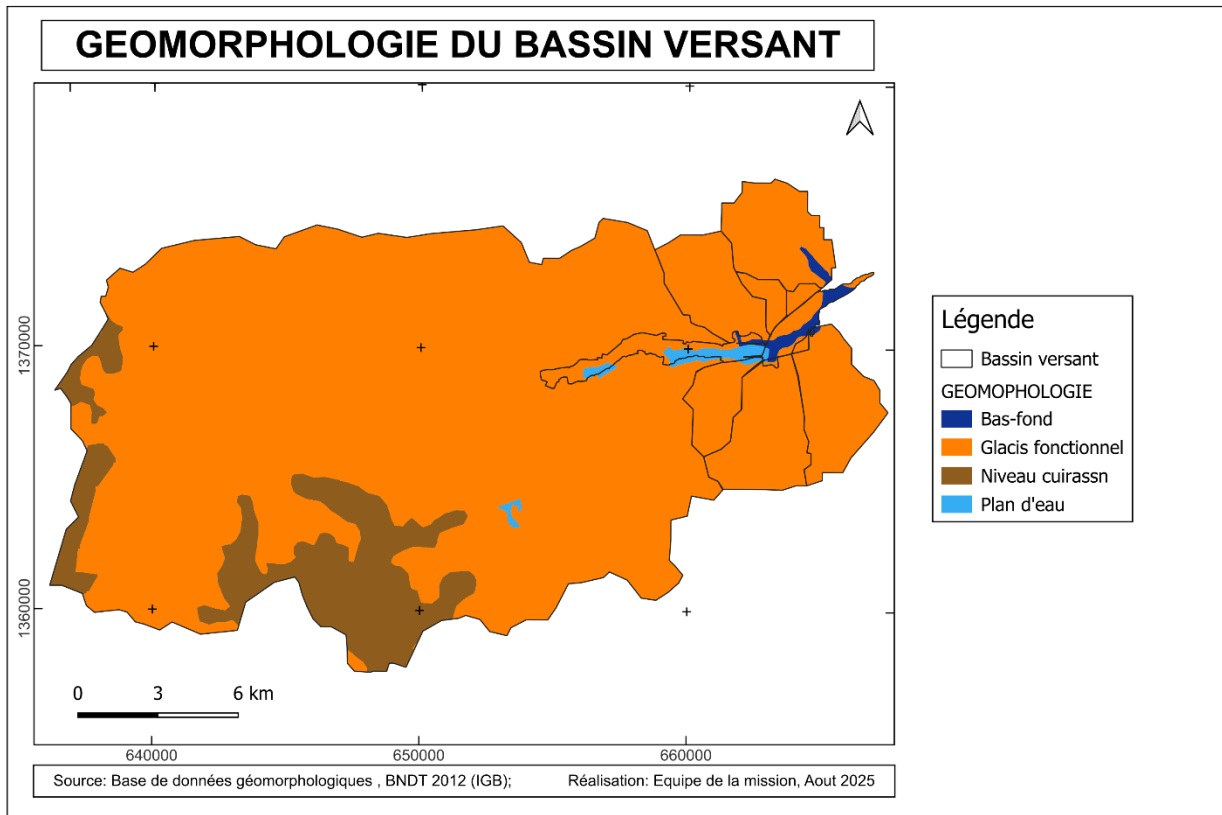
3.1.1. Caractéristiques biophysiques de la région du Kadiogo

Le milieu physique de la région du Kadiogo présente des caractéristiques variées ci-dessous, suivant ses principales composantes.

1. Relief

Le relief de la région est celui du plateau mossi caractérisé par une pénéplaine peu élevée (300 à 400 mètres d'altitude) par rapport au niveau de la mer. Il est composé essentiellement de plateaux cuirassés où émergent par endroit des buttes cuirassées ou croupes démantelées et de forme souvent convexe par endroit avec des bas-fonds.

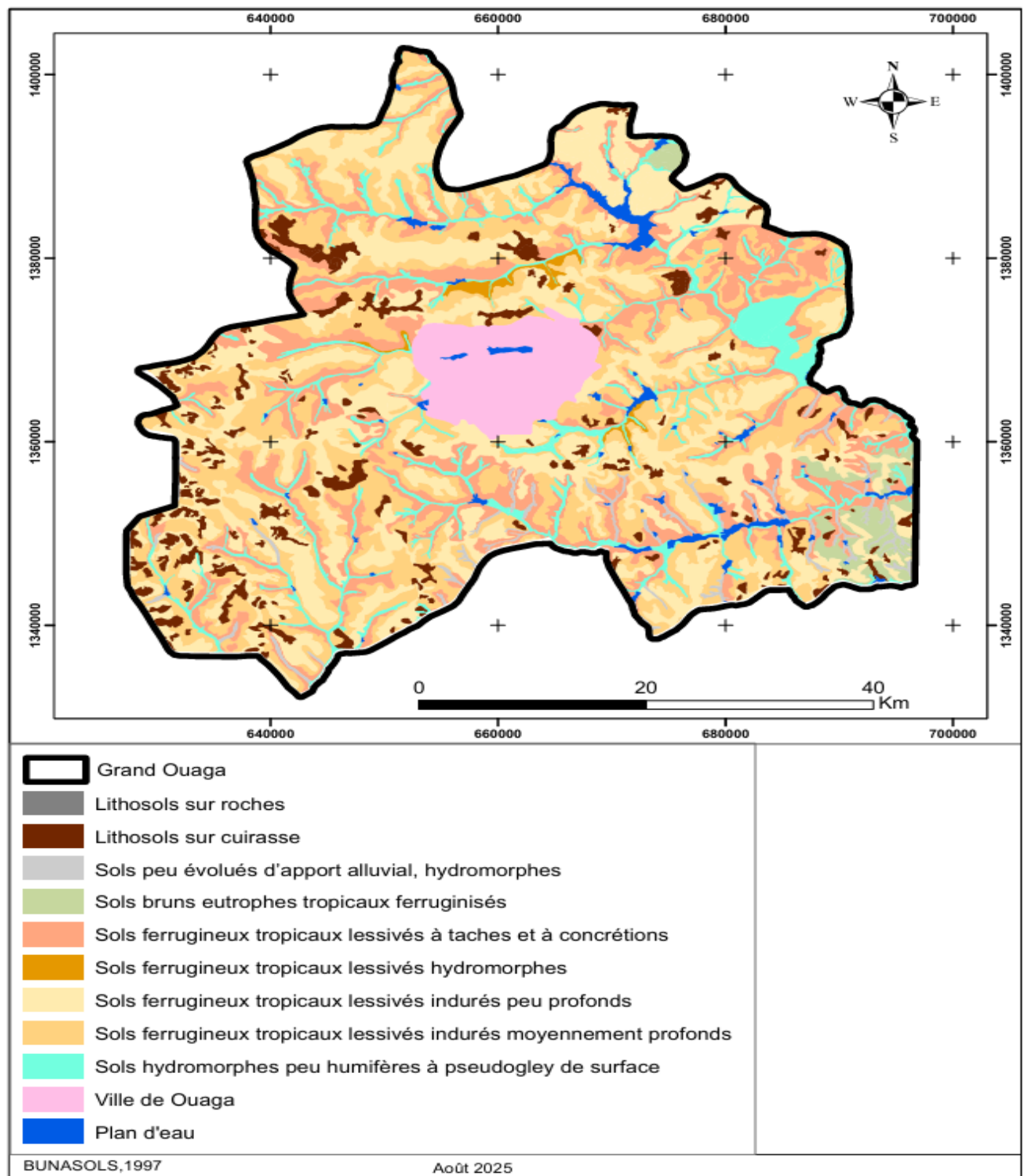
Selon une vue panoramique, le relief offre des terrains plats descendant en pente douce du sud-ouest vers le nord-est avec une quasi absence de points élevés. La pente en général est assez faible et varie entre 0,6 et 1,5° en moyenne. (Cf. carte n°3).



Carte 3 : Relief du bassin versant

2. Les sols

Les grands ensembles géomorphologiques présentent des sous-composantes spécifiques de sols. Ces sols comprennent neuf typologies comme ci-dessous dans la carte n°5.



Carte 2: Sols de la région du Kadiogo

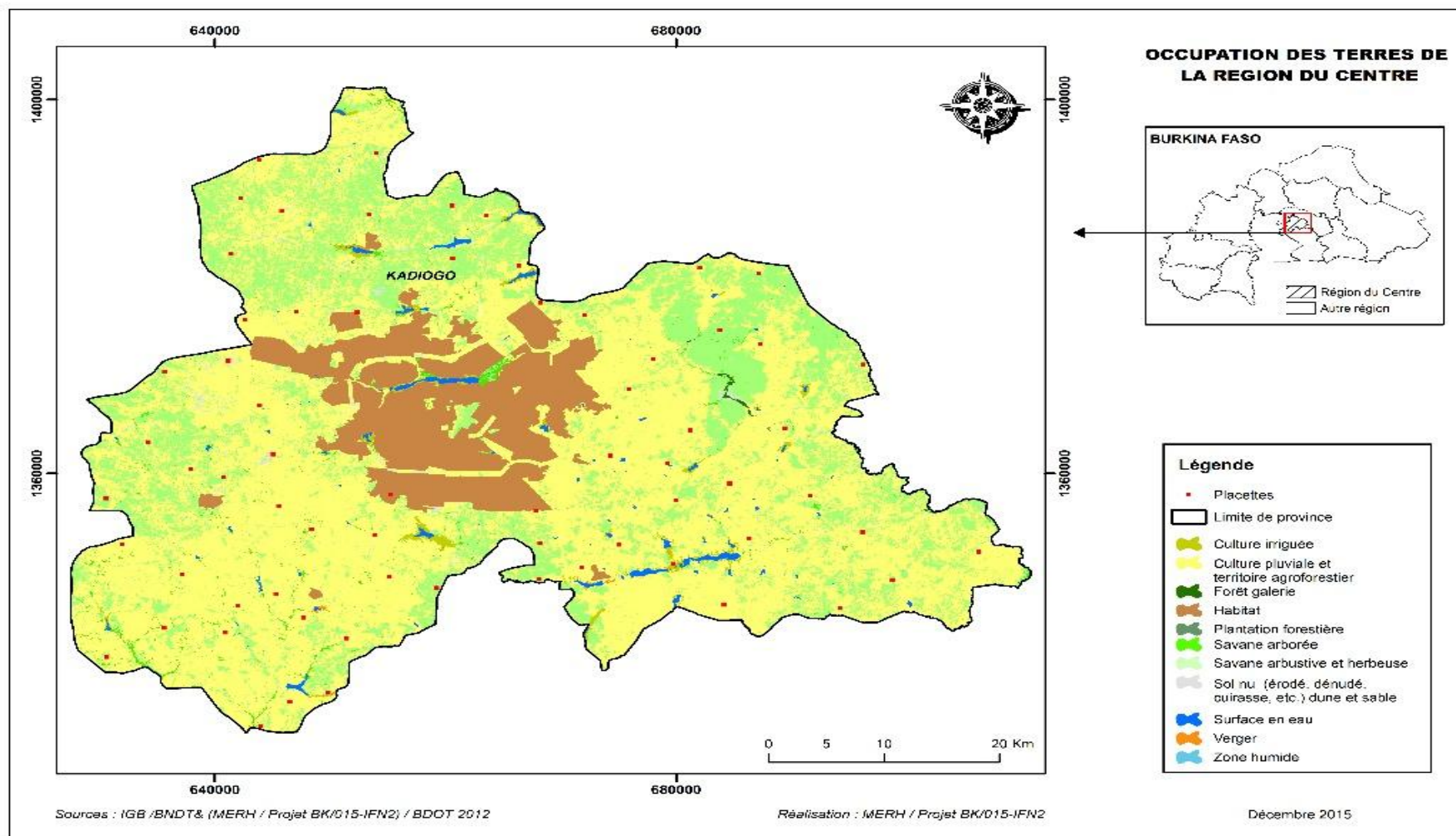
Selon les critères de profondeur et de position physiographique, la région du Kadiogo se compose de divers types de sols. Ce sont des sols essentiellement ferrugineux tropicaux, de type latéritique-argileux reposant sur une grande masse de granites fissurés. Ces sols sont généralement pauvres, fragiles par conséquent vulnérables à l'érosion. Les sols sont en majorité légers et sensibles à l'érosion qui est accélérée par l'action anthropique (les systèmes de production extensifs ; la coupe abusive du bois d'énergie ; l'occupation anarchique des terres).

3. La végétation et la faune

Selon la subdivision du territoire phytogéographique du Burkina Faso réalisée par Guinko (1984), la région du Kadiogo appartient au domaine soudanien et plus précisément au secteur nord soudanien dont l'unité de végétation dominante est la savane avec ses variantes (savane herbeuse, savane arbustive, savane arborée, savane boisée, forêt claire) qu'on retrouve sous forme de savane parc du fait de l'intense exploitation de l'espace à des fins agricole et d'habitation.

La végétation est marquée par la forte pression démographique et des activités anthropiques (coupe du bois de chauffe à des fins commerciales, feux de brousse, habitation, pâturage, etc.).

La région du Kadiogo, constitue la province principale et abrite une biodiversité remarquable qui témoigne de la richesse écologique des zones soudano-sahéliennes d'Afrique de l'Ouest. Selon les études scientifiques menées sur la faune burkinabè, le pays compte globalement 128 espèces de mammifères et 518 espèces d'oiseaux, dont une proportion significative est présente dans la région du Kadiogo. Cette diversité faunique s'épanouit particulièrement dans les espaces protégés comme le Parc urbain Bangr-Weoogo de Ouagadougou, véritable sanctuaire de 240 hectares qui préserve la faune sahélienne en milieu urbain. Ce parc constitue un refuge pour de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs et résidents, incluant des perroquets verts africains, des calaos africains, et des vautours à tête blanche, espèce gravement menacée d'extinction. La mosaïque d'habitats du parc, composée de formations végétales diversifiées, favorise également la présence de petits mammifères, de reptiles comme les varans du Nil et les pythons, ainsi qu'une riche entomofaune.



Carte 3: Végétation de la région du Kadiogo en 2012. *Source : IFN2*

4. Climat et Pluviométrie

Le climat de la région du Kadiogo est de type tropical sec à saisons contrastées séparées par deux saisons de transition. **La saison humide** ou saison des pluies dure de juin à septembre et concentre près de 80% des pluies et plus de 65% des jours de pluie. Cette saison est remplacée par *la saison humide et fraîche de transition* entre octobre et novembre (PAF). Les températures ont des minimas qui varient entre 21 et 25°C et des maxima moyens qui varient entre 35 et 39°C. La seconde saison principale est la saison sèche et fraîche où on n'enregistre pratiquement pas de précipitations. Sa caractéristique majeure est l'apparition de l'harmattan, un vent sec accompagné de brume sèche très opaque le matin. En revanche la seconde saison de transition (avril-mai) est chaude et se distingue par ses fortes températures généralement supérieures à 35°C avec des pics atteignant 40°C.

L'analyse des données pluviométriques de la station de Ouagadougou entre 1990 et 2022 donne les caractéristiques d'un climat tropical de type soudanien. En effet la pluviométrie durant cette période a varié entre 588 mm (1992) et un maximum de 1010 mm (2021) avec une moyenne sur les 32 ans de 791 mm/an (Agence Nationale de la Météorologie, 2022). La tendance générale de 8.2 mm/an est à l'amélioration de la pluviométrie (figure 1)

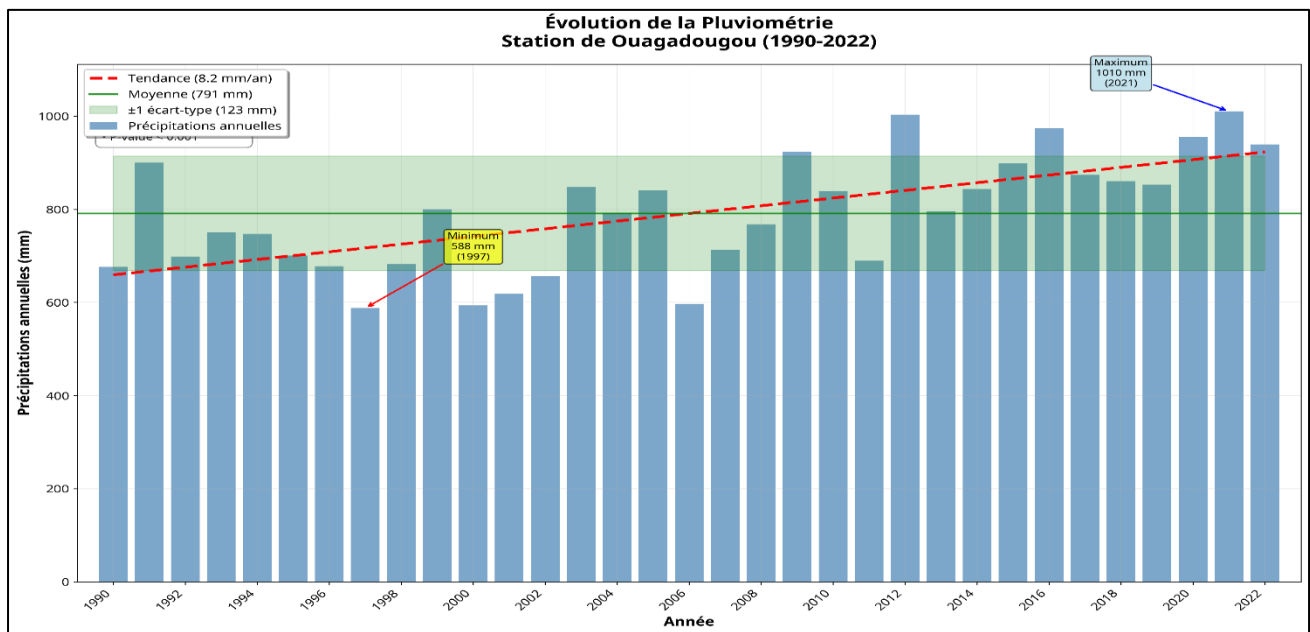


Figure 1: Evolution de la pluviométrie de 1990 à 2022

Source : Agence Nationale de la Météorologie

Cependant une telle tendance cache de fortes variabilités selon les années et une multiplication de sécheresses et d'événements climatiques extrêmes.

L'évolution générale du climat dans la région du Kadiogo ces trente dernières années (1990-2022) révèle une tendance à de fortes fluctuations de la pluviométrie annuelle. Ce sont cependant les périodes de sécheresses qui se révèlent assez critiques. La décennie (1990-2000) s'est révélée sèche tandis qu'on observe une réduction des années sèches dans la décennie (2000-2010), et une amélioration plus significative la décennie 2010-2020 (figure 2).

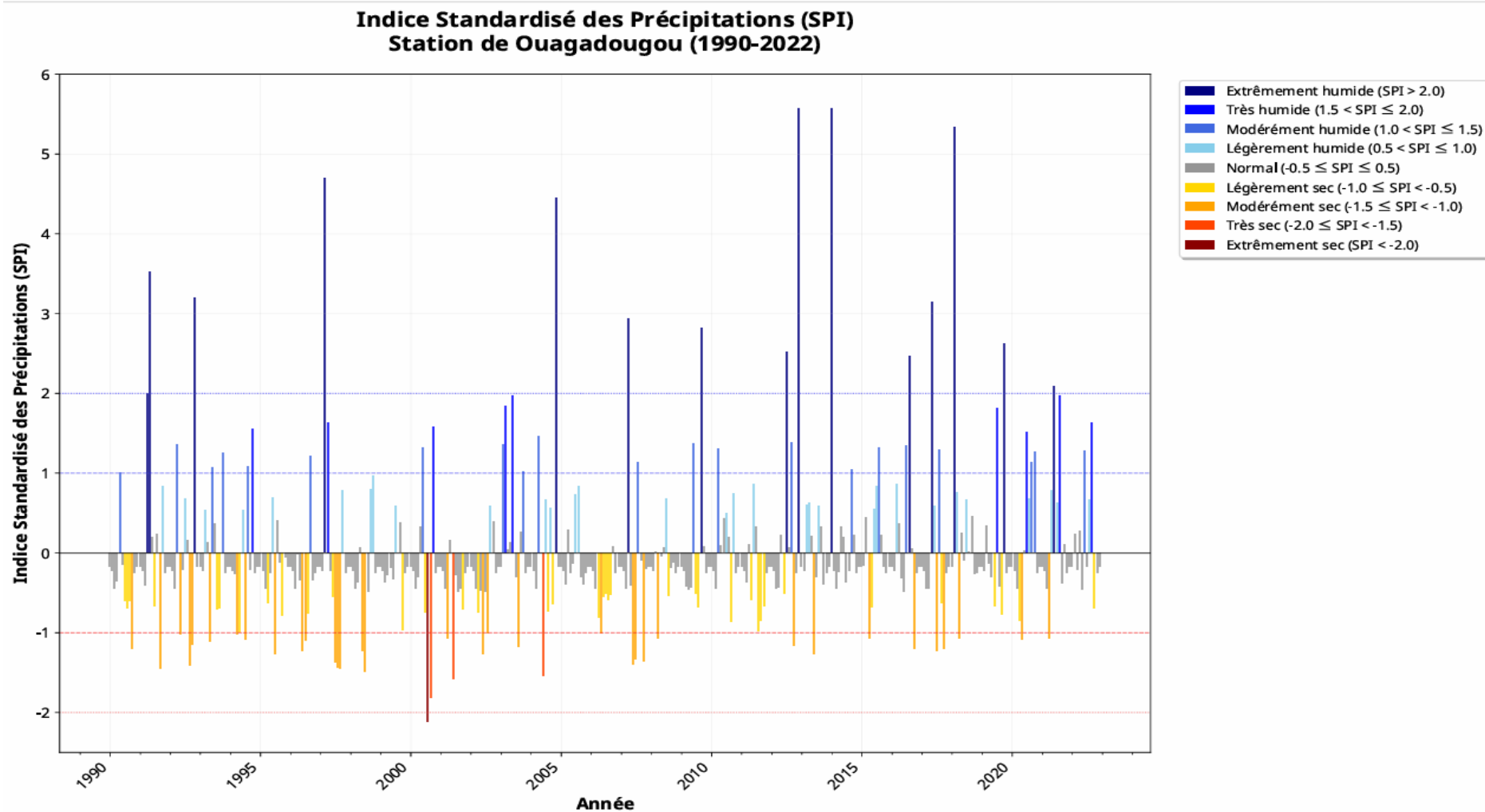


Figure 2: Indice standardisé des précipitations à la station de Ouagadougou (1990-2022)

Source : Agence Nationale de la Météorologie, Ouagadougou

5. Réseau Hydrographique et Ressources en Eau

La région du Kadiogo est drainée par un réseau hydrographique moyennement dense. Les cours d'eau traversent la région sur 386,62 km. Ils appartiennent aux sous bassins du Massili (Massili supérieur) et celui du Nayarlé (Massili inférieur) dans la Commune de Koubri. Ces deux cours d'eau confluent dans le Nakambé. Le Massili est le principal cours d'eau de la Région du Kadiogo et le seul à être équipé d'un appareil capable de mesurer le débit. Le sous-bassin du Massili réunit l'ensemble des rivières de la commune de Ouagadougou, Koubri, Saaba, Pabré, Komsilga et une partie de Tanghin-Dassouri. Celui du Nazinon réunit celles de Komki-Ipala et certaines de Tanghin-Dassouri (cf. carte n°6).

La Région du Centre compte en outre plusieurs plans d'eau artificiels réalisés, pour la plupart, sur le bassin du Nakambé. Le nombre de retenues d'eau disponibles dans la Région du Kadiogo est établi à 89 en 2017, répartis entre les communes rurales et la commune de Ouagadougou.

Les bas-fonds et les périmètres aménagés en aval de ces retenues servent pour la plupart à des exploitations rizicoles et maraîchères.

La ville de Ouagadougou est traversée par quatre cours d'eau aménagés en partie en canaux qui se jettent dans le Massili supérieur en sa rive droite. Il s'agit de :

- le cours d'eau central (ou de Paspanga) ;
- le cours d'eau de Zogona ;
- le cours d'eau du Mogho Naaba ;
- et celui de Wemtenga ou de Dassasgho.

Les écoulements du Massili supérieur sont ralentis au nord de la ville de Ouagadougou par une plaine d'inondation sur laquelle sont construites les trois principales retenues d'eau de la ville, elles ont une capacité de rétention cumulée de 5 235 500 m³ (SRADDT-2022). A ces retenues d'eau il faut ajouter celui de Yamtenga à l'est de la ville.

Le barrage de Loumbila et celui de Ziga dans la région d'Oubri, sont d'un grand appoint dans l'approvisionnement de la ville de Ouagadougou en eau. La province bénéficie en outre de quelques retenues d'eau disséminées à travers les localités.

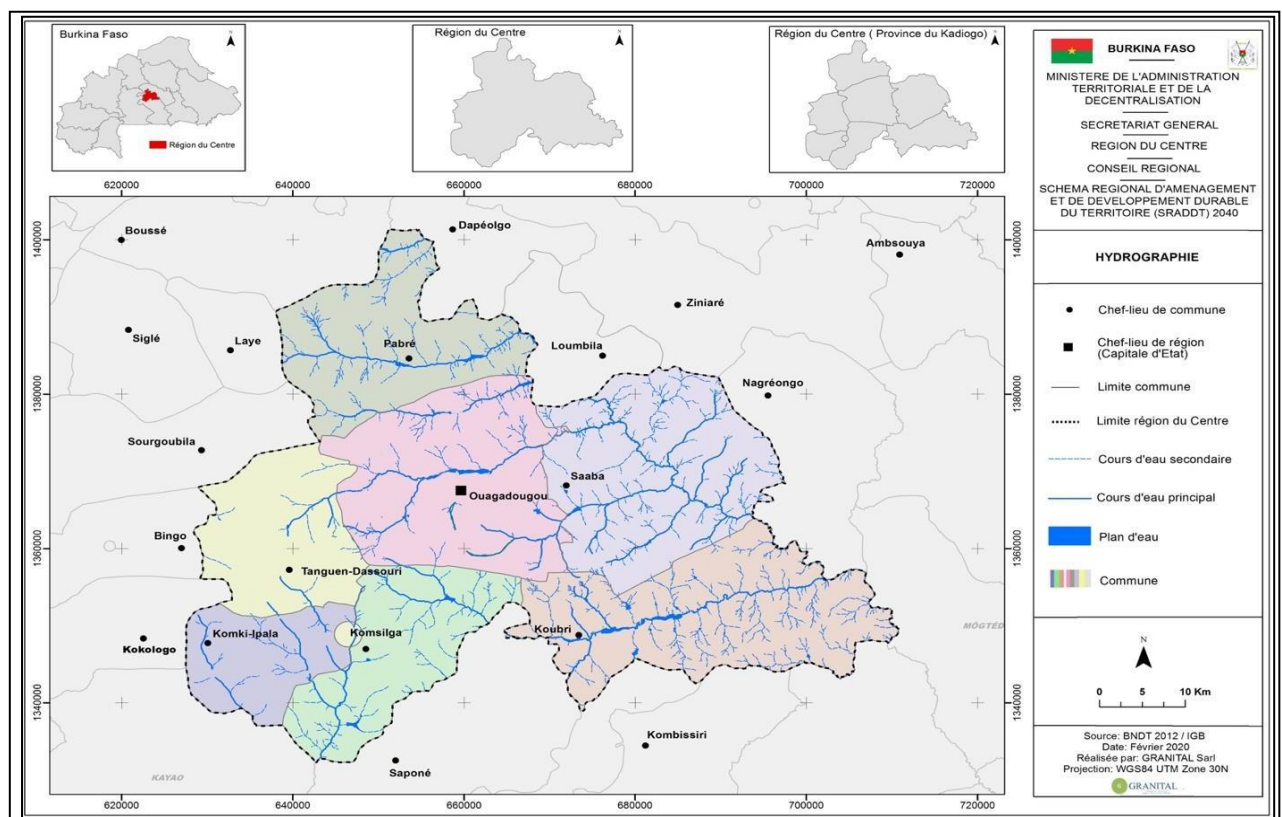
Il existe plusieurs marigots qui drainent l'eau vers les principaux barrages que sont les barrages n°1, n°2, n°3, le barrage de Boulmiougou et le barrage de Kamboinsé qui jouent un rôle de recharge de la nappe phréatique. Ils restent des points d'approvisionnement en eau d'irrigation des multiples jardins potagers qui contribuent à l'approvisionnement de la ville en produits maraîchers pour l'alimentation.

Tous les bassins versants délimités dans la zone de l'étude sont drainés de façon générale vers le Massili, un affluent de la rive droite du fleuve Nakanbé. Ainsi, on distingue quatre bassins versants.

- Bassin versant nord (bassin versant de Kamboinsé) : la superficie totale de ce bassin versant est de 198 km² subdivisée en 17 sous bassins versants. Le cours d'eau de Kamboinsé assure le drainage de ce bassin versant vers le barrage Loumbila.

- Bassin versant central : ce bassin versant couvre le coeur de la ville de Ouagadougou. Sa superficie totale est de 514 km². Il est drainé par le marigot de Boulmiougou et ses principaux affluents. Ce marigot qui draine près de 47 % de la ville de Ouagadougou, appartient au bassin du Massili.
- Bassin versant sud : ce bassin couvre environ 15 % de la ville. Sa superficie totale est de 159 km². La figure donnée ci-après présente la délimitation en sous bassins versants du bassin versant sud.
- Bassin versant sud-est : le bassin sud-est couvre environ 24 % de la ville. Sa superficie totale est de 213 km². Il assure le drainage de Ouaga 2000 vers le barrage de Saaba et puis vers le Massili.

En saison des pluies, ces cours d'eau représentent des risques d'inondation accrus et de noyades pour la population riveraine. Les eaux qui ruissellent des caniveaux sont déversées dans les cours d'eau, en drainant les ordures de la ville. Ce sont de véritables nids de maladies (diarrhées, paludisme, etc.) pour l'ensemble de la population de la ville.



Carte 4 : Réseau hydrographique

Source (SRADDT-2022)

6. Environnement et changement climatique

Les manifestations du changement climatique dans la région sont ressenties essentiellement sur l'évolution du climat et sur les systèmes de production agricole de façon large ainsi que sur le plan hydrique. Les principales manifestations sont les suivantes :

- hausse de la pluviométrie ;
- accentuation des vents violents ;
- hausse de la température moyenne.

Les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'eau et de la foresterie sont les plus vulnérables face à ce phénomène.

7. Géologie

Du point de vue géologique, on distingue dans la région, globalement trois grands ensembles.

La structure géologique de la région comporte deux grands ensembles de roches constitués de roches métamorphiques (migmatites et granites indifférenciés) et de roches volcaniques (les métas volcanites neutres à basiques). Les migmatites et granites indifférenciés couvrent 99,99 % de la superficie régionale tandis que les métas volcanites neutres à basiques, occupent 0,01% de la superficie régionale.

3.2. Caractéristiques socio-économiques et culturelles de la région du Kadiogo

3.2.1. Démographie de la région du Kadiogo

– Population

Selon les projections faites par l'INSD sur la base des données du RGPH 2019, la population de la région du Kadiogo est estimée à 3 492 132 en 2023, avec 50,03% de femmes (1 540 872) et 49,2% d'hommes (1 489 512). L'évolution de la population de la région du Kadiogo est appréciée à travers les deux derniers recensements généraux de la population (2006 et 2019). Selon les résultats du RGPH 2019, la région du Kadiogo concentre à elle seule 14,78% des 20 505 155 de burkinabè recensés en 2019. Avec 3 030 384 d'habitants en 2019 contre 1 727 390 d'habitants en 2006, le taux d'accroissement moyen annuel de la région est de 4,42%. La densité de la région du Kadiogo est passée de 606 habitants au km² en 2006 à 1063 habitants au km² en 2019. Selon la résidence, le milieu urbain est la plus dense avec 4 710 habitants au km² contre 263 en milieu rural.

– Niveaux de fécondité

Le taux brut de natalité dans la région du Kadiogo est passé de 37,2% en 2006 à 37% en 2019. Quant à l'indice synthétique de fécondité, il est passé de 4,4 enfants par femme en moyenne en 2006 à 4,1 enfants par femme en âge de procréer.

– Niveau de mortalité

Le niveau de mortalité des enfants de moins d'un an en 2019, dans la région du Kadiogo, est d'environ 49 enfants sur 1000 naissances vivantes. C'est-à-dire qu'environ 49 enfants sur 1000 meurent avant de fêter leur premier anniversaire. Selon le sexe, la mortalité avant l'âge d'un an est un peu plus élevée chez les garçons (50,2%) que chez les filles (48,5%).

– Langues

Selon le RGPH 2019, le mooré (80,6%) est la langue la plus parlée dans la région du Kadiogo. Il est suivi du français (9,9%), du dioula ou bambara (2,9%), du fulfuldé (1,5%) et du Bissa (0,9 %). Les autres langues sont parlées par 4,2 % de la population de la région.

– Religions

Dans la région du Kadiogo, selon le RGPH 2019, les musulmans sont majoritairement représentés avec 61,2% de la population contre 31,3% et 6,9% respectivement pour les catholiques et les protestants. Ces tendances sont observées aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Les animistes, les sans religion et les autres religions présentent les proportions les plus faibles.

– **Éducation**

Le système scolaire de la région du Kadiogo est caractérisé par l'absence d'écoles sous paillotes, l'absence d'établissement préscolaire public à Koubri, la concentration des établissements et des effectifs dans la commune de Ouagadougou. Par ailleurs, les ratios élèves /maître et élèves/classe sont plus importants dans les communes rurales qu'à Ouagadougou. En termes d'effectif au cours de l'année scolaire 2022/2023, la région du Kadiogo compte 72 339 élèves au préscolaire dont 85,04% au privé.

3.2.2. Economie de la région du Kadiogo

Les activités économiques de la région se concentrent en plusieurs pôles : le centre-ville (ZACA), autrefois dédié aux services et aux administrations, dont une grande partie a été transférée vers le nouveau centre de Ouaga 2000 ; la zone industrielle de Kossodo ; la Zone d'Activités Diverses, ainsi que la zone logistique de Ouaga Inter, qui constituent les principaux secteurs industriels de la commune.

3.2.2.1. Activités et emploi

Selon les résultats de l'ERI-ESI 2018, près de deux tiers (65,3%) de la population de la région du Kadiogo est active, contre 55,4% pour le niveau national. Ce taux était de 69,5% en 2015, soit une hausse de 5 points en trois ans. Cette situation dénote une hausse continue du nombre de personnes diplômées à 29 la recherche de leur premier emploi dans la région. En outre l'activité économique du pays se concentre au niveau de la capitale. Au moins six personnes sur dix sont actives dans toutes les communes et les taux restent tous largement au-dessus de la moyenne nationale (55,4%) en 2018. Par ailleurs, on note une faible participation des femmes dans la vie économique dans la région et les jeunes sont de moins en moins actifs.

- **Le secteur tertiaire** est le plus représenté dans la région en 2018 (69,3% de contribution à l'économie régionale). Le secteur primaire par contre reste le plus représenté dans les communes rurales.
- **Le secteur des services** (qui incluent le commerce, les transports, la communication et l'administration générale et autres services) est le premier pourvoyeur d'emploi, avec une part de 68,9% en 2018. Mais c'est en grande partie des emplois peu qualifiés, peu productifs et peu protégés. Les emplois y sont souvent précaires, peu ou pas rémunérés, gérés dans un cadre familial et informel. Le secteur de l'industrie (y compris le BTP) s'est hissé en deuxième place, avec 22,5% des emplois en 2018. Le secteur primaire contribue à l'emploi avec seulement 8,6% des emplois dans la même période.

En 2018, 94,6% des emplois étaient informels, contre seulement 5,4% d'emplois formels dans l'ensemble de la région. Environ 42,1% de la population active occupée avait un emploi salarié. Le taux de chômage est en hausse et se situe à 12,3% en 2018, contre 5,3% en 2015.

Le chômage est quasi inexistant en milieu rural (2,3%) et est très élevé en milieu urbain (13,9%), soit une progression de plus de six points par rapport à 2015 en milieu urbain.

Le chômage est plus important chez les femmes (14,5%) contre 10,5% chez les hommes. Environ 35% des jeunes de la région sont au chômage.

3.2.2.2. Activités agropastorales et halieutiques

- **Agriculture** : la production céréalière dans la province du Kadiogo, est dominée par le mil, le sorgho, le maïs et le riz, qui sont les principales cultures vivrières. Ces céréales, ainsi que d'autres cultures comme le niébé, l'arachide et le sésame, contribuent à la sécurité alimentaire

et économique de la région. L'annuaire des statistiques agro pastorales et halieutiques (2023) du MARAH indique : 45 695 ha ont été emblavés (30 589 ha de céréales, 8 350 ha de rentes, 6 756 ha de culture vivrières) dans la région dont 12 783 ha par les femmes.

- **Élevage** : la région du Kadiogo, à l'instar des autres régions, pratique trois modes d'élevage. Il s'agit des modes extensifs, semi intensif et intensif. Le cheptel de la région est estimé à 454 486 têtes en 2023. Les caprins et les ovins sont les plus représentatifs du cheptel de la région soit respectivement 34,65% et 33,55% de ce cheptel. La région du Kadiogo possède une (01) zone pastorale d'une superficie de 50 hectares localisée à Yagma. Le cheptel de cette zone de Yagma est estimé à 8 868 têtes. La production halieutique est estimée à 1 292 tonnes soit 194 tonnes issues de la production aquacole.

3.2.2.3. Unités industrielles

En 2023, la région du Kadiogo compte 208 unités de production industrielle. De ces unités, 54,81% sont des unités de production alimentaires, de boissons et de tabacs et 20,19% sont des ouvrages en métaux, machines, et matériels. Sur l'ensemble de ces unités, 180 sont localisées dans la commune de Ouagadougou.

3.2.2.4. Recettes et dépenses

En 2023, les recettes des collectivités territoriales de la région du Kadiogo en 2023 ont été mobilisées à hauteur de 66 462 328 469 FCFA contre des dépenses exécutées à hauteur de 28 140 355 668 FCFA. Les recettes de la commune de Ouagadougou à elles seules représentent 81,06% des recettes de la région contre 18,94% pour l'ensemble des communes rurales. Aussi, le poids des dépenses exécutées par la commune de Ouagadougou représente-il 79,46% des dépenses de la région, les six communes rurales ayant réalisé 20,54% des dépenses.

3.2.2.5. Institutions et établissements financiers et de micro finances dans la région

La région du Kadiogo compte au 31 décembre 2021, dix-neuf (19) établissements de crédit soit quinze (15) banques et quatre (4) établissements financiers et quarante-six (46) institutions de micro finances. Le marché des assurances est animé par 15 sociétés d'assurance (08 non-vie ou dommages et 07 Vie) et 01 société de Réassurance. (Rapport 2021 de l'inclusion financière au Burkina Faso).

3.2.2.6. Sites touristiques de la région

En 2023, les services techniques ont recensé, dans la région du Kadiogo, 273 unités d'hébergement toutes catégories confondues ; avec une capacité d'hébergement totale de 4296 chambres. Environ 95% de ces unités sont localisées dans la commune de Ouagadougou. La répartition par type d'infrastructure montre que les hôtels sont le plus nombreux (76,92%). En outre, la région du Kadiogo compte 09 musées dont 07 à Ouagadougou, 01 à Tanghin-Dassouri et 01 à Saaba. Quant aux espaces culturels, elles sont au nombre de 27.

3.2.2.7. Équipements et infrastructures hydrauliques urbaines de la région du Kadiogo

La région du Kadiogo en 2020, compte 84 retenues d'eau, 414 bornes fontaines et 668 forages équipés. La consommation annuelle d'eau se situe à 56 212 000 m3 produits par les deux centres de traitement (situés à Loumbila et à Paspanga). La région du Kadiogo compte en 2023, 86 barrages, 16 boulis, 79 forages, 129 bornes fontaines, 01 puits permanent, situé dans la commune de Koubri qui abrite à elle seule 33 barrages, soit 38,37% de l'effectif total. Les communes de Tanghin-Dassouri et Komsilga concentrent respectivement 50 et 49 bornes fontaines sur les 129 que compte la région.

3.2.2.8. Diversité ethnique – religieuse et langues

- La ville est composée de différents groupes ethniques, dont les Mossi (80,6%) sont majoritaires, mais aussi des Peuls (1,5%), des Samo, des Bissa (0,9 %). La population est également diverse sur le plan religieux, avec une majorité de musulmans (61,2%), suivie des catholiques (31,3%) et des protestants.
- Le mooré (80,6%) est la langue la plus parlée dans la région de Kadiogo. Elle est suivie du français (9,9%), du dioula ou bambara (2,9%), du fulfuldé (1,5%) et du Bissa (0,9 %). Les autres langues sont parlées par 4,2 % de la population de la région. En effet, le mooré (78,2 %) le français (11,6 %) et le dioula (3,5 %) sont les langues les plus couramment parlées en milieu urbain. Le Français qui est la langue de l'administration est plus parlée dans le milieu urbain que dans le milieu rural.

3.2.2.9. Potentiel touristique du complexe urbain Bangr-weoogo et des 3 barrages

Les barrages 1, 2 et 3 de Ouagadougou et le parc Urbain Bāngr Weoogo représentent deux (02) pôles majeurs du tourisme de détente et de découverte dans la capitale burkinabè, où la nature, la culture et l'aménagement moderne se rencontrent pour offrir aux visiteurs des expériences variées.

Les 3 barrages de Ouagadougou : vers un renouveau touristique

- Projet de réaménagement 2025 : Les barrages urbains font l'objet d'un vaste projet de rénovation et d'assainissement, visant à créer des infrastructures touristiques, sportives et économiques (plans d'eau navigables, ponts, routes, passerelles, aires de loisirs et détente).
- Objectifs : Rendre les espaces accessibles et attractifs, valoriser le potentiel écologique et économique, relancer le tourisme autour des plans d'eau, et favoriser la qualité de vie des habitants et visiteurs.
- Interconnexion et navigabilité : Le projet prévoit une interconnexion navigable entre les trois barrages pour des promenades, des activités aquatiques et des événements culturels.

Les barrages, aujourd'hui en état préoccupant suite à l'exploitation anarchique, seront transformés pour devenir des pôles touristiques majeurs de la capitale avec l'accompagnement des autorités locales et nationales.

Parc urbain Bangr Weoogo : poumon vert et lieu culturel

Écotourisme et espaces naturels

Le Parc urbain Bangr-Weoogo, s'étendant sur une superficie de 240 hectares en plein centre-ville de Ouagadougou, constitue un joyau écologique unique en Afrique de l'Ouest. Cette réserve naturelle urbaine offre une immersion exceptionnelle dans la biodiversité locale, préservant la faune et la flore sahéliennes dans un environnement urbain dense.

Le parc abrite une diversité d'espèces végétales et animales endémiques, des sentiers de découverte, des aires de repos et des espaces éducatifs. Activités et équipements : Le site propose des sentiers de promenade, un musée sur la faune, une bibliothèque, une salle audiovisuelle, des jeux pour enfants, un bar-restaurant et des espaces de pique-nique.

- Biodiversité : Le parc protège plus de 327 espèces végétales selon les études botaniques et abrite des animaux, dont plusieurs en voie d'extinction. Il offre un cadre idéal pour l'éducation environnementale et la recherche scientifique.

- Héritage et gestion : Ancienne forêt sacrée des chefs Mossi, il est aujourd'hui géré par la commune de Ouagadougou pour lutter contre la pollution, la désertification et répondre aux besoins de détente des habitants et des touristes.

Des projets de valorisation et de protection du parc visent à renforcer sa fonction pédagogique, écologique et touristique, malgré quelques défis de maintenance des infrastructures.

- **Activités touristiques possibles** : balades à pied ou à vélo autour des plans d'eau et dans le parc ; observation de la faune et des oiseaux ; découverte du patrimoine naturel et culturel du parc, visite du musée ; détente dans les restaurants et aires de loisirs à proximité ; participation à des ateliers et programmes d'éducation à l'environnement, organisés pour les élèves, étudiants et curieux ;

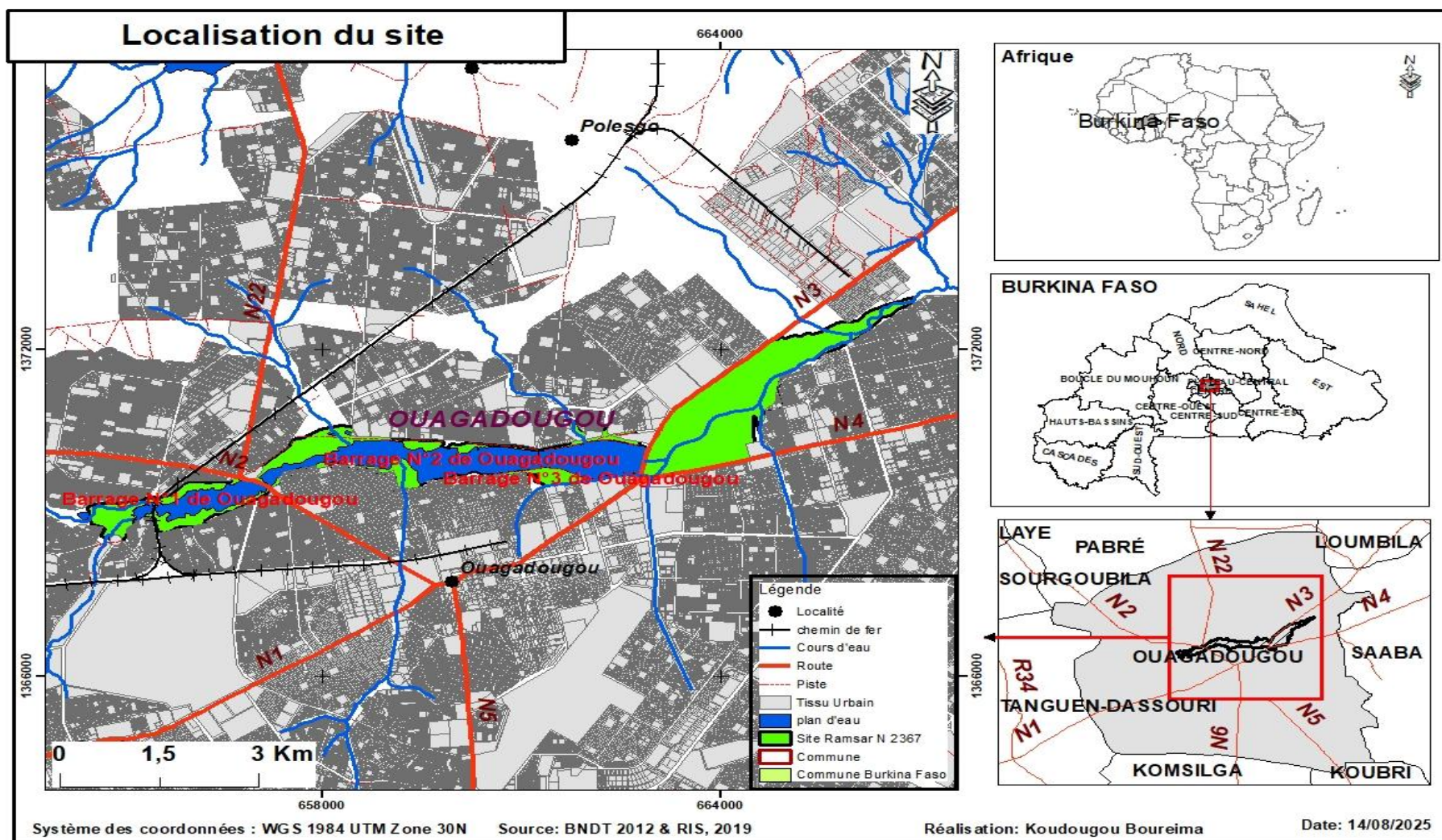
Risques et enjeux environnementaux : Pollution, envahissement par la jacinthe d'eau, dégradation des infrastructures, mais un plan de restauration est en cours pour garantir l'attractivité et la sécurité du site.

Il constitue un poumon vert essentiel pour la capitale et un lieu de détente privilégié pour les habitants et les visiteurs.

3.3. Caractéristiques du site RAMSAR “Complexe Parc Urbain Bangr-Weoogo et du lac des trois (3) barrages de Ouagadougou”

3.3.1. Localisation du site Ramsar

Il est situé au cœur de la ville de Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, dans les arrondissements 3 ;4 ; et 10 entre les routes nationales n°3 et n°4, reliant respectivement Ouagadougou aux villes de Kaya et de Fada N'Gourma. Il couvre une superficie de 38897 ha dont 265 ha constituant la FCBO clôturés et constituant le Parc Urbain Bāngr Weoogo. Il relève du domaine climatique clôturés et constituant le Parc Urbain Bāngr Weoogo. Il relève du domaine climatique nord-soudanien (Guinko 1984) et comprise entre les parallèles 12°22'59, 4" et 12° 23'01, 7" de latitude nord et entre les méridiens 1°30'10,00" et 1°37'12,2" de longitude ouest (Carte 5).



Carte 5 : Localisation du site Ramsar du parc et des trois (03) barrages de Ouagadougou

3.3.2. Contexte écologique et climatique

3.3.2.1. Climat

Les données relatives aux précipitations, à l'évapotranspiration et à la température ont été recueillies à partir de la station météorologique de Ouagadougou. La zone étudiée est soumise à un climat de type Nord-Soudanien (GUINKO, 1984), qui se caractérise par deux saisons bien distinctes : une saison sèche s'étendant de novembre à mai, et une saison pluvieuse allant de juin à octobre.

Le bilan climatique a été établi sur la base des précipitations et de l'évapotranspiration potentielle (ETP), permettant ainsi de segmenter l'année en différentes phases bioclimatiques successives (Figure 2). La période sèche est définie comme celle où les précipitations sont inférieures à la moitié de l'ETP. La période humide débute lorsque les précipitations dépassent ce seuil de $\frac{1}{2}$ ETP. Enfin, la période très humide correspond à l'installation effective de la saison des pluies, marquée par une inversion des courbes, lorsque les précipitations excèdent l'ETP.

La pluviométrie de la ville de Ouagadougou sur la période 1990-2023 est comprise entre 500 mm et 1010 mm avec une moyenne annuelle au cours de la même période de 789,46 mm (Figure 3). En ce qui concerne les températures sur la période 1987–2016, les maximales sont enregistrées en mars (39,0 °C), avril (39,9 °C) et mai (38,4 °C), tandis que les températures minimales sont relevées en décembre (17,4 °C) et janvier (17,0 °C). La température moyenne mensuelle au cours de l'année oscille entre 22,5 °C et 35,4 °C. On note quand même une tendance haussière d'année en année

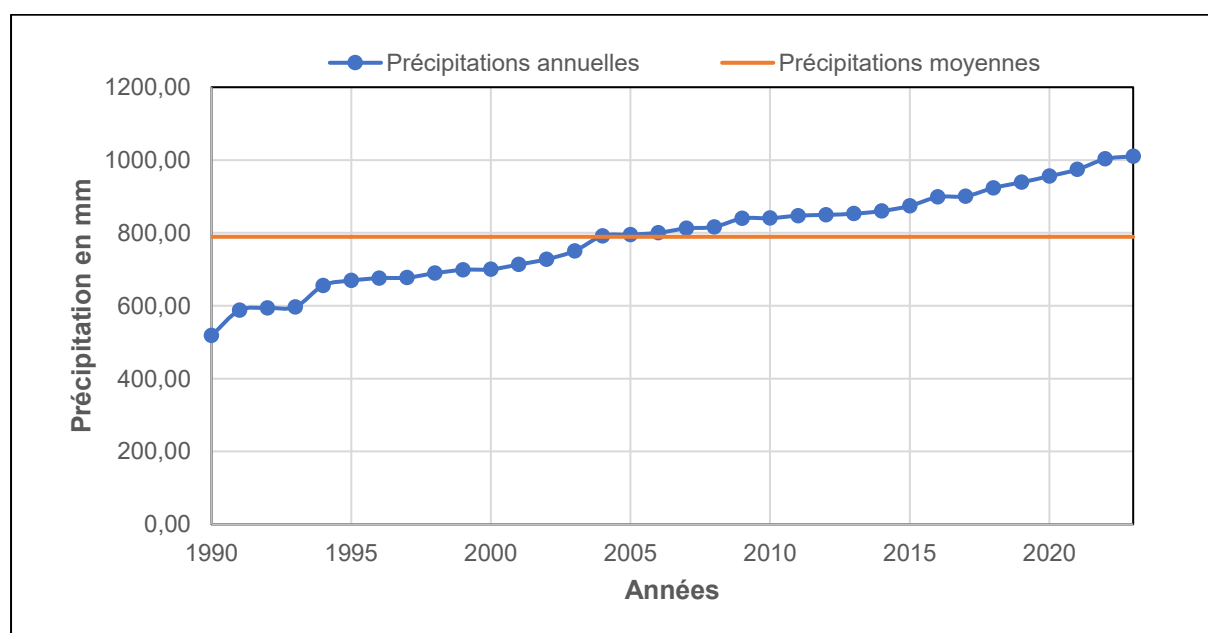


Figure 3: Variation interannuelle de la pluviométrie de 1990 à 2023

(source : ANAM- 2024)

3.3.2.2. Hydrographie

Le site est situé au sein du bassin versant des trois barrages urbains de Ouagadougou (barrages n°1, n°2 et n°3). Ces retenues d'eau forment un système hydraulique interconnecté, dont le bassin versant s'étend sur une superficie globale estimée entre 250 et 300 km² (SRDDT-2022) couvrant plusieurs quartiers de la capitale.

La forêt classée est traversée par le cours d'eau Kadiogo, qui se jette dans le Massili, un affluent du Nakambé. À l'intérieur de la Forêt, le principal cours d'eau est le Kougr Singo, un bras du Massili. Ce dernier reçoit à la fois les eaux pluviales et les eaux usées provenant des canaux de drainage et de l'exutoire de l'hôtel Silmandé.

3.3.2.3. Sols

Sur le plan pédologique, la FCBO présente une diversité de sols en lien étroit avec la géomorphologie et les dynamiques hydriques du milieu. Selon Belem et al. (1998), six principaux types de sols sont recensés dans la zone (Figure 5) :

- **Sols ferrugineux indurés** : ce sont des sols présentant une forte induration, généralement en surface ou à faible profondeur, liés à la présence de cuirasses latéritiques. Ils limitent l'enracinement profond des arbres ;
- **Sols ferrugineux à concrétions** : ces sols se caractérisent par la présence de concrétions ferrugineuses en subsurface. Ils sont issus de la dégradation de matériaux latéritiques et montrent une faible rétention en eau ;
- **Sols ferrugineux tropicaux lessivés, indurés** : ce type de sol résulte d'un lessivage important des éléments fins et solubles, suivi d'une induration partielle. Ils sont souvent appauvris en nutriments et peu fertiles ;
- **Sols à sesquioxides de fer** : riches en oxydes de fer et d'aluminium, ces sols traduisent un stade avancé de pédogenèse sous climat tropical. Ils présentent souvent une teinte rougeâtre et une texture grossière ;
- **Sols hydromorphes** : localisés dans les zones de bas-fonds ou de dépressions, ces sols sont saturés en eau pendant une grande partie de l'année. Ils se reconnaissent par leur aspect grisâtre et leur faible aération ;
- **Sols eutrophes** : bien que peu répandus, ces sols sont relativement riches en éléments nutritifs. Leur fertilité naturelle les rend importants pour la régénération végétale.

3.4. Grille de caractérisation du site Ramsar du Complexe du Parc Urbain Bāngr Weoogo et le Lac des trois Barrages de Ouagadougou

1. Typologie du site

Pour présenter la typologie de la zone humide du site Ramsar du Complexe du Parc Urbain Bāngr Weoogo et le Lac des trois Barrages, nous avons utilisé dans un premier temps, la classification pertinente selon le secteur biogéographique (Wetlands International) dans lequel elle doit s'inscrire, car selon Ginko. (1984), le Burkina Faso est découpé en trois secteurs biogéographiques, à savoir : i) le **secteur sahélien**, qui occupe le nord du pays où le cumul pluviométrique est inférieur à 600 mm ii) le **secteur nord soudanien** qui possède une précipitation comprise entre 600 et 900 mm et occupe le centre du pays et iii) le **secteur sud-soudanien** qui correspond au territoire phytogéographique soudano- Guinéen. Dans un second temps, nous avons utilisé la classification Ramsar, des formations humides telles que les tourbières qui existent sous différents types selon, par exemple, qu'elles sont boisées ou non.

Ainsi, la zone humide du site Ramsar du complexe Parc Urbain Bāngr Weoogo et du lac des trois barrages est classé parmi les zones humides continentales du secteur sud soudanien (confère tableau des caractéristiques des zones humides de Ramsar en Annexe).

2. Renseignement de la grille de caractérisation du site

La grille (tableau 2 ci-dessous) utilisée pour caractériser le site fut conçue en combinant les critères de SAWEG (Sahelian Wetlands experts' Group) à la convention de Ramsar et aux Zones d'Importance de Conservation des Oiseaux (ZICO). Elle livre des informations communément attendues par plusieurs conventions internationales sur les ressources naturelles et la diversité biologique d'une zone humide.

Tableau 2 : Grille de caractérisation du complexe du Parc Urbain Bāngr – Weoogo et du lac des trois (03) barrages de Ouagadougou

1 - Date de collecte des informations : 28-31 juillet 2025
2 – Nom de la zone humide : <i>Complexe du Parc Urbain Bāngr – Weoogo et du lac des trois (03) barrages de Ouagadougou</i>
3 – Coordonnées géographiques : ✓ Latitude : 12°23'18"N ✓ Longitude : 01°30'13"W
4 – Altitude : 300 m Référence de la carte topographique de la zone humide : IGB 2025
5 - Superficie site Ramsar : 945,00 ha Bassin versant : 38 897 ha
6 - Localités : ➤ Région : Kadiogo ➤ Province : Kadiogo ➤ Département : Commune Urbaine de Ouagadougou ➤ Ville : Ouagadougou
7 - Type de zone humide : zone humide continentale urbaine
8 - Cadre réglementaire : <u>Statut juridique</u> Maître d'Ouvrage : Ministère de l'Environnement, de l'eau et de l'Assainissement (Comité de pilotage) Maître d'Ouvrage Délégué : Mairie Centrale de Ouagadougou conformément aux dispositions de la loi N° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales Gestion traditionnelle : Néant Date de création : le 5 janvier 2001
9 - Situation foncière : ➤ Droit de propriété : Domaine public (<i>Selon l'article 5 de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau, l'eau fait partie du domaine public. À travers cette disposition, le législateur burkinabè consacre la domanialité publique des ressources en eau. Et selon Article 14 du code forestier les forêts publiques sont constituées par toutes les forêts telles que définies par la présente loi qui ne font pas l'objet d'appropriation</i>)

privée. Les forêts publiques sont classées ou protégées). Ici, il s'agit de la forêt classée du barrage de Ouagadougou classée par arrêté n°2376/SE du 9 octobre 1936 comme forêt de l'Etat.

➤ **Droit d'exploitation :** Les exploitants ont un droit d'usage, de jouissance et usufruit

10 - Fonction de la zone humide :

- Recharge de la nappe phréatique : Ø Prévention ou régulation des inondations Ø Navigation : oui
- Tourisme et activités récréatives : oui
 - ✓ le tourisme cynégétique : en projet
 - ✓ le tourisme de vision : oui
 - ✓ activités sportives : oui
 - ✓ activités de détente et de loisir : oui
 - ✓ la pêche sportive : oui

- Stabilisation de micro- climats : oui
- Lutte contre l'érosion : oui
- Rétention des sédiments : oui
- Rétention d'éléments nutritifs : oui
- Exportation de biomasse : oui

Les faucheurs d'herbes sont autorisés et l'exploitation de la biomasse à but pharmacopée ou commercial dans le Parc urbain Bangr weoogo

- Protection contre les tempêtes/ brise vent, brise –tourbillons : oui
- Habitat d'oiseaux migrateurs : plus de 30 espèces d'oiseaux migrateurs répertoriés
- Conservation de la biodiversité : oui
- Rétention des eaux de ruissellement : oui

11 - Utilisation des ressources :

• Ressources forestières

La coupe de bois vert est strictement interdite dans le site. Les principales activités sylvicoles concernent l'exploitation et la valorisation du bois mort, résultant des inondations récurrentes.

Sur le site l'exploitation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) reste relativement limitée et peu diversifiée. Elle se concentre principalement sur la fauche de l'herbe, utilisée à la fois comme fourrage destiné à l'alimentation du bétail et comme produit de vente sur les marchés locaux.

• Ressources halieutiques

L'exploitation des plans d'eau concerne la pêche sportive et la pisciculture sur cages flottantes. Dans le cadre d'une politique plus large appelée Offensive agropastorale et halieutique (OAPH) du Ministère de l'Agriculture des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH), 30 cages flottantes d'un volume de 75 m³ ont été installées sur le barrage n°3, avec une production annuelle de 120 tonnes de poissons.

Par ailleurs la pêche est formellement interdite dans l'emprise du Parc Urbain Bangr Weoogo.

• Ressources fourragères

Elle se concentre principalement sur la fauche de l'herbe, utilisée à la fois comme fourrage destiné à l'alimentation du bétail et des herbivores de la ménagerie du PUBW et comme produit de vente sur les marchés locaux.

• Ressources agricoles et superficies cultivées

Bien qu'interdit selon la réglementation Nationale (code générale des collectivités territoriales, la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau et le code forestier...), elle est pratiquée sur le lit des

barrage N1 et 2 et sur la partie est du site Ramsar (hors FCBO). Cette pratique concerne la maraîcher culture et les pépiniéristes.

- **Ressources en eau ; alimentation humaine et animale ; irrigation ; énergies électriques**

Les ressources en eau des lacs des trois barrages sont exploitées par les maraîchers pour l'arrosage des planches de maraîcher cultures et les pépiniéristes pour l'arrosage des plants.

Autre fois ONEA exploitait les eaux des trois barrages pour l'alimentation humaine mais cette exploitation a cessé avec la mise en service de leurs stations de pompage d'eau brute dans les barrages de Loumbila et de ZIGA.

Les entreprises en BTP sont les plus grands consommateurs des eaux des trois barrages.

Il n'y a pas d'exploitation hydroélectrique du site Ramsar

- **Autres ressources**

Sur le plan écotouristique, le site Ramsar offre un cadre naturel exceptionnel propice à l'observation de la biodiversité locale. Elle abrite une flore et une faune diversifiée, incluant plusieurs espèces menacées ou endémiques.

Par ailleurs, le site se distingue par son importance culturelle et spirituelle, ce qui en fait un lieu culturel et religieux. La présence de lieux sacrés, d'espèces totémiques, de sites rituels et de pratiques traditionnelles encore vivantes offre un cadre authentique pour les visiteurs intéressés par les croyances locales, les rites ancestraux et les traditions communautaires.

L'emplacement urbain de la FCBO constitue également un avantage stratégique. Elle permet un accès facile pour les visiteurs, ainsi que pour les établissements scolaires et universitaires en quête d'un site de terrain pour des activités pédagogiques, scientifiques ou de sensibilisation à la conservation. Le site représente un espace de référence pour la recherche scientifique et l'enseignement supérieur au Burkina Faso. Sa localisation en zone urbaine, sa richesse en biodiversité ainsi que sa facilité d'accès en font un terrain privilégié pour les travaux académiques pluridisciplinaires.

Enfin, la FCBO présente un fort potentiel pour un tourisme durable et participatif, impliquant les communautés locales dans la gestion et les retombées économiques du site. Cela permettrait non seulement de renforcer la conservation de la forêt, mais aussi de générer des revenus alternatifs pour les populations riveraines à travers des activités telles que la guidance, l'artisanat et la restauration.

Ø Destination des produits

Les produits sont destinés à la consommation locale.

12 - Attributs dominants :

* Diversité biologique

Le site revêt une flore relativement riche avec 337 espèces réparties en 301 genres et 70 familles dont 98 espèces, 66 genres, et 33 familles pour la flore ligneuse. Les herbacées sont réparties en 239 espèces, 148 genres et 46 familles BELEM/OUEDRAOGO, 1997. En se basant sur la physionomie d'ensemble du parc, GNOUMOU, 2007 a distingué six (06) formations végétales allant de forêt claire aux savanes arbustives.

Douze espèces de mammifères ont été recensées notamment (*Hippopotamus amphibius*, (Linnaeus, 1758), *Hippotragus equinus* (Desmarest 1804 ; *Kobus ellipsiprymnus* (Ogilby 1833, *Tragelaphus scriptus* (Pallas 1766, *Hyaena hyaena* (Linnaeus, 1758), *Chlorocebus sabaeus* (Linnaeus 1766), *Genetta maculata* (Gray, 1830), *Lepus saxatilis* (Cuvier 1823), *Xerus erythropus*

E. Geoffroy Saint-Hilaire ; Eidolon helvum Kerr, Atelerix albiventris Wagner 1841), *Papio anubis* (Lesson, 1827) dans la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou, ont été recensées en 2021. Plusieurs espèces de reptiles ont été observées dans la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou, soit dans la nature soit en captivité dans la ménagerie du parc notamment *Python sebae* (Gmelin, 1789), *Crocodylus suchus* (Geoffroy, 1807), *Varanus niloticus* (Linnaeus, 1766) et *Centrochelys sulcata* (Miller, 1779). Parmi celles-ci, *Crocodylus suchus* et *Varanus niloticus* se distinguent par une présence particulièrement marquée durant la saison des pluies.

Les inventaires de l'avifaune réalisés en 2025 dans la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou mettent en évidence une forte présence de l'avifaune. Au total, 161 espèces d'oiseaux ont été recensées, réparties entre 120 genres et 59 familles (PAF-2025). La communauté aviaire est largement dominée par des espèces telles que *Laniarius barbarus* (Gonolek de Barbarie), *Vidua chalybeata* (Combassou du Sénégal), *Spilopelia senegalensis* (Tourterelle maillée) et *Crinifer piscator* (Touraco gris). La forêt classée du barrage de Ouagadougou reste un des derniers refuges du Vautour charognard (*Necrosystes monachus*, Temminck, 1823), une espèce en danger critique d'extinction est bien notée. On note également la présence d'oiseaux migrateurs du paléarctique occidentale et de la région afrotropicale au niveau de la forêt et du lac des trois barrages.

La diversité ichthyologique est faible avec seulement 31 espèces identifiées (Ouédraogo, 2016). Des espèces telles que *Clarias senegalensis* (silures ou poisson-chat), *Polypterus endlicheri*, *Barbus Enteromius ablables*, *Barbus macrops*, *Coptodon zillii*, *Sarotherodon galilaeus* *Protopterus annectens* (dipnuste africain), *Tilapia* sp et quelques formes naines de Cyprinidae sont couramment rencontrées.

* **Originalité naturelle**

* **Patrimoine culturel (histoire ; mythes ; légendes et contes ; rites ; connaissances traditionnelles ; religions ; croyances**

✓ **Histoire**

Jusqu'au début du 19ème siècle, la formation végétale de la forêt classée du barrage était une propriété du Mogho Naba, Empereur des Mosse. Cette formation végétale était protégée et abritait des sites culturels, des animaux, des objets sacrés, et constituait un lieu d'initiation et de refuge sécurisant (Bondaz, 2011).

En 1919, une partie cet espace, soit 90 ha, a été immatriculée sous le titre foncier n°4 et cédée au territoire de la Haute- Volta. Elle fut ensuite érigée en forêt classée du barrage de Ouagadougou par arrêté du 19/10/36 du Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française (n°2376 S.E. signé DE COPPET). Sous la colonisation, par nostalgie cette forêt était surnommée : Bois de Boulogne, au même titre que le parc ouest Parisien. Elle a été agrandie par Arrêté n°3004.SE du 26 août 1941. La superficie actuelle de la forêt est de 265 ha.

Plusieurs projets d'aménagement (plantations, tracés de pistes) furent effectués dans la forêt classée du barrage de Ouagadougou (Gnoumou et al., 2008). Après avoir bénéficié d'une protection et d'une surveillance par les services forestiers, la partie nord de la forêt, soit 240 ha, fut aménagée et baptisée Parc Urbain Bangr-Wéoogo, le 5 janvier 2001. L'appellation « Bangr-Wéoogo » signifie littéralement en langue Mooré, « Brousse du savoir » ou « La forêt de la connaissance » (Kabore 2004). La FCBO et le lac des trois barrages ont été inscrits sur la liste des Zones humides d'importance internationale (Site RAMSAR) le 5 février 2019, conformément à la politique nationale sur les zones humides, adoptée par le décret n°2014-069/PRES/PM/MEDD/MEF du 7 février 2014.

✓ **Mythes ; légendes et contes**

Le baobab Komber Pademda était un arbre emblématique et multiséculaire situé à Ouagadougou, plus précisément dans les environs de l'hôpital Yalgado dans l'emprise du site RAMSAR. Il était connu pour être un lieu chargé d'histoire, symbolique pour la ville. Selon les traditions locales, c'est sous ce baobab que serait né le nom même de la ville de Ouagadougou, ce qui en fait un arbre avec une signification historique et culturelle majeure dans la mémoire collective de la région. Il se conte que Naaba Oubri a été reçu amicalement par les autochtones de Ouagadougou sous ce baobab. Ce qui aurait mis fin au conflit les opposants et permis l'alliance des deux parties pour la création du royaume de Ouagadougou

Malheureusement, le Baobab Komber Pademda est aujourd'hui mort. Ce qui inquiète quant à la préservation de ce patrimoine naturel et symbolique. Le baobab est important non seulement pour sa longévité mais aussi pour son rôle dans les rites culturels et l'histoire de la fondation de Ouagadougou. Sur l'emplacement de l'arbre un projet de replantation du Baobab suivant des rites culturels est prévu par le Moogho Naaba.

✓ **Rites ; connaissances traditionnelles ; religions ; croyances**

Sur le plan culturel, la FCBO est considérée comme un bois sacré avec une grande valeur spirituelle et rituelle. Anciennement propriété des chefs Mossis (Moogho Naaba), elle héberge des sites, des animaux et objets sacrés (comme le python, le crocodile et le varan) qui confèrent au lieu un caractère sacré. Des pratiques coutumières et des rites traditionnels y sont encore menés annuellement, le parc étant un temple dédié à une divinité locale et renfermant les âmes des ancêtres des populations autochtones, notamment des habitants de Toukin. Ce patrimoine rituel est intimement lié aux croyances et aux traditions ancestrales des communautés locales.

Les pratiques culturelles s'articulent autour du sacré, du rituel, de la médecine traditionnelle, des croyances ancestrales et d'un espace social vivant au cœur de Ouagadougou.

Voici les principales :

- La FCBO est un bois sacré ancestral, ancien domaine des chefs Mossis (Moogho Naaba), considéré comme un temple dédié à une divinité locale. Pour les habitants de Toukin, la forêt abrite les âmes des ancêtres.
- Des rites et cérémonies traditionnelles y sont régulièrement pratiqués tout au long de l'année, notamment une cérémonie annuelle appelée "*sigri-maogo*" avant la saison hivernale, pour demander la santé, la paix, le bonheur et une bonne pluviométrie. Ce rite inclut des sacrifices d'animaux (poulets, moutons) dans des "*lieux saints*" du parc.
- La forêt héberge des animaux sacrés (python, crocodile, varan) symboliques dans les croyances locales, vivant notamment dans une rivière sacrée du parc, le *Kugri-suingo*. Ces espèces sont intimement liées aux croyances rituelles.

13 - Caractéristiques physico-chimiques : mai-juin 2024

Paramètres	Turbidité (NTU)	Conductivité (uS/cm)	Température (°C)	pH
Barrage n°2	225,3	273	35,3	6,9
Barrage n°3	30,52	363	32,7	7,8
Normes 1	-	1000	18-40	6,5-8,5
Paramètres	Oxygène (mg/L)	TAC (mEq/L)	HCO ₃ ⁻ (mg/L)	TH (mmol/L)
Barrage n°2	6,12	1,75	106,87	1,06
Barrage n°3	6,84	2,07	126,27	1,12
Normes 1	≥7	-	500	-
Paramètres	Ca ²⁺ (mg/L)	Mg ²⁺ (mg/L)	Sodium (mg/L)	Potassium (mg/L)
Barrage n°2	38	2,78	30	18,37
Barrage n°3	39,44	3,26	16,37	3,23

Normes 1	75	50	200	-
Source : DRE, 2024 ➤ Caractéristiques du sol Sur le plan pédologique, le site présente une diversité de sols en lien étroit avec la géomorphologie et les dynamiques hydriques du milieu. Selon Belem et al. (1998), six principaux types de sols sont recensés dans la zone : Sols ferrugineux indurés : ce sont des sols présentant une forte induration, généralement en surface ou à faible profondeur, liés à la présence de cuirasses latéritiques. Ils limitent l'enracinement profond des arbres. Sols ferrugineux à concrétions : ces sols se caractérisent par la présence de concrétions ferrugineuses en subsurface. Ils sont issus de la dégradation de matériaux latéritiques et montrent une faible rétention en eau. Sols ferrugineux tropicaux lessivés, indurés : ce type de sol résulte d'un lessivage important des éléments fins et solubles, suivi d'une induration partielle. Ils sont souvent appauvris en nutriments et peu fertiles. Sols à sesquioxides de fer : riches en oxydes de fer et d'aluminium, ces sols traduisent un stade avancé de pédogenèse sous climat tropical. Ils présentent souvent une teinte rougeâtre et une texture grossière. Sols hydromorphes : localisés dans les zones de bas-fonds ou de dépressions, ces sols sont saturés en eau pendant une grande partie de l'année. Ils se reconnaissent par leur aspect grisâtre et leur faible aération. Sols eutrophes : bien que peu répandus, ces sols sont relativement riches en éléments nutritifs. Leur fertilité naturelle les rend importants pour la régénération végétale. ➤ Profondeur : La profondeur maximale des barrages N°1, 2 et 3 de Ouagadougou est autour de 7,5 m, mais sans source précise détaillant chaque barrage individuellement à ce sujet. La profondeur moyenne est d'environ 2,15 m. ➤ Envasements / sédimentations L'ensablement des barrages 1, 2 et 3 de Ouagadougou est un problème majeur. L'accumulation de sédiments (sable, boue et déchets solides) au fond des barrages est principalement causée par l'érosion des sols dans les bassins versants, les activités humaines comme le maraîchage sur les berges, et la pollution. Les conséquences sont graves : Réduction de la capacité de stockage d'eau, menaçant l'approvisionnement de la ville. Assèchement plus rapide des retenues d'eau. Dégradation de la qualité de l'eau et impact sur la biodiversité. Pour y remédier, des solutions sont mises en œuvre, notamment la lutte contre l'érosion, la réglementation des activités humaines autour des barrages et, bien que coûteux, le curage des retenues et la lutte contre la jacinthe d'eau.				
14 – Géomorphologie La géomorphologie du site est caractérisée par un relief relativement plat, composé principalement de plateaux à faibles pentes. Par ailleurs, des zones de dépression existent, notamment dans les secteurs inondables, où la topographie favorise l'accumulation d'eau en saison pluvieuse, contribuant ainsi à la formation de sols hydromorphes. Elévation maximal au niveau de la Mer : 320 m				

✓ Elévation maximal au niveau de la Mer : 281 m

15 – Hydrologie et Hydraulique

Le site RAMSAR est traversé par le cours d'eau Kadiogo, qui se jette dans le Massili, un affluent du Nakambé. À l'intérieur de la FCBO, le principal cours d'eau est le Kougr Singo, un bras du Massili. Ce dernier reçoit à la fois les eaux pluviales et les eaux usées provenant des canaux de drainage et de l'exutoire de l'hôtel Silmandé. Plusieurs autres canaux drainent les eaux à travers la FCBO, notamment : Le canal de Zogona, qui traverse la FCBO et draine les eaux pluviales et usées en provenance du quartier Zogona et de l'Université Joseph KI-ZERBO ; Le canal de Wemtenga, qui achemine les eaux usées de la MACO ainsi que des quartiers Wemtenga ; Le canal de Yalgado, longeant la digue du Barrage n°3, qui recueille les eaux usées du quartier Paspanga, du Centre Hospitalier Universitaire Yalgado Ouédraogo (CHU/Y), et de la centrale thermique Ouaga1 (SONABEL) ; Le canal de Tanghin, qui passe devant la Clinique Notre Dame, longe la forêt sur sa limite nord, puis rejoint le canal principal avant d'atteindre le Centre National des Semences Forestières (CNSF). Le canal de Somgandé qui draine les eaux du quartier Somgandé ; Par ailleurs, les quartiers des « 1200 logements » et l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE) déversent également des eaux usées dans les différents canaux du parc. L'ensemble de ces eaux s'écoule à travers la forêt d'Ouest en Est, suivant le drainage naturel de la capitale. Le parc étant devenu l'exutoire naturel de l'ensemble des eaux de drainage de la ville de Ouagadougou comme l'indique la figure ci-dessous.

Le réseau hydrographie couvre un bassin versant de 38 897 ha.

➤ **Existence d'ouvrages construits :oui**

L'échangeur du Nord entre les barrages 1 et 2

Le pont entre les barrages 2 et 3

la digue du Barrage n°3

les aménagements du Parc urbain Bangr weoogo

les routes

➤ **Référence du bassin versant ; état de surface : bon**

Le site se situe presque exclusivement dans le sous bassin de la rivière Massili. Le principal cours d'eau est le Massili qui s'écoule de nord-ouest en sud-est coupant le site ramsar en deux parties. Dans la moitié Est, le réseau hydrographique, d'une longueur d'environ 145km, est organisé essentiellement autour de quatre (4) cours d'eau (dont le Raguen) s'écoulant du nord-est vers le sud-ouest. Dans la moitié ouest, le réseau d'une longueur de l'ordre de 180km est organisé autour de quatre (4) cours d'eau également dont le déversoir des barrages 1, 2 et 3 de la ville de Ouagadougou

➤ **Configuration de la ZH**

Le site est traversé par le cours d'eau Kadiogo, qui se jette dans le Massili, qui est un affluent du Nakambé. À l'intérieur de la Forêt , le principal cours d'eau est le Kougr Singo, un bras du Massili. Ce dernier reçoit à la fois les eaux pluviales et les eaux usées provenant des canaux de drainage et de l'exutoire de l'hôtel Silmandé. Plusieurs autres canaux drainent les eaux à travers la forêt, à savoir :

Le canal de Zogona, qui traverse la FCBO et draine les eaux pluviales et usées en provenance du quartier Zogona et de l'Université Joseph KI-ZERBO ;

Le canal de Dassasgo (Nioko 2) et de Wemtenga, qui achemine les eaux usées de la MACO ainsi que des quartiers Dassasgo et Wemtenga ;

Le canal de Yalgado, longeant la digue du Barrage n°3, qui recueille les eaux usées du quartier Paspanga, du Centre Hospitalier Universitaire Yalgado Ouédraogo (CHU/Y), et de la centrale thermique Ouaga1 (SONABEL) ;

Le canal du côté nord de la forêt qui rejoint le canal principal avant d'atteindre le Centre National des Semences Forestières (CNSF).

Par ailleurs, les quartiers des « 1200 logements » et l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE) déversent également des eaux usées dans les différents canaux du parc. L'ensemble de ces eaux s'écoule à travers la forêt d'Ouest en Est, suivant le drainage naturel de la capitale.

➤ **Surface (maxi et mini) et périmètre de la ZH : Ø Eaux pérennes**

Les informations exactes sur la surface et le périmètre des barrages 1 2 et 3 de Ouagadougou sont difficiles à trouver publiquement pour plusieurs raisons, notamment l'évolution de la sédimentation et la variabilité saisonnière. Cependant, il est possible de fournir des ordres de grandeur basés sur des études historiques et des observations.

La Surface maximale (en saison des pluies) : Les chiffres de référence datent souvent de la conception ou d'études anciennes et ne reflètent pas toujours la réalité actuelle en raison de l'ensablement.

Barrage n°2 : Environ 154 ha.

Barrage n°3 : Environ 88 ha.

Barrage n°1 : Environ 61 ha.

Surface minimale (en saison sèche) : La surface peut se réduire considérablement, surtout pour les barrages n°1 et n°2. Il n'existe pas de chiffres précis sur la surface minimale, car elle dépend directement du niveau de remplissage de l'année. Les barrages peuvent se retrouver à sec ou avec une surface d'eau très réduite en fin de saison sèche.

➤ **Rivières, ruisseaux, rus, sources : mares Néant**

15 – Perturbation et menaces

- Perturbations (nature, origines, amplitude)

L'expansion rapide de Ouagadougou avec la construction de l'échangeur du Nord, modifie radicalement l'hydrologie du bassin versant. L'imperméabilisation des sols par la construction de routes, de bâtiments et de surfaces bétonnées empêche l'infiltration naturelle de l'eau de pluie. En conséquence, le volume et la vitesse du ruissellement de surface augmentent considérablement. Ce ruissellement rapide "lave" les surfaces urbaines, transportant une charge polluante diffuse composée d'hydrocarbures, de métaux lourds (plomb, zinc, cuivre), de microplastiques et d'autres déchets directement vers les barrages. Comme le souligne SAWADOGO (2019) dans son analyse de l'assainissement à Ouagadougou, les systèmes de drainage des eaux pluviales sont souvent défectueux ou inexistant, transformant les rues en vecteurs de pollution vers les plans d'eau lors des épisodes pluvieux.

L'expansion urbaine empiète sur la zone humide, réduisant sa superficie et perturbant les habitats naturels des espèces animales et végétales. Cette superficie qui en 2015 était estimée à 96.916.985 m², est passée à 152.118.202 m² en 2025 (source base de données produite par l'équipe de l'étude). Ce qui explique une expansion urbaine vertigineuse sur la zone humide Ramsar.

- Menaces (nature, origines, occurrence)

- **L'eutrophisation** crée des conditions idéales pour la prolifération d'espèces végétales envahissantes, au premier rang desquelles la jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*). Cette plante,

originale d'Amérique du Sud, est l'une des espèces envahissantes les plus dommageables pour les écosystèmes d'eau douce tropicaux.

- **La dégradation de la qualité de l'eau par la pollution.** Les rejets d'eaux usées domestiques non traitées et le drainage des déchets solides conduisent à un enrichissement excessif des eaux en nutriments, notamment en phosphore et en azote. Ce phénomène, connu sous le nom d'eutrophisation culturelle, est un moteur majeur de la dégradation de l'écosystème.

- **La colonisation graduelle d'espèces envahissantes**, généralement herbacées, parfois grimpantes

- **Les fréquentes inondations et stagnations** à l'intérieur du Parc Urbain Bāngr Weoogo par les eaux de pluies et leur drainage dans la forêt est une des principales sources des menaces soulignées par les services techniques du parc, le conseil scientifique et technique (CST) et les comités des usagers du parc.

- **la Sédimentation et l'ensablement**

Ce phénomène d'activation représente une menace naturelle et anthropique durable. L'érosion des sols et le transport des sédiments jusque dans les retenues accélèrent le colmatage progressif des barrages. Cette sédimentation réduit la profondeur maximale, en particulier au barrage numéro 3, dont la profondeur est limitée à environ 15 mètres, limitant ainsi la capacité de ces plans d'eau à soutenir une forte biomasse halieutique.

- **Pression de l'Agriculture Urbaine et Contamination Chimique** : Les berges des barrages sont intensivement exploitées pour le maraîchage, une activité vitale pour la sécurité alimentaire urbaine mais source de pressions écologiques importantes.

16 – Végétation

L'exploitation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) reste relativement limitée et peu diversifiée. Elle se concentre principalement sur la fauche de l'herbe, utilisée à la fois comme fourrage destiné à l'alimentation du bétail et comme produit de vente sur les marchés locaux.

Ø Flore non ligneuse

210 espèces herbacées

- Prairie marécageuse c'est une formation végétale dominée par une couverture herbacée de faible hauteur, se développant sur des sols saturés en eau de manière permanente ou saisonnière

-

Ø Flore ligneuse

117 espèces ligneuses

- La forêt galerie est une formation forestière étroitement liée à la présence de cours d'eau, qu'ils soient temporaires ou permanents
- La forêt claire est une formation arborée peu dense, caractérisée par un peuplement ouvert dont la couverture arborée varie entre 50 % et 70 %.
- La savane arborée est une végétation composée d'une strate herbacée dominante parsemée d'arbres et d'arbustes dispersés. L'ensemble présente un taux de recouvrement compris entre 20 % et 50 %,
- La savane arbustive est une formation végétale caractérisée par un tapis herbacé parsemé d'arbustes, dont le couvert végétal est compris entre 10 % et 50 %,

-

Douze espèces de mammifère ont été recensées notamment : *Hippopotamus amphibius* (Linnaeus, 1758)., *Hippotragus equinus* (Desmarest, 1804); *Kobus ellipsiprymnus* (Ogilby, 1833), *Tragelaphus scriptus* (Pallas, 1766) *Hyaena hyaena* (Linnaeus, 1758), *Chlorocebus*

sabaeus (Linnaeus, 1766) *Genetta maculata* (Gray, 1830), *Lepus saxatilis* (Cuvier, 1823), *Xerus erythropus* (E. Geoffroy Saint-Hilaire, 1803) ; *Eidolon helvum* (Kerr, 1792), *Atelerix albiventris* Wagner, 1841, *Papio anubis* (Lesson, 1827) dans la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou ont été recensées en 2025.

Plusieurs espèces de reptiles ont été observées dans la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou soit dans la nature soit en captivité dans la ménagerie du parc, notamment *Python sebae* (Gmelin, 1789), *Crocodylus suchus* (Geoffroy, 1807) , *Varanus niloticus* (Linnaeus, 1766) et *Centrochelys sulcata* (Miller, 1779). Parmi celles-ci, *Crocodylus suchus* et *Varanus niloticus* se distinguent par une présence particulièrement marquée durant la saison des pluies

Ø Aquatique :

La diversité ichthyologique est de 31 espèces identifiées (Ouédraogo, 2016). Des espèces telles que *Clarias senegalensis* (silures ou poisson-chat), *Polypterus endlicheri*, *Barbus ablabes* , *Barbus macrops*, *Coptodon zillii*, *Sarotherodon galilaeus* ; *Protopterus annectens* (dipnuste africain), *Tilapia* sp et quelques formes naines de cyprinidae sont couramment rencontrées.

Ø oiseaux :

161 espèces d'oiseaux ont été recensées, réparties entre 120 genres et 59 familles. La communauté aviaire est largement dominée par des espèces telles que *Laniarius barbarus* (Gonolek de Barbarie), *Vidua chalybeata* (Combassou du Sénégal), *Spilopelia senegalensis* (Tourterelle maillée) et *Crinifer piscator* (Touraco gris). Le Vautour charognard (*Necrosystes monachus*), une espèce en danger critique d'extinction est encore présente dans le site.

Ø reptiles :

Plusieurs espèces de reptiles ont été observées dans la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou, notamment *Python sebae*, *Crocodylus suchus*, *Varanus niloticus* et *Centrochelys sulcata*

Existence du groupe ? Si oui : 1 à 5 espèces caractéristiques et courantes :

* **Espèces remarquables ? oui**

* **Lesquelles ?**

1. *Anogeissus leiocarpa* (DC.) Guill. & Perr.
2. *Crocodylus suchus*,
3. *Kobus ellipsiprymnus* Ogilby
4. *Spilopelia senegalensis* (Tourterelle maillée),
5. *Tilapia* ssp

* **Oiseaux migrants ? oui**

Lesquels ?

1. *Butastur rufipennis*
2. *Circus aeruginosus aeruginosus*
3. *Circus macrourus*
4. *Circus pygargus*
5. *Acrocephalus scirpaceus scirpaceus*
6. *Hippolais polyglotta*
7. *Acrocephalus schoenobaenus*
8. *Acrocephalus arundinaceus arundinaceus*

9. *Halcyon senegalensis senegalensis*
10. *Ispidina picta picta*
11. *Cuculus canorus*
12. *Clamator jacobinus*
13. *Chrysococcyx caprius*
14. *Chrysococcyx klaas*
15. *Clamator levaillantii*
16. *Clamator glandarius*
17. *Lanius excubito elegans*
18. *Lanius senator senator*
19. *Lanius collaris smithii*
20. *Luscinia megarhynchos megarhynchos*
21. *Phoenicurus phoenicurus phoenicurus*
22. *Pandion haliaetus haliaetus*
23. *Pelecanus onocrotalus*
24. *Pelecanus rufescens*
25. *Phylloscopus trochilus trochilus*
26. *Himantopus himantopus himantopus*
27. *Actitis hypoleucos*
28. *Calidris ferruginea*
29. *Calidris minuta*
30. *Gallinago gallinago*
31. *Tringa glareola*
32. *Tringa ochropus*
33. *Tringa totanus totanus*

18 - Espèces protégées ou totémiques :

Espèces protégées

Au titre des textes forestiers, notamment de l'Arrêté 2004/019/MECV du 07 juillet 2004 portant détermination de la liste des espèces forestières bénéficiant de mesures de protection particulière du ministère en charge de l'environnement, *Adansonia digitata*, *Azizikia africana*, *Anogeissus leiocarpa*, *Bombax costatum*, *Ceiba pentandra*, *Faidherbia albida*, *Khaya senegalensis*, *Parkia biglobosa*, *Pterocarpus erinaceus*, *Tamarindus indica*, *Vitellaria paradoxa* et *Ximenia americana* sont particulièrement protégées. *Azizikia africana*, *Bombax costatum*, *Faidherbia albida*, *Khaya senegalensis*, *Parkia biglobosa*, *Tamarindus indica*, *Vitellaria paradoxa* le sont depuis l'arrêté no 1762 S.F.CH. du 30 décembre 1948. Ces espèces ne peuvent être abattues, arrachées, mutilées ou incinérées qu'après autorisation des services compétents en charge des forêts.

Espèces totémiques

- ✓ *Python sebae* Gmelin
- ✓ *Crocodylus suchus* Laurenti
- ✓ *Varanus niloticus* Linnaeus

19 - Espèces en prolifération :

- ✓ *Senegalia erythrocalyx*,
- ✓ *Combretum micranthum*,
- ✓ *Mimosa pigra*,
- ✓ *Grewia bicolor*,

- ✓ *Hyptis suaveolens*
- ✓ *Azadirachta indica*

20 – Structure administrative et technique :

- **La tutelle administrative :** Ministère de l'Environnement de l'Eau et de L'Assainissement
- **Structures d'encadrement techniques :** Maire de Ouagadougou (Direction des aménagement Paysagers et de la Gestion des Parcs), Agence de l'Eau du Nakambé, Direction régionale des Eaux et Forêts
- Ø Existence de Plan de Gestion en partie. En effet Plan d'aménagement Forestier de la forêt classée du Barrage est disponible.

21 - Justifications du site Ramsar (cf. critères si nécessaire) proposés :

Le site joue un rôle important dans la ville de Ouagadougou. Le site fourni des biens et services écologiques énormes (la recharge des nappes phréatiques, la séquestration du carbone, l'amélioration de la qualité de l'air, la création de microclimat...)

Les écosystèmes sont riches et diversifiés (plan d'eau, forêt galerie, savane arbustive...) herbeuse La richesse floristique, faunique, et aquatiques est très élevée par exemple, la diversité floristique représente 15 % de la richesse floristiques nationales avec des espèces uniquement retrouvables dans la région que sur ce site (*Vitex doniana* ; *Kigelia africana*)

C'est un site d'accueil d'oiseaux migrateurs (33 espèces d'oiseaux migrateurs). Le site abrite également une des espèces d'avifaune menacées (en danger critique d'extinction) qu'est le vautour charognard (*Necrosystes monachus*).

Le site crée un paysage unique qui contraste avec le milieu urbain des enjeux écologiques majeurs. Elle abrite une biodiversité remarquable, au sein de laquelle ont été identifiées plusieurs espèces et habitats dits sensibles. Cette sensibilité découle principalement de leur vulnérabilité caractérisée par la présence d'espèces rares, menacées ou protégées, ou d'un équilibre écologique fragile. Par exemple le site abrite des espèces inscrites sur la liste rouge de l'UICN. Il s'agit de *Hippopotamus amphibius* L., *Khaya senegalensis* et *Vitellaria paradoxa* classées dans la catégorie des espèces vulnérables (VU) et de *Pterocarpus erinaceus* classée dans la catégorie des espèces en danger (EN).

Le Tome II de Atlas de la biodiversité de l'Afrique de l'Ouest consacré au Burkina Faso identifie 13 espèces menacées dans la FCBO (Thiombiano et Kampmann, 2010). Il s'agit de *Adansonia digitata*, *Anogeissus leiocarpa*, *Bombax costatum*, *Combretum paniculatum*, *Diospyros mespiliformis*, *Prosopis africana*, *Parkia biglobosa*, *Pterocarpus erinaceus*, *Securidaca longipedunculata*, *Stereospermum kunthianum*, *Tamarindus indica*, *Vitellaria paradoxa* et *Ximenia americana*.

22 - Valeurs sociales et culturelles :

La Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou (FCBO), mieux connue sous le nom de Parc Urbain Bangr-Weoogo, possède d'importantes potentialités culturelles liées à son histoire, ses usages traditionnels, et son rôle dans la société de Ouagadougou. Sur le plan culturel, la FCBO est considérée comme un bois sacré avec une grande valeur spirituelle et rituelle. Anciennement propriété des chefs Mossis (Mogho Naba), elle héberge des sites, des animaux et objets sacrés (comme le python, le crocodile et le varan) qui confèrent au lieu un caractère sacré. Des pratiques coutumières et des rites traditionnels y sont encore menés annuellement, le parc étant un temple dédié à une divinité locale et renfermant les âmes des ancêtres des populations autochtones,

notamment des habitants de Toukin. Ce patrimoine rituel est intimement lié aux croyances et aux traditions ancestrales des communautés locales.

Les pratiques culturelles s'articulent autour du sacré, du rituel, de la médecine traditionnelle, des croyances ancestrales et d'un espace social vivant au cœur de Ouagadougou.

23 - Éducation à la conservation :

Le site Ramsar sar constitue un réservoir écologique majeur au cœur de la capitale burkinabè. Son potentiel de conservation de la biodiversité est significatif, tant par la richesse de sa faune que par la diversité des statuts de conservation des espèces qu'elle abrite.

Par exemple la FCBO présente une forte représentativité d'espèces à faible risque d'extinction, classées dans la catégorie « Préoccupation mineure » (LC) par l'UICN. Ces espèces représentent 95 % des oiseaux, 73 % des mammifères et 75 % des reptiles, traduisant un écosystème relativement équilibré et encore fonctionnel pour de nombreuses espèces communes.

Cependant, l'intérêt de conservation de la FCBO va bien au-delà de la simple présence d'espèces communes. Elle constitue un refuge critique pour des espèces menacées, comme *Necrosyrtes monachus*, ce qui lui confère une valeur stratégique dans les efforts de conservation à l'échelle locale, nationale et mondiale.

Cette diversité de statuts indique que la FCBO remplit une double fonction écologique : elle protège à la fois des espèces communes nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes et des espèces rares ou menacées, essentielles pour la préservation du patrimoine naturel.

En outre, son emplacement à l'intérieur de la ville de Ouagadougou en fait un site privilégié pour les activités d'éducation environnementale, de recherche scientifique et de sensibilisation du public à la conservation. Ce rôle pédagogique et scientifique renforce encore son importance stratégique.

En somme, la FCBO possède un potentiel de conservation élevé, tant pour sa biodiversité ordinaire que pour la sauvegarde d'espèces menacées. Ce potentiel justifie pleinement la mise en œuvre d'actions de gestion durable, de suivi écologique renforcé, et de valorisation du site comme modèle d'interface entre nature et urbanisation.

24 - Recherche scientifiques en cours et équipements :

Le site RAMSAR présente un fort potentiel éducatif grâce à sa biodiversité, son accessibilité et sa situation urbaine. Elle constitue un cadre idéal pour l'apprentissage écologique, permettant d'aborder concrètement la conservation de la biodiversité, le changement climatique, la gestion durable des ressources et la pollution urbaine. Des activités pédagogiques telles que les ateliers, les sorties de terrain et les campagnes de reboisement peuvent y être organisées. L'implication des communautés locales et la valorisation des savoirs traditionnels renforcent l'ancrage culturel et éducatif du site.

Depuis plusieurs décennies, elle contribue activement à la formation universitaire et à la production de savoirs dans des domaines variés tels que l'environnement, la foresterie, la biodiversité et les sciences sociales. À titre illustratif, une revue bibliographique a permis d'identifier 45 productions scientifiques et techniques, comprenant notamment une thèse, douze mémoires de DEA ou de Master, ainsi que huit articles scientifiques (Figure 30). Les thématiques abordées couvrent, entre autres, la biologie et l'écologie des espèces, l'éducation à l'environnement, la gestion, le tourisme et la sociologie

25 - Projets en cours et prévus :

Curage du barrage ;

Aménagement des 3 barrages

Réhabilitation du PUBW

Création du bio parc dans le PUBW.

26 - Activités autour de la zone humide :

L'activité agricole dominante autour de la zone humide est axée principalement sur le maraîchage et la production végétale. Ces pratiques sont concentrées autour des trois barrages de la ville. Les cultures les plus courantes incluent la tomate, la laitue, l'oignon, l'aubergine, le gombo, entre autres. Ces légumes sont écoulés dans les « yaars » et sur les marchés des différents quartiers de la ville.

Une autre activité agricole notable est la production de plants forestiers, locaux, exotiques ou ornementaux, réalisée par des pépiniéristes implantés tout autour de la forêt.

En plus de ces production agro-sylvicole il faut noter les activités liées au milieu urbain tel que le commerce, les habitations, et les activités du BTP qui exploitent l'eaux des barrages

27 - Caractéristiques écologiques et climatiques :

28- Rôles des communautés :

- *internaliser les concepts de conservation, d'aménagement et de gestion durable des zones humides et des ressources naturelles en général ;*
- *participer aux actions de sensibilisation et information des producteurs et exploitants des ressources naturelles ;*
- *favoriser la création de petites entreprises ou des unités de production au niveau local ;*
- *renforcer l'organisation des acteurs et leur participation à la conception et la mise en œuvre des Plans d'aménagement et de gestion des zones humides et aussi des projets nationaux de développement au niveau local ;*
- *favoriser la concertation entre acteurs à la base ;*
- *favoriser la création d'activités génératrices de revenus autour des filières dans le respect des bonnes pratiques d'exploitation des ressources naturelles ;*

- <i>veiller à la large diffusion des savoirs et des bonnes pratiques de gestion durable des zones humides.</i>
29 - Mesures de protection : <i>Dégueerpissement des maraichers de la cuvette du barrage ;</i> <i>Sensibilisation des populations</i> <i>Gestion des déchets de la ville de Ouagadougou</i> <i>Amélioration du drainage des eaux à l'intérieur du PUBW</i> <i>Aménagement du PUBW à travers le PAF FCBO</i> <i>Amélioration de la gouvernance du site notamment de ses composantes</i>
30 - Difficultés que rencontre le site : Dégradation du site Absence de plan d'aménagement et de gestion de l'ensemble du site Absence de coordination et de synergie d'action dans la gouvernance du site Insuffisance des ressources humaines, matériels et financières pour une gestion efficiente du site.
31 - Commentaires et suggestions : Le site Ramsar des retenues d'eau, constitué des barrages n°1, n°2 et n°3, présente un volume total évalué à 14 960 000 m³ d'eau. Ces retenues couvrent une superficie de 748 hectares dédiés à une activité halieutique artisanale principalement affectée par l'usage d'engins de pêche souvent interdits, ce qui complique le recrutement naturel et le restockage des ressources halieutiques, conduisant à l'effondrement des pêcheries locales. La surpêche, au-delà de la capacité de charge recommandée par la FAO (2 pêcheurs par km², soit 16 pêcheurs autorisés maximum pour la totalité du site), accentue la pression sur ces ressources. L'enquête menée auprès des pêcheurs montre que, à l'exception de quelques espèces de sardines (<i>Barbus ablables</i>, <i>Barbus macrops</i>, <i>Chelaethiops bibie</i>), la majorité des espèces présentes dans ces eaux sont en régression, certaines étant menacées d'extinction ou vulnérables, résultat direct de la surpêche et de la pollution. La diversité ichtyologique est faible avec seulement 31 espèces identifiées sur les 122 possibles dans la région selon Roman (1966), ce qui souligne un besoin urgent de meilleure gestion piscicole et du plan d'eau de ces barrages. <u>Suggestion</u> Au vue des menaces et contraintes recensées, et afin d'assurer la pérennité de certaines espèces halieutiques et du plan d'eau, l'équipe de l'étude apprécie l'existence d'un organe de contrôle et de veille qui est le Conseil Scientifique et Technique (CST) du Parc urbain Bangr Weoogo, et suggère qu'il soit doté de moyens conséquents pour jouer pleinement son rôle d'avant garde dans la mesure où sa présence pourrait garantir la gestion durable de ce site Ramsar et de ses écosystèmes d'une part, et d'autre part veiller sur la bonne exécution des projets en cours et à

venir. Il ressort qu'il est intimement lié à la mise en œuvre du Projet d'Aménagement de la forêt classée du Barrage de Ouagadougou entre 1997 et 2001. Il a été créé par arrêté en 1997 puis révisé par arrêté conjoint n°04-05/MECV/CO du 23 mars 2004. Après une longue période de léthargie, le Conseil a été réactivé par arrêté n°103/MEEVCC/CAB du 02 mars 2020. Le Conseil compte aujourd'hui des membres avec des compétences complémentaires. Les spécialités composant le CST : Science de la vie et de la terre/éducation, Biochimiste/Phytochimiste, Botaniste, Biologiste, Ecologue, Généticien, Pharmacographe /Herboriste, hydrologue, énergéticien, géographe, Génie civil, ingénieur forestier, spécialiste de la faune (mammalogie et ornithologie), spécialiste en ressources halieutiques, spécialistes en gestion de l'environnement, spécialiste en gestion des aires protégées, juriste environnementaliste, expert en système d'information géographique, spécialiste Qualité, Sécurité et santé de l'environnement, journaliste/communicateur.

Il est à rappeler que le CST est un organe consultatif d'orientation et d'aide à la décision a pour missions principales de veiller à la gestion durable du Parc Urbain Bangr Weoogo et particulièrement la sauvegarde du caractère écologique, scientifique et éducatif des activités et est composé de vingt (20) membres.

Le CST est saisi (par le Ministre en charge de l'Environnement ou par le Maire/Président de Délégation Spéciale de Ouagadougou) pour toute question touchant la conservation, la protection, l'aménagement et la promotion du parc et de ses entités.

Le CST peut aussi s'autosaisir de toutes questions relevant de la gestion du parc.

Le CST s'est doté d'un règlement intérieur le 11 août 2020.

32 - Références bibliographiques :

A. SAWADOGO et al. / *Int. J. Biol. Chem. Sci.* 17(6): 2550-2563 (2023), Evaluation de la qualité des eaux de forage de la commune de Ouagadougou, Burkina Faso, Article in International Journal of Biological and Chemical Sciences · October 2023, 14 pages.

Commune de Ouagadougou (2019), Évaluation de la gestion des finances publiques municipales rapport PEFA sur les performances 2016 – 2018, 197 pages.

Commune de Ouagadougou (2025), Etude de faisabilité, Avant-Projet Sommaire (APS), Avant-Projet Détaillé (APD) et l'élaboration du dossier d'appel d'offres pour l'aménagement y compris EIES/PAR d'un système de drainage et d'assainissement pluvial écologique et des études connexes dans l'environnement du parc urbain BANGR WEOOGO, Actualisation du Plan d'Aménagement Forestier, Version Provisoire, 165 pages.

1. Commune de Ouagadougou (2025), Plan d'Occupation des Sols (POS) de la ville de Ouagadougou, règlement communal d'urbanisme, Version définitive, 63 pages.

2. Commune de Ouagadougou (2007), Stratégie de développement urbain de l'agglomération de Ouagadougou Horizon 2025 (SDU), 84 pages.
3. Direction générale de l'urbanisme, de la viabilisation et de la topographie / PRAVO-3 (DGUVT/PRAVO-3) (2025), Etude de faisabilité, avant-projet sommaire (APS), avant-projet détaillé (APD) et l'élaboration du dossier d'appel d'offres pour l'aménagement y compris EIES/par d'un système de drainage et d'assainissement pluvial écologique et des études connexes dans l'environnement du parc urbain Bangr-Weoogo, Vol I : Rapport de synthèse, rapport provisoire, 2025, 93 pages.
4. Direction générale de l'urbanisme, de la viabilisation et de la topographie / PRAVO-3 (DGUVT/PRAVO-3) (2025), Etude de faisabilité, avant-projet sommaire (APS), avant-projet détaillé (APD) et l'élaboration du dossier d'appel d'offres pour l'aménagement y compris EIES/par d'un système de drainage et d'assainissement pluvial écologique et des études connexes dans l'environnement du parc urbain Bangr-Weoogo, Vol II : Dossier des plans types, rapport provisoire, 2025, 37 pages.
5. DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES EN EAU (2024) Suivi réseau qualité des eaux en 2024
6. INSD (2023), Projection démographique 2020-2035 Région du Centre, 39 pages.
7. INSD (2022), Résultats, Cinquième recensement général de la population et de l'habitation, monographie de la Région du Centre, 139 pages
8. INSD (2023), Profil de pauvreté de la Région du Centre, 32 pages.
9. KOUSSOUBE, Y., S. D. D. Sou, A. S. Ouédraogo, et G. S. D. K. Dayo. (2021). Assessment of Organochlorine and Organophosphorus Pesticide Residues in Soils and Vegetables from Urban and Peri-Urban Agricultural Sites in Ouagadougou, Burkina Faso. Journal of Environmental and Public Health, vol. 2021, Article ID 6689895, 10 pages.
10. MARAH (2023), Annuaire des statistiques agropastorales et halieutiques 2023, 643 pages.
11. MEEA (2023), Annuaire statistiques de l'eau et de l'assainissement 2022, 150 pages.
12. MEEA (2022), Projet d'électrification rurale de la dorsale nord du WAPP– (PER/DN/WAPP), Plan d'action de réinstallation (par) de la composante électrification rurale de 179 localités du projet d'interconnexion électrique 330 KV Nigeria-Niger-Benin- Burkina Faso (PER/DN/WAP) sous-projet d'électrification rurale dans la province du Kadiogo, 160 pages.
13. Ministère de l'habitat et de l'urbanisme (2010), Schéma Directeur d'Aménagement du Grand Ouaga (SDAGO), Horizon 2025, Volume 1, Le grand portrait de Ouaga, 95 pages.
14. Ministère de l'habitat et de l'urbanisme (2010), Schéma Directeur d'Aménagement du Grand Ouaga (SDAGO), Horizon 2025, Volume 2, La Stratégie d'aménagement, 199 pages.
15. Région du Centre (2022), Schéma régional aménagement et de Développement durable du Territoire du Centre (SRADDT), Horizon 2040, 243 pages.

16. RIS (Ramsar Information Sheet). (2019). Complexe du Parc Urbain Bāngr–Weoogo et du lac des trois barrages. Fiche Descriptive sur les Sites Ramsar (RIS), BF2367. Service d'Information sur les Sites Ramsar.
17. OUEDRAOGO, O., I. Tiemtoré, L. C. K. Bazié, et F. Zongo. (2021). Water Quality Assessment of the Urban Dams of Ouagadougou (Burkina Faso) in a Context of Eutrophication. *Journal of Water Resource and Protection*, 13, 735-752.
18. SAVADOGO, B. (2019). Défis de l'assainissement des eaux usées et pluviales dans la ville de Ouagadougou. Mémoire de Master, Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE).
19. VILLAMAGNA, A. M., & Murphy, B. R. (2010). Ecological and socio-economic impacts of invasive water hyacinth (*Eichhornia crassipes*): a review. *Freshwater Biology*, 55(2), 282-298.

Webographie

Données agroclimatiques du Fewsnat

<https://earlywarning.usgs.gov/fews/datadownloads/East%20Africa/eMODIS%20NDVI%20C6>

Annuaire statistiques nationales

<https://www.insd.bf/fr/statistiques/autres-statistiques/annuaire-statistiques-nationales>

Sites Web MARAH: www.agriculture.bf

Gestion durable de l'eau et de l'assainissement à Ouagadougou : le projet intégré d'aménagement des barrages 1, 2 et 3 relancé

<https://www.sidwaya.info/gestion-durable-de-leau-et-de-l-assainissement-a-ouagadougou-le-projet-integre-damenagement-des-barrages-1-2-et-3-relance/>

3.4.1. Etat des lieux de l'occupation des terres du site Ramsar

3.4.1.1. Forêt galerie

La forêt galerie est une formation forestière étroitement liée à la présence de cours d'eau, qu'ils soient temporaires ou permanents. Il s'agit d'un peuplement dense constitué d'arbres de taille moyenne à grande (20 à 25 mètres de hauteur). Ces forêts se développent principalement dans les zones basses et le long des berges, en contraste avec les milieux plus ouverts comme les savanes arborées ou arbustives (Nomenclature nationale de l'Occupation des terres, 2011).



Photo 1 : Galerie forestière à l'intérieur de la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou (FCBO)

3.4.1.2. Forêt claire

La forêt claire est une formation arborée peu dense, caractérisée par un peuplement ouvert dont la couverture arborée varie entre 50 % et 70 %. Les cimes des arbres peuvent être partiellement jointives, mais l'ensemble du couvert reste aéré. Une strate de graminées, parfois clairsemée ou mêlée à d'autres espèces herbacées, est généralement présente. (*D'après la Nomenclature nationale de l'Occupation des terres, 2011*).



Photo 2: Forêt claire à l'intérieur de la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou (FCBO)

3.4.1.3. Savane arborée

La savane arborée est une végétation composée d'une strate herbacée dominante parsemée d'arbres et d'arbustes dispersés. L'ensemble présente un taux de recouvrement compris entre 20 %

et 50 %, dont la strate arborée couvre entre 10 % et 50 % de la surface (selon la Nomenclature nationale de l'Occupation des terres, 2011).



Photo 3 : Savane arborée à l'intérieur de la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou (FCBO)

3.4.1.4. Savane arbustive

La savane arbustive est une formation végétale caractérisée par un tapis herbacé parsemé d'arbustes, dont le couvert végétal est compris entre 10 % et 50 %, tandis que la strate arborée reste inférieure à 10 %. La végétation arbustive est dominée par des espèces telles que *Combretum spp.*, *Senegalia dudgeonii*, *Vachellia seyal*, *Senegalia gourmaensis*, *Ziziphus mauritiana*, *Balanites aegyptiaca*, entre autres.



Photo 4: Savane arbustive à l'intérieur de la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou (FCBO)

3.4.1.5. *Prairie marécageuse*

C'est une formation végétale dominée par une couverture herbacée de faible hauteur, se développant sur des sols saturés en eau de manière permanente ou saisonnière. Ces milieux humides, souvent situés en zones de faible altitude ou en bordure de plans d'eau, présentent une biodiversité particulière, adaptée aux conditions hydriques constantes. Ils jouent un rôle écologique essentiel, notamment dans la régulation des eaux, le stockage du carbone et l'habitat de nombreuses espèces animales et végétales.



Photo 5: Prairie marécageuse à l'intérieur de la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou (FCBO)

3.4.1.6. *Plans d'eau naturels*

Cette catégorie englobe l'ensemble des plans d'eau douce naturels, tels que les lacs, les mares et les étangs, qui se forment sans intervention humaine. Ils se distinguent par leur origine naturelle et leur diversité écologique, offrant des habitats variés à une faune et une flore spécifique.



Photo 6: Cours d'eau naturelle à l'intérieur de la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou (FCBO)

3.4.1.7. Autres types

A côté de ces formations naturelles, on observe la présence de milieux aménagés. Parmi ceux-ci figurent la zone des pépinières, le complexe formé par les pépinières, les cultures maraichères, et les plantations, ainsi que les infrastructures administratives, sportives et de loisirs.



Photo 7: Pépinière à l'intérieur de la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou (FCBO)

3.4.2. Etat des lieux de la production halieutique des trois (03) barrages de Ouagadougou

D'un point de vue organisationnel et matériel, des contraintes sérieuses limitant la gestion efficace de la pêche et la collecte des statistiques nécessaires pour un suivi.

Malgré cela, la production halieutique annuelle des trois (03) barrages est estimée à 14,96 tonnes, soit une production largement inférieure au potentiel de 74,8 tonnes par une calculée selon la méthode de Henderson et Welcome (1974). Cela indique une sous-utilisation des ressources potentielles, liée à une mauvaise gestion et aux pratiques non durables. Pour pallier ces problèmes, des opérations d'aménagement sont recommandées, telles que l'empoissonnement, la mise en place d'enclos de repeuplement piscicole et la pisciculture en cages flottantes.

Une initiative communautaire d'enclos au barrage n°3 a déjà été testée, avec des résultats mitigés faute d'une bonne gestion.

Dans le cadre d'une politique plus large appelée Offensive agropastorale et halieutique (OAPH) du Ministère de l'Agriculture des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH), 30 cages flottantes d'un volume de 75 m³ ont été installées sur le barrage n°3, avec une production annuelle de 120 tonnes, dépassant largement la production artisanale actuelle. Cette action est conduite par la Direction Générale des Ressources Halieutiques (DGRH).

Enfin, une initiative touristique avec un bateau restaurant flottant a été mis en service en mars 2025, accueillant environ 10 visiteurs par jour pour des visites du site et des infrastructures de production piscicole, ce qui contribue à la valorisation économique du site.

3.4.3. Diversité des espèces recensées

3.4.4. Richesse floristique

L'inventaire de 2021 indique une richesse spécifique de 75 espèces ligneuses reparties en 54 genres et 27 familles a été observée dans la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou (confère liste en annexe

Comparativement aux résultats obtenus par Gnoumou et al. (2008), la diversité floristique de la FCBO semble diminué. En effet, ces auteurs avaient recensé une richesse floristique notable, avec un total de 327 espèces, dont 117 espèces ligneuses et 210 espèces herbacées. Ce qui représente 15.82% du potentiel national car d'après Thiombiano et al. (2010), le Burkina Faso abrite 2067 espèces de plantes vasculaires. cela se justifie par la méthode d'inventaire qui diffère entre le deux inventaires. En tant qu'aire protégée et classée, la FCBO constitue un refuge pour l'ensemble de la flore représentative du pays, en particulier pour les espèces les plus menacées. Elle devrait ainsi jouer le rôle de sanctuaire écologique, dédié à la préservation et à la valorisation de la biodiversité nationale.

3.4.5. Densité des espèces

La densité des espèces de la FCBO ligneux est évaluée à 410 pieds/ha pour le peuplement principal et 941 pieds/ha pour la régénération soit une densité totale de 1351 pieds/ha. Les habitats qui enregistrent les densités les plus élevées sont les forêts claires, les savanes arborées et le complexe formant la zone des pépinières, des cultures maraichères et des plantations avec des densités totales respectives de 1 521 pieds/ha, 1 433 pieds/ha et 1 232 pieds/ha. La faible densité est observée dans les prairies marécageuses avec 771 pieds/ha.

La densité globale observée dans la FC est nettement inférieure à celle rapportée par Bicaba (2020), qui l'évaluait à 948,89 individus/ha. Cette divergence pourrait s'expliquer par le fait que son étude se concentrait spécifiquement sur les forêts claires ainsi que sur les savanes arborées et arbustives.

3.4.6. Diversité intraspécifique de la forêt

La Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou (FCBO) indique une bonne diversité floristique avec un indice de Shannon de 2,89 (Tableau 17). L'équitabilité est Cependant modérée, ce qui signifie que quelques espèces comme *Anogeissus leiocarpa*, *Combretum micranthum*, *Grewia bicolor*, *Azadirachta indica* dominent largement le peuplement. Dans les différents habitats, l'indice de Shannon est modéré à élever sauf pour les prairies marécageuses où il est faible. L'équitabilité montre que la répartition des individus entre espèces est assez équilibrée (0,75 à 0,88), bien que quelques espèces soient plus dominantes (par ex. *Azadirachta indica* et *Vachellia nilotica*).

Tableau 3 : Indice de Shannon (H') d'Équitabilité de Pielou (E) de la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou (FCBO)

Habitats	Indice de Shannon (H') :	Équitabilité de Pielou (E) :
Complexe-pépinière-culture maraichère-plantation	2,06	0,76
Forêt claire	2,68	0,75
Forêt galerie	2,71	0,83
Prairie marécageuse	1,41	0,88
Savane arborée	2,99	0,78
Savane arbustive	2,35	0,77
FCBO	2,89	0,53

Source : PAF ; 2025

3.4.7. État de la régénération

Le taux global de régénération de la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou est estimé à 92,52 %, avec un taux de dynamique s'élevant à 91,20 % (Tableau 18). Ce taux dépasse également les 90 % pour chaque type d'habitat.

La dynamique de régénération s'avère très favorable pour l'ensemble des catégories d'habitat, à l'exception de la prairie marécageuse, où elle est négative. Cette situation pourrait s'expliquer par les inondations permanentes qui caractérisent cette zone, créant des conditions d'asphyxie défavorables à la survie des jeunes plants (Sinsin, 1993 ; Sambare, 2013).

3.4.8. Statut de conservation des espèces

Le Tableau ci-dessous apporte des informations sur le statut de conservation des espèces végétales recensées ou observées dans la zone d'étude. L'état de conservation a été établi sur la base des données de la liste rouge de l'UICN, de l'Atlas de la biodiversité de l'Afrique de l'Ouest consacré au Burkina Faso de 2010 et de l'Arrêté 2004/019/MECV du 07 juillet 2004 du ministère en charge de l'environnement du Burkina Faso portant détermination de la liste des espèces forestières bénéficiant de mesures de protection particulière.

Ainsi, la FCBO abrite dix-sept (17) espèces forestières menacées et bénéficiant de mesures de protection particulière. Trois (03) de ces espèces sont inscrites sur la liste rouge de l'UICN. Il s'agit de *Khaya senegalensis* et *Vitellaria paradoxa* classées dans la catégorie des espèces vulnérables (VU) et de *Pterocarpus erinaceus* classée dans la catégorie des espèces en danger (EN).

Le Tome II de l'Atlas de la biodiversité de l'Afrique de l'Ouest consacré au Burkina Faso identifie 13 espèces menacées dans la FCBO (Thiombiano et Kampmann, 2010). Il s'agit de *Adansonia digitata*, *Anogeissus leiocarpa*, *Bombax costatum*, *Combretum paniculatum*, *Diospyros mespiliformis*, *Prosopis africana*, *Parkia biglobosa*, *Pterocarpus erinaceus*, *Securidaca longipedunculata*, *Stereospermum kunthianum*, *Tamarindus indica*, *Vitellaria paradoxa* et *Ximenia americana*.

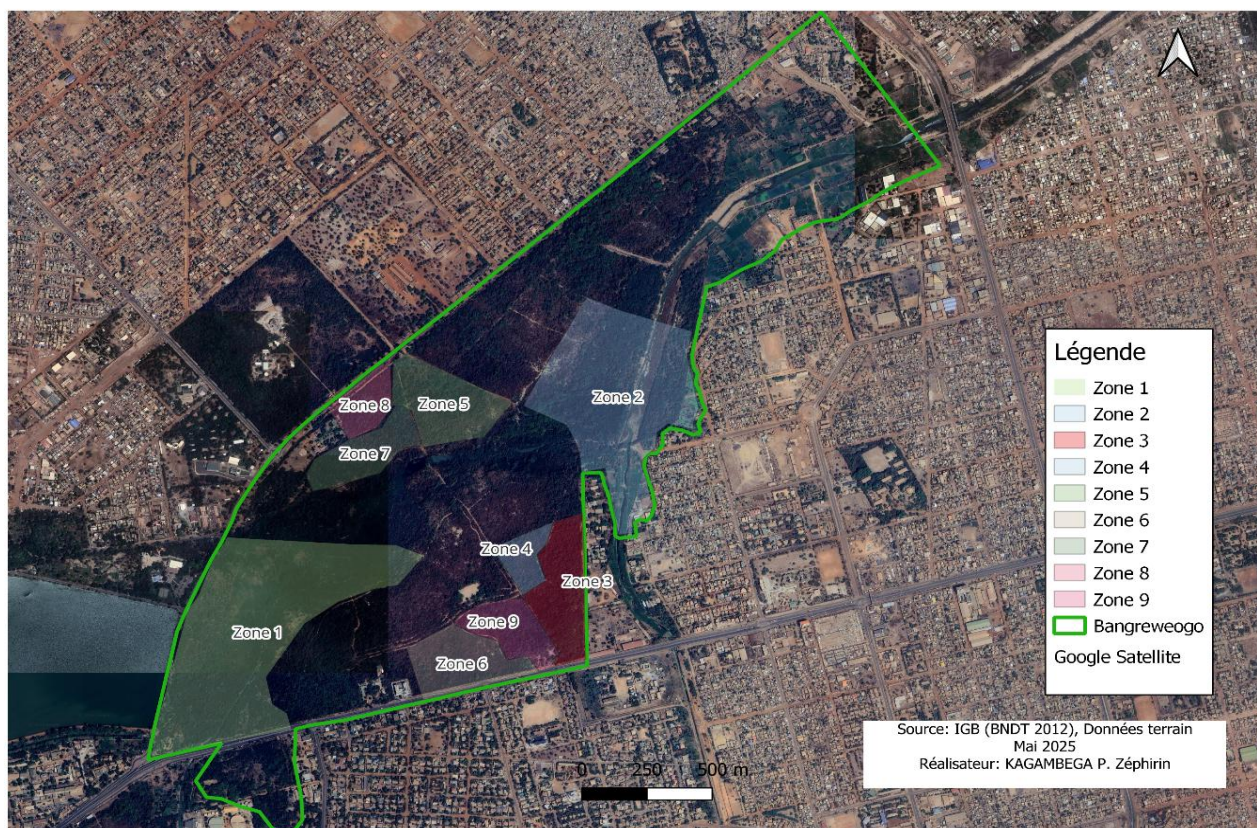
Au titre des textes forestiers, notamment de l'Arrêté 2004/019/MECV du 07 juillet 2004 portant détermination de la liste des espèces forestières bénéficiant de mesures de protection particulière du ministère en charge de l'environnement, *Adansonia digitata*, *Azizelia africana*, *Anogeissus leiocarpa*, *Bombax costatum*, *Ceiba pentandra*, *Faidherbia albida*, *Khaya senegalensis*, *Parkia biglobosa*, *Pterocarpus erinaceus*, *Tamarindus indica*, *Vitellaria paradoxa* et *Ximenia americana* sont particulièrement protégées. *Azizelia africana*, *Bombax costatum*, *Faidherbia albida*, *Khaya senegalensis*, *Parkia biglobosa*, *Tamarindus indica*, *Vitellaria paradoxa* le sont depuis l'arrêté no 1762 S.F.CH. du 30 décembre 1948. Ces espèces ne peuvent être abattues, arrachées, mutilées ou incinérées qu'après autorisation des services compétents en charge des forêts.

3.4.9. Espèces et habitats sensibles

La Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou (FCBO) fait face à des enjeux écologiques majeurs. Elle abrite une biodiversité remarquable, au sein de laquelle ont été identifiées plusieurs espèces et habitats dits sensibles. Cette sensibilité découle principalement de leur vulnérabilité caractérisée par la présence d'espèces rares, menacées ou protégées, ou d'un équilibre écologique fragile.

Parmi les espèces recensées dans la FCBO, dix-sept (17) sont actuellement classées comme menacées ou font l'objet de mesures de protection spécifiques, selon les normes nationales ou internationales. Leur conservation, ainsi que le renforcement de leurs populations, constituent une priorité absolue dans le cadre du présent PAF. Il est essentiel de mettre en œuvre des actions ciblées pour assurer leur survie et favoriser leur régénération naturelle.

Toutefois, la FCBO est gravement perturbée par la prolifération d'espèces végétales envahissantes, qui entravent le développement des autres espèces et nuisent à la diversité écologique. Des formations monospécifiques de *Senegalia erythrocalyx*, *Combretum micranthum*, *Mimosa pigra*, *Grewia bicolor*, *Hyptis suaveolens*, entre autres, s'y étendent localement, compromettant la richesse et l'équilibre des écosystèmes. Par ailleurs, les inondations récurrentes qui touchent la forêt ont entraîné une mortalité significative de la végétation dans plusieurs zones, aggravant la dégradation des habitats naturels. Face à ces enjeux, il devient impératif d'adopter une stratégie de gestion durable intégrée, combinant la conservation de la biodiversité, la lutte contre les espèces envahissantes et une gestion efficace des eaux de drainage. Cette approche vise à préserver, sur le long terme, les fonctions écologiques et les services écosystémiques rendus par la FCBO.



Carte 6 : Cartographie des habitats sensibles de la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou

Source : PAF ; 2025

Ci-dessous une description des différentes zones de la précédente carte.

Tableau 4 : Description des différentes zones sensibles

Zone	Caractéristiques
Zone 1	- Zone inondable à forte mortalité d'arbres - Principales espèces d'arbres morts enregistrés : <i>Khaya senegalensis</i>, <i>Albizia lebbek</i>, <i>Borrassus aethiopium</i>, - Développement d'espèces végétales à caractère envahissant telles que : <i>Mimosa pigra</i>, <i>Hygrophylla auriculata</i>, <i>Senegalia erythrocalyx</i>, <i>Combretum micranthum</i>, <i>Grewia bicolor</i>, <i>Jatropha gossipifolia</i>, <i>Ipomoea aquatica</i>, <i>Passiflora foetida</i>, <i>Eichhornia crassipes</i>
Zone 2	- Développement d'espèces végétales à caractère envahissant telles que : <i>Senegalia erythrocalyx</i>, <i>Mimosa pigra</i>, <i>Hygrophylla auriculata</i>, <i>Senna occidentalis</i>, <i>Hyptis suaveolens</i>, <i>Combretum micranthum</i>, <i>Jatropha gossipifolia</i>
Zone 3	- Développement d'espèces végétales à caractère envahissant telles que : <i>Senegalia erythrocalyx</i>, <i>Azadirachta indica</i>, <i>Leucaena leucocephala</i>, <i>Combretum micranthum</i>
Zone 4	- Développement d'espèces végétales à caractère envahissant telles que : <i>Combretum micranthum</i>, <i>Senegalia erythrocalyx</i>
Zone 5	- Développement d'espèces végétales à caractère envahissant telles que : <i>Combretum micranthum</i>, <i>Senegalia erythrocalyx</i>, et <i>Grewia bicolor</i>
Zone 6	- Développement d'espèces végétales à caractère envahissant telles que : <i>Senegalia erythrocalyx</i>, <i>Combretum micranthum</i> et <i>Grewia bicolor</i>

Zone	Caractéristiques
Zone 7	- Zone située du côté Sud-Est de Faso Parc - Développement d'espèces végétales à caractère envahissant telles que : <i>Combretum micranthum</i>, <i>Azadirachta indica</i>, <i>Grewia bicolor</i>
Zone 8	- Bloc faisant face à la RN3 coté Est de Faso Parc - Développement d'espèces végétales à caractère envahissant telles que : <i>Senegalia erythrocalyx</i>, <i>Combretum micranthum</i>
Zone 9	- Développement d'espèces végétales à caractère envahissant telles que : <i>Combretum micranthum</i>, <i>Senegalia erythrocalyx</i>, et <i>Grewia bicolor</i>

PAF ; 2025

3.4.10. Ressources fauniques et halieutiques

3.4.10.1. Diversité des espèces recensées

a) Composition de la faune mammalienne

Douze espèces de mammifère ont été recensées dans la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou ont été recensées en 2025. On note une présence d'espèce emblématique comme l'hippopotame et un nombre élevé d'écureuils dans la forêt. La FCBO se caractérise par une existence saisonnière d'une grande population de roussettes. On note cependant une forte régression de ces populations de cette espèce ces dernières années, essentiellement due à la diminution des grands arbres d'ortoirs comme *Kaya senegalensis*, *Ceiba pentandra*, *Pterocarpus erinaceus*, etc.

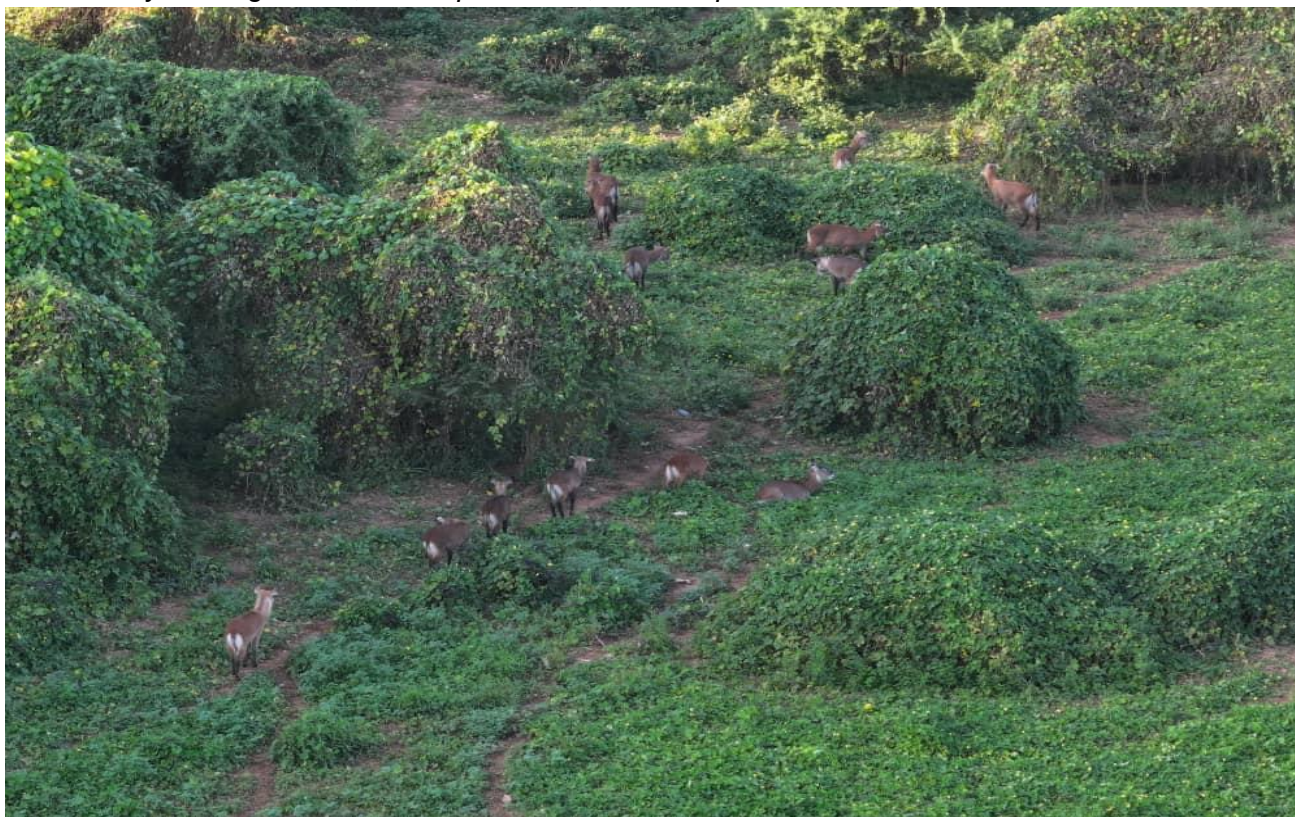


Photo 8: Population de waterbuck au PUBW

b) Composition des reptiles

Plusieurs espèces de reptiles ont été observées dans la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou, notamment *Python sebae*, *Crocodylus suchus*, *Varanus niloticus* et *Centrochelys sulcata*. Parmi

celles-ci, *Crocodylus suchus* et *Varanus niloticus* se distinguent par une présence particulièrement marquée durant la saison des pluies.



Photo 9: *Crocodylus suchus* au PUBW

c) Composition des oiseaux

Les inventaires réalisés en 2025 dans la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou mettent en évidence une forte présence de l'avifaune. Au total, 161 espèces d'oiseaux ont été recensées, réparties entre 120 genres et 59 familles (Tableau 16). La communauté aviaire est largement dominée par des espèces telles que *Laniarius barbarus* (Gonolek de Barbarie), *Vidua chalybeata* (Combassou du Sénégal), *Spilopelia senegalensis* (Tourterelle maillée) et *Crinifer piscator* (Touraco gris). Du point de vue taxonomique, les genres les plus représentés incluent *Lamprotornis* avec 4 % du total des espèces identifiées, suivi des genres *Ardea*, *Cinnyris*, *Acrocephalus*, *Circus*, *Clamator*, *Falco*, *Lanius*, *Ploceus*, et *Tringa*, chacun regroupant entre 2 % du total des espèces identifiées (en annexe). Les familles les plus abondantes sont les *Accipitridae*, *Ardeidae*, *Nectariniidae*, *Cuculidae*, *Estrildidae*, *Muscicapidae*, *Ploceidae*, *Scolopacidae*, *Cisticolidae*, *Columbidae* et *Sturnidae* représentant entre 4 % et 8 % du nombre total d'espèces observées dont *Necrosystes monachus*.

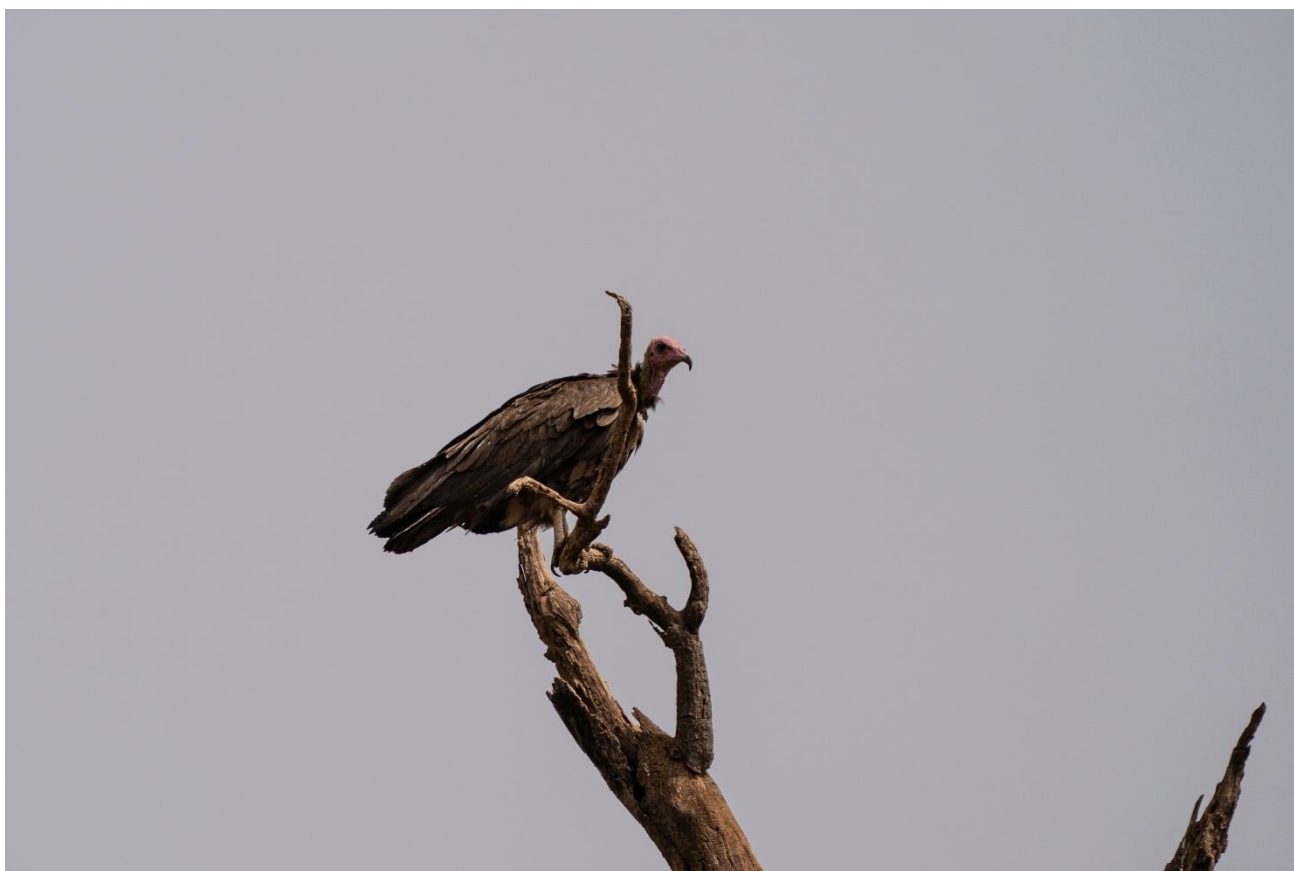


Photo 10: Necrosystes monachus espèce en danger d'extinction au PUBW

d) Composition de l'ichtyofaune

Le site Ramsar des retenues d'eau, constitué des barrages n°1, n°2 et n°3, présente un volume total évalué à 14 960 000 m³ d'eau. Ces retenues couvrent une superficie de 748 hectares dédiés à une activité halieutique artisanale principalement affectée par l'usage d'engins de pêche souvent interdits, ce qui complique le recrutement naturel et le restockage des ressources halieutiques, conduisant à l'effondrement des pêcheries locales. La surpêche, au-delà de la capacité de charge recommandée par la FAO (2 pêcheurs par km², soit 16 pêcheurs autorisés maximum pour la totalité du site), accentue la pression sur ces ressources.

L'enquête menée auprès des pêcheurs montre que, à l'exception de quelques espèces de sardines (*Barbus ablabes*, *Barbus macrops*, *Chelaethiops bibie*), la majorité des espèces présentes dans ces eaux sont en régression, certaines étant menacées d'extinction ou vulnérables, résultat direct de la surpêche et de la pollution. La diversité ichtyologique est faible (confère le tableau) avec seulement 31 espèces identifiées sur les 122 possibles dans la région selon Roman (1966), ce qui souligne un besoin urgent de meilleure gestion piscicole.

3.4.11. Statut de conservation

La Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou (FCBO) abrite une biodiversité faunique remarquable, dont la majorité des espèces recensées appartiennent à la catégorie « Préoccupation mineure » (LC) selon les critères de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Cette catégorie regroupe environ 95 % des espèces d'oiseaux, 73 % des mammifères et 75 % des reptiles présents dans la forêt (Figure 26). Ces espèces ne répondent pas aux critères des catégories de menace telles

que « Vulnérable » (VU), « En danger » (EN), « En danger critique d'extinction » (CR) ou « Quasi menacée » (NT), ce qui signifie qu'elles sont actuellement considérées comme étant à faible risque d'extinction.

Cependant, la FCBO joue également un rôle important dans la conservation d'espèces menacées. En effet, 25 % des reptiles et 1 % des oiseaux y sont classés comme « En danger » (EN), indiquant qu'ils sont confrontés à un risque élevé de disparition à moyen terme. De plus, 1 % des oiseaux sont inscrits dans la catégorie des espèces « En danger critique » (CR), ce qui signale un risque d'extinction extrêmement élevé à court terme. On y retrouve également 2 % des oiseaux et 9 % des mammifères considérés comme « Vulnérables » (VU), donc exposés à un risque d'extinction élevé sur le long terme et une espèce en danger critique d'extinction.

Enfin, les espèces dites « Quasi menacées » (NT), qui ne sont pas encore en danger mais pourraient le devenir si les pressions actuelles persistent, représentent 2 % des oiseaux et 18 % des mammifères de la forêt.

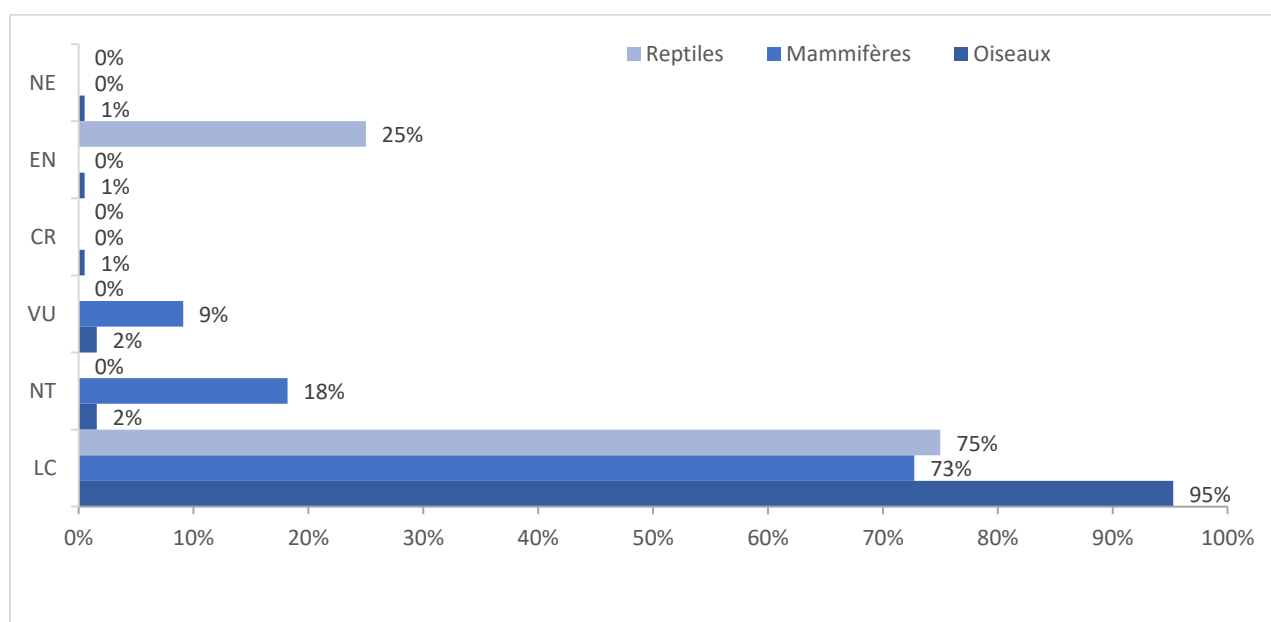


Figure 4 : Statut de conservation des espèces fauniques présentes dans la FCBO selon l'IUCN
LC - Préoccupation mineure ; **NT** - Quasi menacée ; **VU** - Vulnérable ; **EN** - En danger ; **CR** - En danger critique ; **NE**-Non évaluée

3.5. Menaces pesant sur le site RAMSAR n°2367, "complexe du parc urbain Bāngr-weoogo et du lac des trois (03) barrages"

3.5.1. Menaces d'origines anthropiques

La présence du site Ramsar n°2367, "Complexe du Parc Urbain Bāngr–Weoogo et du lac des trois barrages", constitue un écosystème hydrologique et écologique crucial pour la capitale du Burkina Faso, et entraîne une concentration humaine, d'où une surexploitation de la ressource en eau, de la végétation et des terres de son bassin versant. Cette exploitation abusive des ressources présente des menaces, potentielles, et l'expose à de sévères pressions anthropiques qui menacent sa pérennité parmi lesquelles on a pu noter :

3.5.1.1. Eutrophisation et Pollution Organique des Eaux

La menace la plus documentée est la dégradation de la qualité de l'eau par la pollution. Les rejets d'eaux usées domestiques non traitées et le drainage des déchets solides conduisent à un enrichissement excessif des eaux en nutriments, notamment en phosphore et en azote. Ce phénomène, connu sous le nom d'eutrophisation culturelle, est un moteur majeur de la dégradation de l'écosystème.



Photo 11: Drainage des déchets solides dans le barrage n°3

Des études spécifiques menées sur les barrages de Ouagadougou ont confirmé un état d'eutrophisation avancé. Par exemple, les travaux de Ouédraogo et al. (2021) ont mis en évidence des concentrations élevées en nutriments et une forte demande biochimique en oxygène (DBO), indiquant une pollution organique significative. L'eutrophisation provoque une prolifération massive de cyanobactéries et de macrophytes, qui, en se décomposant, consomment l'oxygène dissous de l'eau. Cela crée des conditions d'hypoxie, voire d'anoxie, qui sont létales pour la faune aquatique, comme l'ont démontré de nombreuses études limnologiques en milieu tropical. La Fiche Descriptive officielle du site Ramsar (RIS) identifie d'ailleurs la pollution comme un "facteur de menace élevé" (RIS, 2019).

3.5.1.2. Pression de l'agriculture urbaine et contamination chimique

Les berges des barrages sont intensivement exploitées pour le maraîchage, une activité vitale pour la sécurité alimentaire urbaine mais source de pressions écologiques importantes. Le travail du sol sur les pentes des berges accélère l'érosion hydrique, entraînant un transport de sédiments vers les retenues. Ce phénomène de sédimentation réduit progressivement la capacité de stockage en eau des barrages, un enjeu critique dans le contexte sahélien.

Plus insidieuse est la pollution chimique. L'usage intensif d'engrais de synthèse (NPK) et de pesticides, souvent non homologués et appliqués sans respect des dosages, contamine les sols et les eaux par ruissellement. Des recherches menées par Koussoubé et al. (2021) sur des sites de maraîchage à Ouagadougou ont révélé la présence de résidus de pesticides organochlorés et

organophosphorés dans les sols et les légumes, posant un risque de bioaccumulation dans la chaîne alimentaire et des risques sanitaires pour les consommateurs.



Photo 12: Maraichage sur le lit du barrage n°2

Les données de **Ouédraogo et al. (2021)** démontrent quantitativement une **cascade de dégradation** : chaque barrage reçoit les eaux déjà dégradées du précédent et y ajoute sa propre charge polluante. Le barrage n°3, en bout de chaîne, présente l'état le plus critique sur presque tous les indicateurs de pollution. L'ensemble du système est dans un état hyper-eutrophe, saturé en matière organique et en phosphore, ce qui le rend écologiquement dysfonctionnel et sanitaire dangereux.

3.5.1.3. Sédimentation ou ensablement du site

Le phénomène d'activation représente une menace naturelle et anthropique durable. L'érosion des sols et le transport des sédiments jusque dans les retenues accélèrent le colmatage progressif des barrages. Cette sédimentation réduit la profondeur maximale, en particulier au barrage numéro 3, dont la profondeur est limitée à environ 15 mètres, limitant ainsi la capacité de ces plans d'eau à soutenir une forte biomasse halieutique.

3.5.1.4. Urbanisation, imperméabilisation des sols et pollution diffuse

L'expansion rapide de Ouagadougou modifie radicalement l'hydrologie du bassin versant. L'imperméabilisation des sols par la construction de routes, de bâtiments et de surfaces bétonnées empêche l'infiltration naturelle de l'eau de pluie. En conséquence, le volume et la vitesse du ruissellement de surface augmentent considérablement.

Ce ruissellement rapide "lave" les surfaces urbaines, transportant une charge polluante diffuse composée d'hydrocarbures, de métaux lourds (plomb, zinc, cuivre), de micro plastiques et d'autres déchets directement vers les barrages. Comme le souligne SAWADOGO (2019) dans son analyse de l'assainissement à Ouagadougou, les systèmes de drainage des eaux pluviales sont souvent défectueux ou inexistant, transformant les rues en vecteurs de pollution vers les plans d'eau lors des épisodes pluvieux.

L'expansion urbaine empiète sur la zone humide, réduisant sa superficie et perturbant les habitats naturels des espèces animales et végétales. L'étude diachronique de l'occupation des terres sur dix ans (2015-2025) a montré que la superficie a évolué dans le temps en passant de **96.916.985 m² en 2015 à 152.118.202 m² en 2025**



Photo 13: Echangeur du Nord dans l'emprise du site RAMSAR

3.5.2. Menaces d'origines naturelles

3.5.2.1. Prolifération d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

L'eutrophisation crée des conditions idéales pour la prolifération d'espèces végétales envahissantes, au premier rang desquelles la jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*). Cette plante, originaire d'Amérique du Sud, est l'une des espèces envahissantes les plus dommageables pour les écosystèmes d'eau douce tropicaux.

Ses impacts sont multiples et scientifiquement documentés. Elle forme des tapis denses et monospécifiques qui bloquent la pénétration de la lumière, inhibant la photosynthèse du phytoplancton à la base de la chaîne alimentaire aquatique. De plus, son taux d'évapotranspiration est 3 à 4 fois supérieur à celui d'une surface d'eau libre, entraînant des pertes en eau considérables par évaporation, un phénomène particulièrement préjudiciable en région semi-aride (Villamagna & Murphy, 2010). Ces tapis végétaux entravent également les activités humaines (pêche, navigation) et peuvent être des gîtes larvaires pour les vecteurs de maladies.



Photo 14: Infestation à la jacinthe d'eau du barrage n° 2

De façon spécifique le PUBW connaît une colonisation graduelle d'espèces envahissantes, généralement herbacées, parfois grimpantes. Une caractérisation des zones sensibles d'intérêt écologique à l'intérieur du parc a révélé des zones de forte dégradation de la végétation avec une occupation d'espèces envahissantes comme *Senegalia erythrocalyx*, *Mimosa pigra*, *Grewia bicolor*, *Combretum micranthum* et *Azadirachta indica*. La rivière longeant le PUBW est infestée par la jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*) qui est une espèce envahissante à forte évapotranspiration et une expansion extraordinaire qui assèchent alors les plans d'eau.

3.5.2.2. Inondations et stagnations des eaux pluviales dans le Parc Urbain Bāngr Weoogo

Les fréquents inondations et stagnations à l'intérieur du Parc Urbain Bāngr Weoogo par les eaux de pluies et leur drainage dans la forêt est une des principales sources des menaces soulignées par les services techniques du parc, le conseil scientifique et technique (CST) et les comités des usagers du parc. En effet, l'ensemble des acteurs reste unanime sur les conséquences de ces inondations expliquent la dégradation de la flore et de la végétation de cette partie de la FCBO. Cela est exacerbé par eaux polluées (chargées de déchets) de la ville de Ouagadougou qui sont malheureusement drainées à l'intérieur du parc. Selon ces acteurs, la survie du PUBW viendra d'un drainage adéquat des eaux du parc et aussi d'une gestion efficace en amont, des déchets de la ville de Ouagadougou qui remplissent les lacs de barrage qui rejettent à leur tour ces eaux polluées directement dans le parc. Le comble est que le plan de drainage de la commune oriente l'ensemble tous les canaux d'évacuation de la ville dans le PUBW qui devient alors une sorte d'exutoire.



Photo 15: inondation à l'intérieur du Parc Urbain Bāngr Weoogo

3.6. Questions relatives à la gestion du site RAMSAR du parc

La tutelle administrative de la gestion du site Ramsar est assurée par le Ministère de l'Environnement de l'Eau et de l'Assainissement. Ce site étant constitué de plan d'eau et de forêt classée, trois principaux acteurs assurent la gestion.

En tant que forêt classée la Direction Régionale des eaux et Forêts a reçu les attributions de la gestion de la FCBO. Cependant une partie de cette forêt soit 240 ha aménagé en parc urbain est mis en gestion au niveau de la commune de Ouagadougou. La commune a créé la Direction des Aménagement Paysagers et de la Gestion des Parc logé à la Direction Générale des Services Techniques Municipaux qui a en charge la gestion du PUBW.

La Direction des Aménagements Paysagers et de la Gestion des Parcs (DAPGP) en charge de la gestion de la forêt a vu le jour par Arrêté n°2018-084/CO/M/SG du 11 juin 2018, portant organisation et attributions des services de la Direction Générale des Services Techniques Municipaux de la mairie de Ouagadougou. Cette nouvelle Direction est née de la fusion des anciennes Directions des Aménagements Paysagers (DAP) et du Parc Urbain Bāngr-Weoogo (PUBW) de la commune de Ouagadougou. Elle joue, ainsi, le rôle de l'unité de gestion de la forêt.

Pour ce faire, les missions essentielles de la DAPGP, en charge de l'organisation et du fonctionnement de la forêt, de nos jours, s'articulent autour des axes ci-après :

- assurer, élaborer et mettre en œuvre la politique communale en matière de reverdissement et l'embellissement urbain et de la gestion des espaces verts de la Commune de Ouagadougou ;

- participer en tant que bras technique de préservation et protection des ressources naturelles, et d'amélioration du cadre de vie, à l'assainissement de l'Environnement urbain de la commune de Ouagadougou.

De nos jours, la DAPGP est appuyée par un Conseil Scientifique et Technique dont la mission est de veiller à la gestion durable du parc urbain et particulièrement, la sauvegarde du caractère écologique, scientifique et éducatif des activités menées au sein du Parc Urbain Bāngr-Weoogo.

La gestion de la partie du plan d'eau est assurée par l'Agence de l'Eau du Nakambé (AEN)

l'Agence de l'Eau du Nakanbé est créé le 22 mars 2007.

Elle a pour missions :

- ✓ *engager les acteurs de l'eau à la gestion concertée, intégrée, équilibrée et durable des ressources eau du bassin hydrographique ;*
- ✓ *traduire à travers des SDAGE et SAGE, les orientations de la politique nationale de l'eau ;*
- ✓ *promouvoir à l'échelle du bassin ;*
 -  *la lutte contre la pollution*
 -  *la protection des milieux aquatiques*
 -  *l'utilisation rationnelle des ressources en eau*
- ✓ *percevoir selon le principe de « préleveur-payeur » et/ou de « pollueur-payeur » les taxes sur l'eau (CFE) auprès des usagers ;*
- ✓ *apporter des aides financières aux actions d'intérêt commun menées par les Collectivités Territoriales, les organisations socio-professionnelles et les usagers de l'eau ;*
- ✓ *apporter une assistance technique aux études, travaux, suivi-évaluation, exécution et toutes actions entreprises afin de lutter contre le gaspillage et la pollution de l'eau sur le principe « celui qui protège mieux est aidé ».*

IV. Production de la base de données géospatiales de la zone humide

La production de la base de données géospatiale du site Ramsar complexe Bāngr Weoogo et les trois barrages de Ouaga s'est faite en deux temps à savoir :

- ✓ le traitement des images satellite Sentinel 2. Ceci a permis d'évaluer quantitativement et qualitativement les différentes unités d'occupation des terres et de réaliser les cartes thématiques sur deux périodes ;
- ✓ la production d'une base de données à l'aide d'un logiciel (Excel/SPSS) en y intégrant les résultats issus de la caractérisation biophysique et socioéconomique du site Ramsar et ceux de l'analyse des données cartographiques issues du traitement numérique des images satellite Sentinel 2 (occupation des terres sur deux périodes).

4.1. Equipements utilisés pour la production

La production de la base de données géospatiale nécessite l'utilisation d'images satellite ; de logiciels de traitement d'images satellite pour l'acquisition des données et de logiciels SIG pour la gestion et l'analyse des données d'une part et la production cartographique d'autre part. Ce sont :

- les images utilisées : SENTINEL2 des périodes : 1^{er} au 30 mai 2025 et 1^{er} au 30 décembre 2015 ;
- un GPS (Global Positionning System) ;
- logiciel QGIS 3.40 pour traitement des images.

4.2. Méthodologie

L'approche méthodologique utilisée pour la production des cartes d'occupation des terres, a combiné la recherche documentaire pour l'acquisition des images satellite de la zone d'étude à partir de la plateforme Google Earth Engine, au traitement numérique et à l'intégration des résultats dans un logiciel SIG pour la construction de la base de données du site Ramsar.

Elle se décompose en trois (3) principales étapes qui restent intégratrices dans leur contenu à savoir

- recherche documentaire et acquisition des données,
- prétraitement et validation terrain des données ;
- réalisation des cartes.

Signalons que la zone traitée couvre une superficie de 38897 ha, ce qui intègre la superficie du bassin versant du site Ramsar du complexe urbain Bāngr Weoogo et du lac des trois barrages, qui est de 945 ha. Nous aurions souhaité que les images retenues et traitées soient sur trois périodes afin de mieux analyser la dynamique des unités d'occupation des terres, mais les qualités des images existantes sur la plateforme ne permettent pas une utilisation optimale de traitement de certaines images. Les images retenues pouvant permettre un bon traitement sont celles des deux périodes de saison sèche (mai et décembre), sachant que le mois de décembre est à cheval entre la saison des pluies et la saison sèche.

- **Le prétraitement qui consiste à :**

- importer à partir de la plateforme Google Earth engine les images satellite de SENTINEL 2 et la zone d'étude ;
- appliquer des filtres pour choisir les périodes et les dates, suivant les limites de la zone d'études et les bandes spectrales ;
- procéder au mosaïquage des différentes scènes ;
- découper les images suivant les limites de la zone d'étude ;
- faire les différentes corrections (radiométriques et géométriques) ;
- réaliser la composition des néo canaux (composition colorée) ;

- **Le traitement qui passe par :**

- la création des zones d'entraînement pour le complètement de terrain des données, « vérification de la concordance et/ou de l'exactitude entre les données primaires (données de l'image classifiée) et celles du terrain, qui s'est faite à partir de la carte-image provisoire qui a été générée et des coordonnées de points de contrôle enregistrés dans des GPS (Global Positioning System) ;
- la classification des unités d'occupation des terres ;
- l'exportation des résultats de la classification vers QGIS 3.40 ;
- le poste traitement pour la classification finale et la production de la statistique des unités d'occupation ;
- et la mise en page cartographiques.

4.3. Résultats et analyse géospatiales de la zone humide

4.3.1. Résultats des unités d'occupation des terres

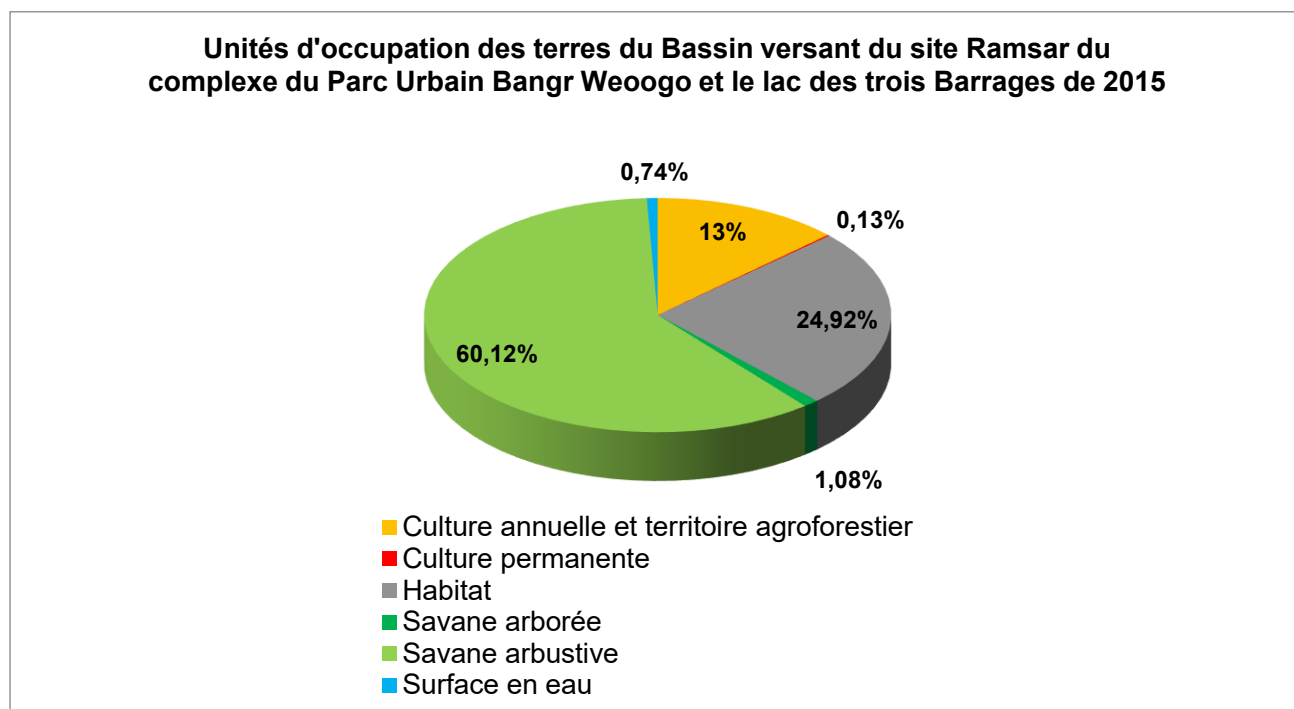
Les résultats finaux sont sous formes statistique (quantitative) et cartographique (qualitative). La classification qui a permis de produire des cartes polygonales (données vectorielles) avec des unités de paysages définissant l'occupation physique et l'utilisation fonctionnelle sur deux périodes différentes « 2015 et 2025 » sur la base de la nomenclature en vigueur au plan national, a abouti aux résultats suivants (Confère tableaux des évaluations statistiques et cartes d'occupation des terres).

Pour l'utilisation fonctionnelle de l'occupation des terres de décembre 2015

Tableau 5 : Statistique année 2015

Type d'occupation des terres	Superficie (ha)	Taux %
Culture annuelle et territoire agroforestier	5 062,83	13
Culture permanente	50,92	0,13
Habitat	9 691,70	25
Savane arborée	419,07	1,1
Savane arbustive	23384	60
Surface en eau	288,24	0,74
TOTAL	38 896,76	99,97

Figure 5 : Unités d'occupation des terres du Bassin versant du site Ramsar du complexe du Parc Urbain Bangr Weoogo et le lac des trois Barrages de 2015



Cette analyse est basée sur les données d'occupation des terres pour l'année 2015. Elle présente la répartition des différentes unités d'occupation du sol dans le bassin versant du site Ramsar du complexe du Parc Urbain Bangr Weoogo et le lac des trois Barrages.

Observations principales (basées sur les données 2015) :

- Plan d'eau

Les plans d'eau sont inégalement répartis sur l'ensemble du territoire de la zone humide et sont composés de retenues d'eau, de barrages et de lacs naturels. Ils occupent une superficie de **288,24 ha soit 0,74 %** de la superficie de la zone d'étude.

- Cultures annuelles et territoire agroforestiers (Les champs cultivés et vergers)

Elles sont représentées par des portions de terres emblavées, et occupent une superficie de **5062,83 ha soit 0,13%** de la superficie de la zone délimitée

- Cultures permanentes : Elles occupent une superficie de **50,92 ha soit 0,0013%** de l'espace.

- Habitats

Composés de bâtis ils occupent **9691,70 ha soit 25 %** de la superficie de la zone.

- Végétation naturelle

Elle est composée de mosaïque de Savanes (arborée ; arbustive et herbeuse) et occupe une superficie de **23803,07 ha soit 61%** de l'espace.

Observations principales

Prédominance de la savane arbustive : La savane arbustive représente la part la plus importante de l'occupation des terres avec 60.12%. Cela confirme la nature majoritairement naturelle et végétale du bassin versant.

Présence significative de l'habitat : L'habitat constitue une proportion notable de 24.92%. Bien que moins élevée que la savane arbustive, cette proportion indique une présence urbaine et anthropique significative au sein du bassin versant, nécessitant une attention particulière dans la gestion du site Ramsar.

Activités agricoles : Les cultures annuelles et territoires agroforestiers représentent 13.02% de l'occupation des terres. Les cultures permanentes sont très minoritaires avec seulement 0.13%. Cela met en évidence une activité agricole non négligeable, principalement axée sur les cultures annuelles.

Faible proportion de savane arborée et de surface en eau : La savane arborée ne représente que 1.08% et la surface en eau 0.74%. Bien que la surface en eau soit faible en proportion, elle est cruciale pour la désignation Ramsar du site et sa fonction écologique.

Implications pour la caractérisation du site :

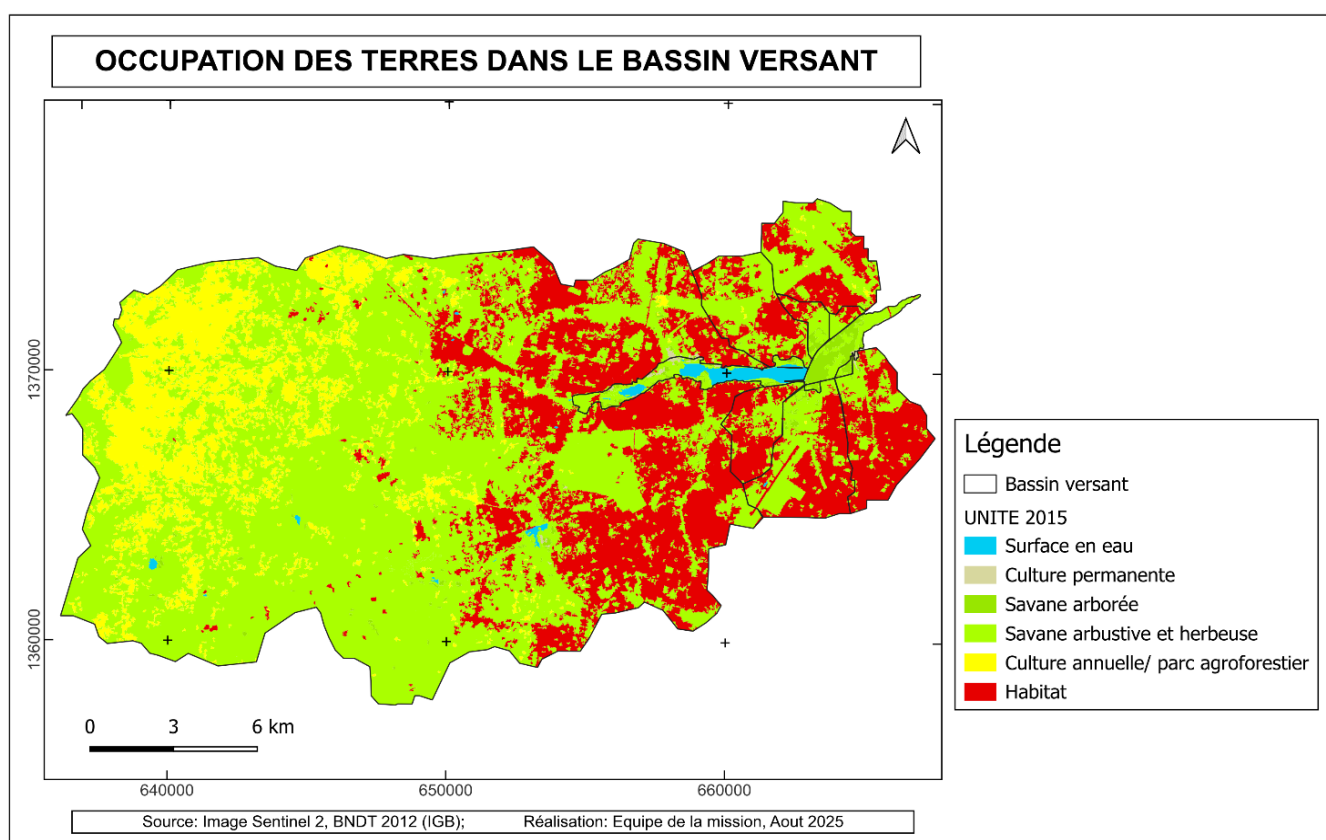
Équilibre Nature-Urbanisation : Les données de 2015 soulignent un équilibre délicat entre les vastes étendus de savane arbustive et la présence urbaine significative. La gestion du site Ramsar doit donc intégrer des stratégies de conservation qui tiennent compte de cette pression anthropique, notamment en termes de planification urbaine et de gestion des ressources.

Gestion des pratiques agricoles : La proportion des cultures annuelles (13.02%) indique que les activités agricoles sont un facteur à considérer. Des pratiques agricoles durables sont essentielles pour prévenir la dégradation des sols et la pollution de l'eau, protégeant ainsi les écosystèmes du site Ramsar.

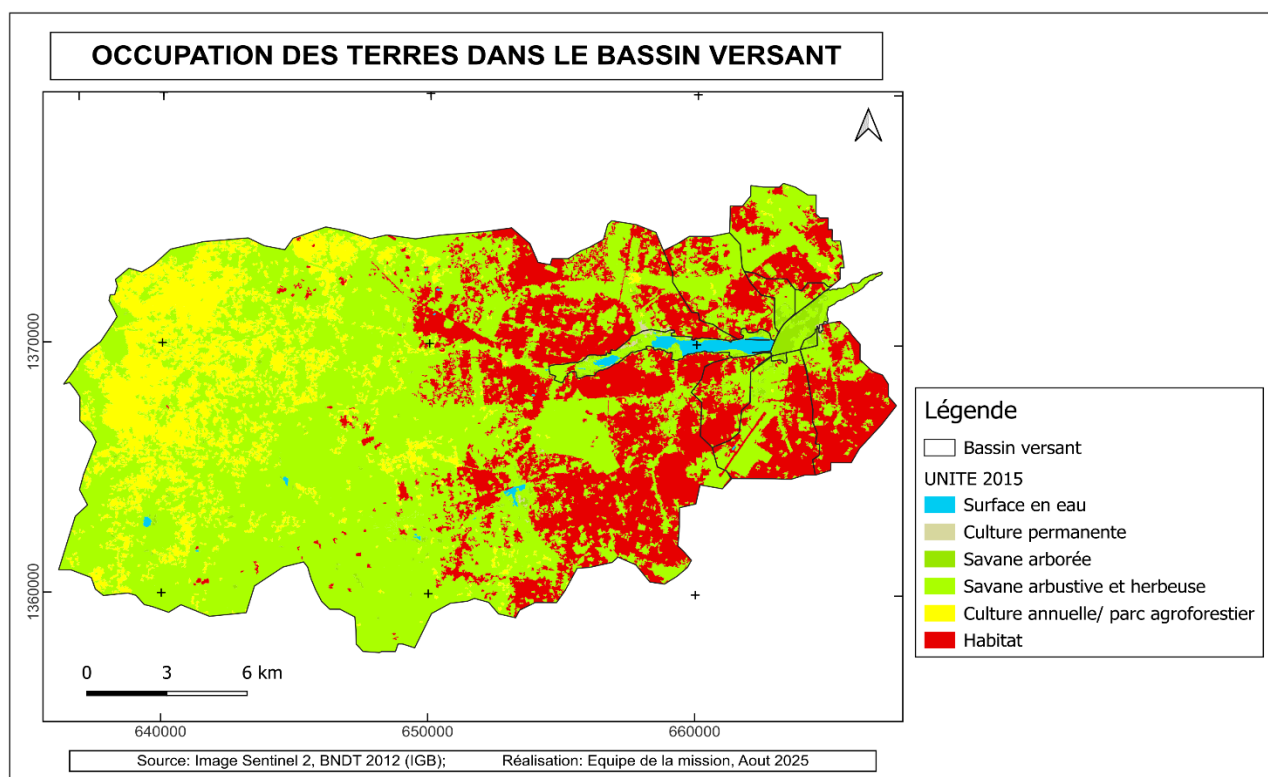
Importance de la surface en eau : Malgré sa faible proportion, la surface en eau est l'élément central de la désignation Ramsar. La surveillance de sa qualité et la gestion de son niveau sont primordiales pour la survie des espèces aquatiques et la santé globale de l'écosystème.

Défis liés à l'urbanisation : La présence d'habitat à près de 25% du bassin versant pose des défis en matière de gestion des déchets, d'assainissement et de préservation des corridors écologiques. Une collaboration étroite avec les autorités urbaines est nécessaire pour minimiser les impacts négatifs de l'urbanisation sur le site.

En conclusion, l'analyse des données de 2015 révèle un bassin versant où la savane arbustive domine, mais où l'urbanisation et les activités agricoles ont une empreinte significative. Cette compréhension détaillée de l'occupation des terres est fondamentale pour élaborer des stratégies de conservation et de gestion efficaces pour le site Ramsar du complexe du Parc Urbain Bangr Weoogo et le lac des trois Barrages, en tenant compte des dynamiques socio-environnementales de la région.



Carte 7: Occupation des terres dans le bassin versant en 2015



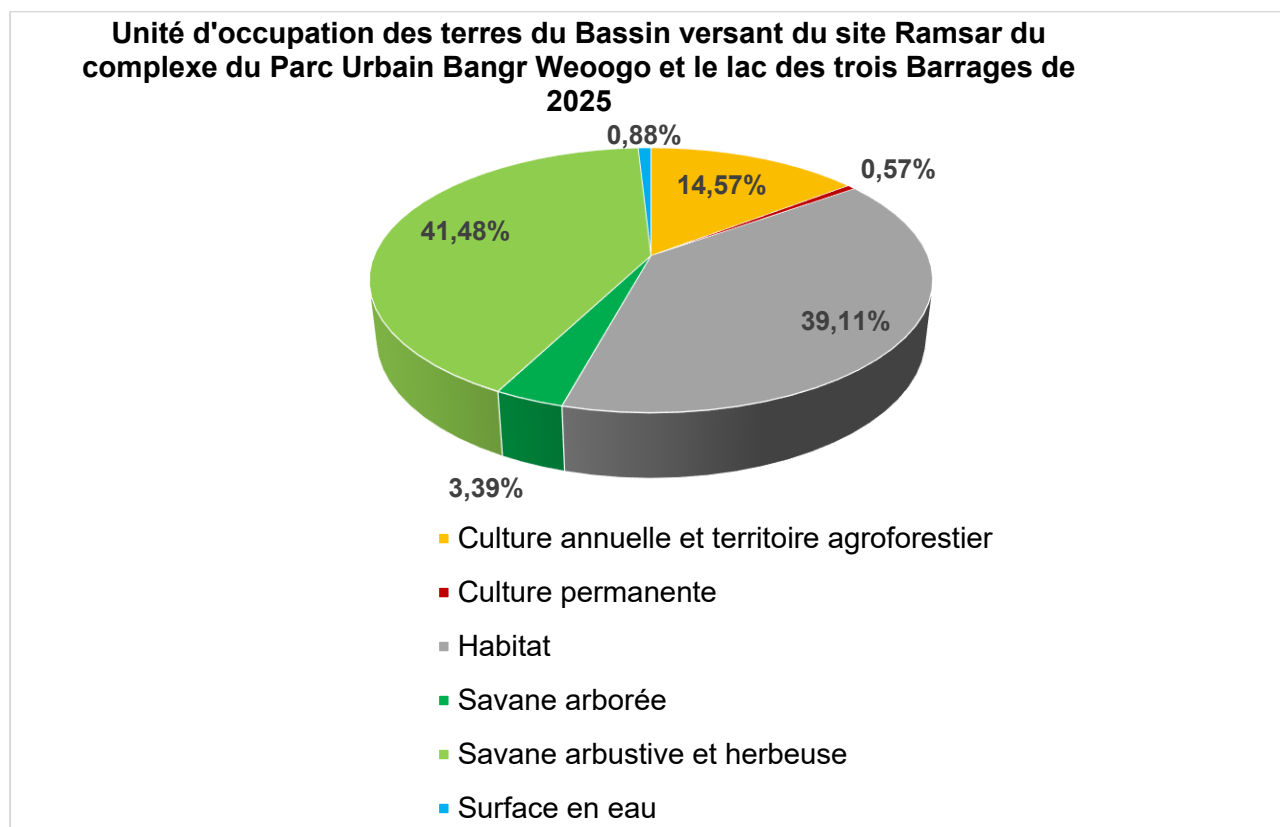
Carte 8: Occupation des terres dans le bassin versant en 2025

Pour l'utilisation fonctionnelle de l'occupation des terres de mai 2025

Tableau 6 : Statistiques de mai 2025

Type d'occupation des terres	Superficie (HA)	Taux %
Culture annuelle et territoire agroforestier	5668,85	14,57
Culture permanente	221,28	0,57
Habitat	15211,82	39,11
Savane arborée	1317,18	3,39
Savane arbustive et herbeuse	16136,11	41,48
Surface en eau	341,52	0,88
TOTAL	38 896,76	100

Figure 6 : Unité d'occupation des terres du Bassin versant du site Ramsar du complexe du Parc Urbain Bangr Weoogo et le lac des trois Barrages de 2025



La figure ci-dessus présente la répartition des unités d'occupation des terres dans le bassin versant du site Ramsar du complexe du Parc Urbain Bangr-Weoogo et le lac des trois Barrages sur la période de Mai 2025. Les pourcentages indiquent la proportion de chaque type d'occupation du sol.

- Plan d'eau

Les plans d'eau sont inégalement répartis sur l'ensemble du territoire de la zone humide et sont composés de retenues d'eau, de barrages et de lacs naturels. Ils occupent une superficie de **341,52 ha soit 0,087 %** de la superficie de la zone d'étude.

- Cultures annuelles et territoire agroforestiers (Les champs cultivés et vergers)

Elles sont représentées par des portions de terres emblavées, et occupent une superficie de **5 669 ha soit 0,15%** de la superficie de la zone délimitée.

- **Cultures permanentes** : Elles occupent une superficie de **221,28 ha soit 0,57%** de l'espace.

- Habitats

Composée de bâtis ils occupent **15211,82 ha soit 39 %** de la superficie de la zone.

- Végétation naturelle

Elle est composée de mosaïque de Savanes (arborée ; arbustive et herbeuse) et occupe une superficie de **17453,18 ha soit 45%** de l'espace.

Observations principales

Prédominance des savanes et de l'habitat : La savane arbustive et herbeuse représente la plus grande proportion avec 41.48%. L'habitat suit de près avec 39.11%, ce qui indique une urbanisation significative au sein du bassin versant. La savane arborée est minoritaire avec 3.39%.

Activités agricoles : Les cultures annuelles et territoires agroforestiers représentent 14.57% de l'occupation des terres, tandis que les cultures permanentes sont très faibles avec 0.57%. Cela suggère une présence agricole notable, principalement axée sur les cultures annuelles.

Surface en eau : La surface en eau représente 0.88% du bassin versant. Bien que cela puisse sembler faible, cette proportion est cruciale pour un site Ramsar, désignant l'importance des zones humides.

Implications pour la caractérisation du site Ramsar :

4.3.2. Analyse des unités d'occupation des terres de 2025

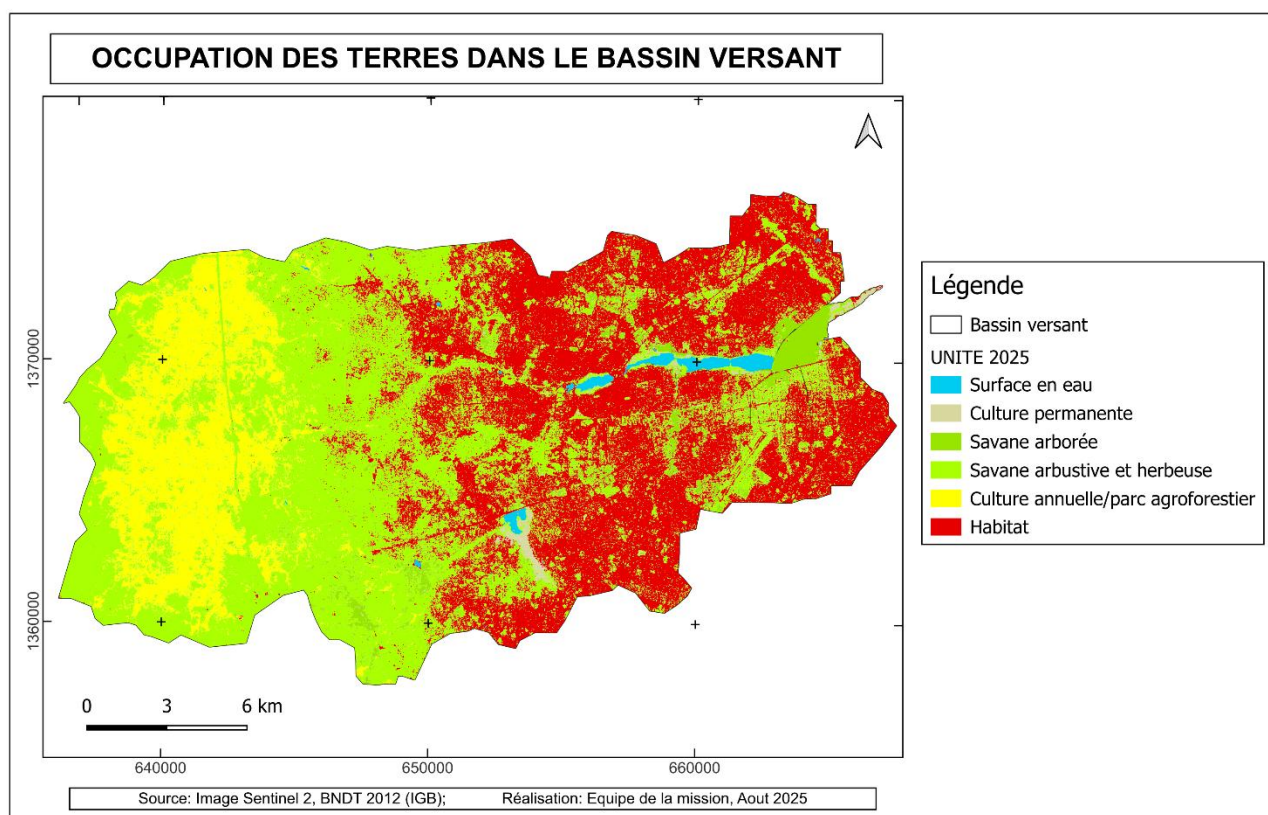
Coexistence Nature-Urbanisation : La répartition des terres révèle une coexistence importante entre les écosystèmes naturels (savanes) et les zones urbanisées (habitat). Cette dualité est un facteur clé pour la gestion du site Ramsar, nécessitant des stratégies qui concilient la conservation de la biodiversité avec le développement urbain.

Gestion des activités agricoles : La présence significative des cultures annuelles et territoires agroforestiers (14.57%) implique la nécessité d'une gestion durable des pratiques agricoles pour minimiser leur impact sur la qualité de l'eau et les écosystèmes du site Ramsar.

Rôle hydrologique : La surface en eau, bien que proportionnellement faible, est fondamentale pour la désignation Ramsar du site. La gestion de l'eau et la préservation de ces zones sont essentielles pour maintenir l'intégrité écologique du lac des trois barrages et des zones humides associées.

Pression anthropique : La forte proportion d'habitat (39.11%) indique une pression anthropique directe importante. Cela souligne l'importance de la planification urbaine, de la gestion des déchets et de la sensibilisation environnementale pour protéger les ressources naturelles du site.

En conclusion, les données actualisées mettent en évidence un bassin versant où les écosystèmes naturels de savane coexistent avec une urbanisation significative et des activités agricoles. Cette analyse affinée est essentielle pour la gestion et la conservation du site Ramsar, en soulignant les défis et les opportunités liés à cette dynamique complexe d'occupation des terres.



Carte 9: Occupation des terres dans le bassin versant en 2025

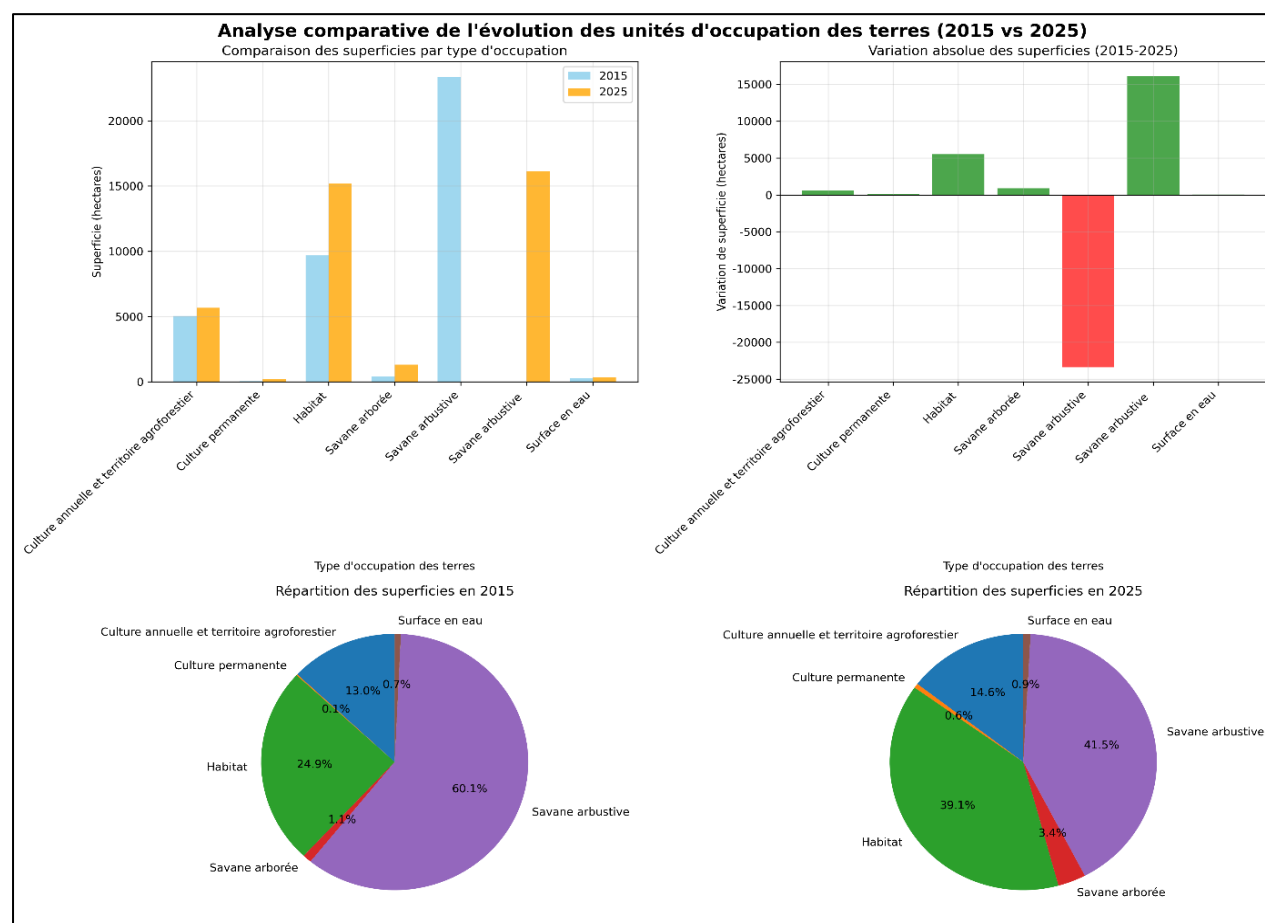
Signalons que le réseau hydrographique et les végétations sur les buttes cuirassées n'ont pas été comptabilisés dans l'évaluation de la statistique.

Analyse diachronique de l'occupation des terres sur les deux périodes

Tableau 7 : Tableau de la dynamique de l'occupation des terres

Type d'occupation des terres	Superficie (HA) 2015	Superficie (HA) 2025	Changement (+/-) ha
Culture annuelle et territoire agroforestier	5 062,83	5 668,85	+ 606,02
Culture permanente	50,92	221,28	+ 170,36
Habitat	9 691,70	15 211,82	+ 5520,12
Savane arborée	419,07	1 317,18	+ 898,11
Savane arbustive et herbeuse	23 384	16 136,11	- 7 247,89
Surface en eau	288,24	341,52	+ 53,28
TOTAL	38 896,76	100	

Figure 7 : Analyse comparative de l'évolution des unités d'occupation des terres (2015-2025)



Le graphique comparant les superficies en hectares pour 2015 et 2025 montre des changements notables pour plusieurs catégories. On observe une augmentation significative de la superficie pour l'Habitat, la Savane arborée et la Culture permanente. La Culture annuelle et territoire agroforestier a également connu une augmentation. La catégorie Savane arbustive présente une particularité, étant présente en 2015 mais non en 2025 dans les données fournies, et une nouvelle entrée pour la Savane arbustive en 2025 qui semble être une catégorie distincte ou une reclassification.

Variation Absolue des Superficies

L'analyse des variations absolues de superficie en hectares met en évidence les catégories qui ont connu les plus fortes croissances ou diminutions. L'Habitat et la Savane arbustive (nouvelle catégorie en 2025) montrent les augmentations les plus importantes, tandis que la Savane arbustive de 2015 a disparu, indiquant une conversion ou une reclassification majeure. La Surface en eau a également connu une légère augmentation.

Répartition des Superficies par Année

Les diagrammes circulaires pour 2015 et 2025 illustrent la proportion de chaque type d'occupation des terres par rapport à la superficie totale. En 2015, la Savane arbustive représentait la majeure partie de l'occupation des terres. En 2025, l'Habitat et la nouvelle catégorie de Savane arbustive dominent, reflétant les changements observés dans les superficies absolues. Ces graphiques

permettent de visualiser l'impact de ces changements sur la composition globale de l'occupation des terres.

Comparaison des Proportions

Le graphique comparant les proportions montre clairement l'évolution de l'importance relative de chaque type d'occupation. La proportion de l'Habitat a considérablement augmenté, ce qui suggère une urbanisation ou une expansion des zones résidentielles. La proportion de la Savane arbustive a également changé de manière significative, avec une diminution de l'ancienne catégorie et l'émergence d'une nouvelle proportion élevée pour la catégorie de 2025. Les proportions de Culture annuelle et territoire agroforestier, Culture permanente et Surface en eau ont également connu des variations, bien que moins prononcées.

Conclusion

L'analyse comparative des données d'occupation des terres entre 2015 et 2025 révèle des dynamiques importantes. L'expansion de l'Habitat est une tendance majeure, indiquant une pression croissante sur les terres pour le développement urbain. Les changements dans les catégories de Savane arbustive suggèrent des reclassifications ou des transformations écologiques significatives. Ces évolutions soulignent la nécessité d'une gestion attentive des ressources foncières pour assurer un développement durable et la préservation des écosystèmes.

V. Dispositions institutionnelles et juridiques relatives à la conservation des zones humides du Burkina Faso

Le Burkina Faso dispose, pour la gestion du foncier, des ressources naturelles et de l'environnement, des politiques et procédures stratégiques de même que des instruments juridiques diversifiés et pertinents. Il a, en outre, souscrit à des accords et conventions sous régionales et internationales en matière de protection de l'environnement, de lutte contre la désertification, de gestion des espèces et des écosystèmes d'intérêt mondial, de même que dans le domaine de la lutte contre les pollutions et nuisances.

Parmi ces instruments on pourrait citer :

5.1. Cadre Politiques et Cadres Stratégiques Nationaux Pertinents

Les politiques nationales et Cadres Stratégiques Nationaux pertinentes pour encadrer la gestion des sites Ramsar au Burkina Faso sont:

Document	Année	Portée et Contribution
Politique Nationale sur les Zones Humides	2013	Cadre de référence pour la gestion durable des zones humides. Elle définit les principes directeurs, les menaces, les contraintes, et propose une stratégie de mise en œuvre avec un mécanisme de coordination et de suivi-évaluation.
Plan d'Action National pour la Gestion Durable des Zones Humides	2013	Complément opérationnel à la politique nationale. Il propose des actions concrètes : cartographie, sensibilisation, restauration écologique, renforcement des capacités.

Document	Année	Portée et Contribution
Politique Nationale en matière d'Environnement	2011	Intègre les zones humides dans une approche écosystémique. Elle soutient la lutte contre la désertification, la pollution et la perte de biodiversité.
Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)	2013	Vise l'intégration des zones humides dans les plans de développement local et national, en lien avec les ODD, la résilience climatique et la gestion intégrée des ressources naturelles.
Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (SN-GIRE)	2003	Encourage une gestion concertée et durable des ressources en eau, incluant les zones humides comme éléments clés du cycle hydrologique.
Stratégie Nationale de Biodiversité	2015	Cible la conservation des écosystèmes, dont les zones humides, en lien avec la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).
Politique Forestière Nationale	2018	Prend en compte les zones humides forestières et leur rôle dans la régulation climatique et la conservation de la biodiversité.
Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire (PNAT)	2006	Favorise l'intégration des zones humides dans les schémas régionaux d'aménagement, en lien avec les enjeux de développement durable.

5.2. Dans le cadre juridique et réglementaire

Il existe au Burkina Faso, une série d'instruments juridiques tant législatifs que réglementaires pertinents liés à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles dont l'eau.

Parmi ces instruments on pourra citer :

- la législation environnementale qui prend appui sur la constitution du Burkina Faso et qui stipule que : "le peuple souverain du Burkina Faso est conscient de la nécessité absolue de protéger l'environnement " et que " les richesses et les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie." (Article 14) ;
- la réorganisation agraire et foncière (RAF) à travers la loi n° 014/96/ADP du 24 juin 1996 et son décret d'application n° 97-054/PRES/PM/MEF du 6 février 1997 ;
- le code de l'environnement (Loi n° 005/97/ADP du 30/01/1997) édicte les règles relatives aux principes fondamentaux de préservation de l'environnement qui sont, la lutte contre la désertification, l'assainissement et l'amélioration du cadre de vie des populations, la mise en œuvre des accords internationaux ratifiés par le Burkina Faso en matière de préservation de l'environnement, de prévention et de gestion des catastrophes naturelles et artificielles ;
- le code forestier, adopté par la loi n°006/97/ADP du 31 janvier 1997, « vise en particulier à établir une articulation harmonieuse entre la nécessaire protection des ressources naturelles forestières, fauniques et halieutiques et la satisfaction des besoins économiques, culturels et sociaux de la population » (article 2) ;

- **la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau (loi n° 022-2001/AN du 8 février 2001)**, promulguée en avril 2001, définit en son chapitre I, section I quelques principes de base dont notamment les priorités en matière de gestion de l'eau. L'article 4 de cette loi mentionne la diversité biologique des écosystèmes aquatiques comme ayant également un caractère prioritaire et un intérêt général. Le chapitre II de la loi traite de l'administration de l'eau et le chapitre III, du régime de l'eau fixant les règles d'utilisation et de contrôle.

VI. RECOMMANDATION

A l'issue de notre mission, l'équipe d'experts chargée de cette étude a émis quelques recommandations que sont:

A l'endroit de la Mairie Centrale de Ouagadougou en sa qualité de maitre d'ouvrage délégué :

- renforcer les mesures de protection autour du lac des trois barrages ;
- renforcer les mesures de protection environnementale dans la FCBO ;
- appliquer les dispositions juridiques relatives à la conservation des écosystèmes et de la biodiversité du Parc urbain et du lac des trois barrages ;
- mettre en place un Comité Local de l'Eau spécifique aux trois barrages ;
- renforcer la police de l'eau pour réprimer l'incivisme dont sont victimes ces barrages ;
- renforcer la collaboration entre les structures de recherches scientifiques et les organes de gestion des sites des zones humides de la région en vue de trouver une solution acceptable pour tous dans l'utilisation des pesticides et des herbicides qui menacent la plupart des zones humides et l'environnement ;
- renforcer la collaboration entre les universités et l'INERA afin de trouver des solutions pour les aspects liés aux facteurs de dégradation, de pollution et les opportunités de valorisation des plantes envahissantes (jacinthe d'eau) ;
- mettre en place des dispositifs pour la collectes des ordures ménagères et autres déchets dans le cadre de l'assainissement de la ville de Ouagadougou ;
- renforcer le Conseil Scientifique et Technique du Parc urbain Bangr weoogo afin de le rendre plus opérationnel.

CONCLUSION

L'objectif principal de la présente étude qui s'inscrit dans le cadre du projet « Gestion durable des zones humides et des inondations pour le renforcement de la sécurité alimentaire et la résilience des écosystèmes en Afrique de l'Ouest (GDZHIAO) », est de contribuer à la mise en œuvre des politiques nationales en matière de gestion des zones humides et des inondations au Burkina, par la mise à disposition d'informations actuelles sur le bassin versant du site Ramsar Complexe du Parc Bangr-weoogo et du lac des trois barrages.

Les résultats obtenus indiquent que les objectifs spécifiques de l'étude ont été atteints car, en rappel il s'est s'agit spécifiquement :

- d'une revue documentaire à partir de la recherche bibliographique sur les travaux antérieurs réalisés sur le site Ramsar ;
- d'une caractérisation biophysique et socioéconomique du bassin versant du site Ramsar ;

- d'une caractérisation biophysique et socioéconomique du site Ramsar « complexe du parc Bāngr Weoogo et du lac des trois barrages de Ouagadougou » ;
- de la production de la base des données géospatiale du site Ramsar à partir des données de télédétection et des caractéristiques in situ du milieu (faune, flore, sol, etc.) ;
- des menaces, pesant sur le site Ramsar.

La présente étude, a révélé que le site Ramsar regorge d'immenses potentialités tant pour la diversité biologique que pour les valeurs associées.

Cependant, ces atouts ne sauraient occulter les menaces qui pèsent sur le site Ramsar et qui pouvaient compromettre dangereusement leur survie.

Au terme de notre mission, les résultats obtenus montrent que les outils de la géo information que sont la télédétection et le système d'information géographique utilisés pour l'élaboration de la base de données ont permis dans une proportion de temps réduit, de caractériser la dynamique des unités d'occupation des terres de l'espace du bassin versant et de produire des cartes thématiques.

Aussi cette étude nous offre-t-elle l'heureuse opportunité pour attirer l'attention des autorités qui gèrent le site Ramsar, que pour atteindre l'objectif global de la convention de Ramsar, il serait nécessaire qu'elles envisagent dans un proche avenir d'élaborer le plan de gestion et de suivi-évaluation adapté au contexte de la convention de Ramsar afin de bénéficier des avantages liés aux site Ramsar des zones urbaines.

Une telle gestion exigerait la participation des populations riveraines dans un souci de durabilité de l'utilisation des ressources naturelles et de l'écosystème des zones humides.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. A. SAWADOGO *et al.* / *Int. J. Biol. Chem. Sci.* 17(6): 2550-2563 (2023), Evaluation de la qualité des eaux de forage de la commune de Ouagadougou, Burkina Faso, Article in International Journal of Biological and Chemical Sciences · October 2023, 14 pages.
2. Commune de Ouagadougou (2019), Évaluation de la gestion des finances publiques municipales rapport PEFA sur les performances 2016 – 2018, 197 pages.
3. Commune de Ouagadougou (2025), Etude de faisabilité, Avant-Projet Sommaire (APS), Avant-Projet Détaillé (APD) et l'élaboration du dossier d'appel d'offres pour l'aménagement y compris EIES/PAR d'un système de drainage et d'assainissement pluvial écologique et des études connexes dans l'environnement du parc urbain BANGR WEOOGO, Actualisation du Plan d'Aménagement Forestier, Version Provisoire, 165 pages.
4. Commune de Ouagadougou (2025), Plan d'Occupation des Sols (POS) de la ville de Ouagadougou, règlement communal d'urbanisme, Version définitive, 63 pages.
5. Commune de Ouagadougou (2007), Stratégie de développement urbain de l'agglomération de Ouagadougou Horizon 2025 (SDU), 84 pages.
6. Direction générale de l'urbanisme, de la viabilisation et de la topographie / PRAVO-3 (DGUVT/PRAVO-3) (2025), Etude de faisabilité, avant-projet sommaire (APS), avant-projet détaillé (APD) et l'élaboration du dossier d'appel d'offres pour l'aménagement y compris EIES/par d'un système de drainage et d'assainissement pluvial écologique et des études connexes dans l'environnement du parc urbain Bangr-Weoogo, Vol I : Rapport de synthèse, rapport provisoire, 2025, 93 pages.
7. Direction générale de l'urbanisme, de la viabilisation et de la topographie / PRAVO-3 (DGUVT/PRAVO-3) (2025), Etude de faisabilité, avant-projet sommaire (APS), avant-projet détaillé (APD) et l'élaboration du dossier d'appel d'offres pour l'aménagement y compris EIES/par d'un système de drainage et d'assainissement pluvial écologique et des études connexes dans l'environnement du parc urbain Bangr-Weoogo, Vol II : Dossier des plans types, rapport provisoire, 2025, 37 pages.
8. INSD (2023), Projection démographique 2020-2035 Région du Centre, 39 pages.
9. INSD (2022), Résultats, Cinquième recensement général de la population et de l'habitation, monographie de la Région du Centre, 139 pages
10. INSD (2023), Profil de pauvreté de la Région du Centre, 32 pages.
11. KOUSSOUBE, Y., S. D. D. Sou, A. S. Ouédraogo, et G. S. D. K. Dayo. (2021). Assessment of Organochlorine and Organophosphorus Pesticide Residues in Soils and Vegetables from Urban and Peri-Urban Agricultural Sites in Ouagadougou, Burkina Faso. *Journal of Environmental and Public Health*, vol. 2021, Article ID 6689895, 10 pages.
12. MARAH (2023), Annuaire des statistiques agropastorales et halieutiques 2023, 643 pages.
13. MEEA (2023), Annuaire statistiques de l'eau et de l'assainissement 2022, 150 pages.
14. MEEA (2022), Projet d'électrification rurale de la dorsale nord du WAPP– (PER/DN/WAPP), Plan d'action de réinstallation (par) de la composante électrification rurale de 179 localités du

projet d'interconnexion électrique 330 KV Nigeria-Niger-Benin- Burkina Faso (PER/DN/WAP) sous-projet d'électrification rurale dans la province du Kadiogo, 160 pages.

15. Ministère de l'habitat et de l'urbanisme (2010), Schéma Directeur d'Aménagement du Grand Ouaga (SDAGO), Horizon 2025, Volume 1, Le grand portrait de Ouaga, 95 pages.
16. Ministère de l'habitat et de l'urbanisme (2010), Schéma Directeur d'Aménagement du Grand Ouaga (SDAGO), Horizon 2025, Volume 2, La Stratégie d'aménagement, 199 pages.
17. Région du Centre (2022), Schéma régional aménagement et de Développement durable du Territoire du Centre (SRADDT), Horizon 2040, 243 pages.
18. RIS (Ramsar Information Sheet). (2019). Complexe du Parc Urbain Bāngr–Weoogo et du lac des trois barrages. Fiche Descriptive sur les Sites Ramsar (RIS), BF2367. Service d'Information sur les Sites Ramsar.
19. OUEDRAOGO, O., I. Tiemtoré, L. C. K. Bazié, et F. Zongo. (2021). Water Quality Assessment of the Urban Dams of Ouagadougou (Burkina Faso) in a Context of Eutrophication. *Journal of Water Resource and Protection*, 13, 735-752.
20. SAVADOGO, B. (2019). Défis de l'assainissement des eaux usées et pluviales dans la ville de Ouagadougou. Mémoire de Master, Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE).
21. VILLAMAGNA, A. M., & Murphy, B. R. (2010). Ecological and socio-economic impacts of invasive water hyacinth (*Eichhornia crassipes*): a review. *Freshwater Biology*, 55(2), 282-298.

Webographie

Données agroclimatiques du Fewsnat

<https://earlywarning.usgs.gov/fews/datadownloads/East%20Africa/eMODIS%20NDVI%20C6>

Annuaire statistiques nationales

<https://www.insd.bf/fr/statistiques/autres-statistiques/annuaire-statistiques-nationales>

Sites Web MARAH: www.agriculture.bf

Gestion durable de l'eau et de l'assainissement à Ouagadougou : le projet intégré d'aménagement des barrages 1, 2 et 3 relancé

<https://www.sidwaya.info/gestion-durable-de-leau-et-de-l-assainissement-a-ouagadougou-le-projet-integre-damenagement-des-barrages-1-2-et-3-relance/>

ANNEXES

ANNEXE 1 : Membres groupe d'experts

TABLEAU 8 : Membres du groupe d'experts

N°	Nom et prénom (s)	Statut	Contact	E-mail	Structure
1	PADONOU Moucharaf	Expert Principal	62 69 98 82 65 87 90 97	padraf2000@yahoo.fr	Expert Technique Projet GDZHIAO-IGB
2	YIGO Guiadoma Ludovic Prosper Arsène	Expert Secondaire	70002069 76490015	yigoludovic@gmail.com	Expert Socio- Economiste
3	KOUDOUGOU Boureima	Expert	76800443	boureimakoudougou@yahoo.fr koudougoubouriema@gmail.com	Représentant le Parc Bāngr Weoogo
4	ZINA	Expert Secondaire	70158565		Expert Télédétection - SIG

ANNEXE 2 : Guide d'entretien avec les personnes ressources

Thème de l'étude : Caractérisation Bio-physique et Socioéconomique du bassin versant du site Ramsar « Complexe du Parc Bāngr Weoogo et du lac des trois (03) barrages de Ouagadougou ».

1. Eléments de diagnostic

- historique des localités qui exploitent la zone humide
- gestion antérieure du milieu naturel (services écosystémiques)
- activité des populations riveraines et interactions avec la conservation des ressources de la zone humide
- perception du parc et des aires protégées par les populations
- implication des populations locales dans la préservation des ressources naturelles de la zone humide
- perception qu'ont les populations de l'état actuel de la conservation de la zone humide
- perspectives de cohabitation et de développement durable de la zone
- les potentialités : différentes catégories des ressources de la zone humide (terres agricole, les ressources pastorales, ressources hydriques, ressources fauniques...)
- affectation des différentes zones et établissement des priorités
- rôles des communautés vivant dans la zone humide
- mesures de protection de la ZH
- difficultés que rencontre le site

2. Éléments institutionnels

- existe-t-il des règles d'accès aux zones humides
- les populations riveraines sont-elles informées ?
- sont-elles prêtes à respecter tout règlement visant une gestion durable des ressources de la zone humide ?
- quel est le gap institutionnel à combler ?
- forces et faiblesses des mécanismes institutionnels pour le développement de la zone humide (existence ou non, problème de mise en application : financier, moyens humains...)
- les principaux acteurs et leurs rôles (les parties prenantes de la zone humide)
- les projets en cours et leur budget
- les projets en vue (nature, coûts, politique de déguerpissement et relocalisation)
- les taux d'exécution des projets au cours des dix dernières années
- existe-t-il un comité de gestion de la zone humide ?

3. Démographie de la zone

- dénombrement des individus
- dynamique des populations, fécondité, mortalité et migration

4. Structure, valeurs sociales et culturelles

- patrimoine culturel de la zone (histoire ; mythes ; légendes et contes ; rites ; connaissances traditionnelles ; religions ; croyances)
- rôles des communautés, des pratiques culturelles, des liens communautaires, et de la participation sociale

5. Activités économiques autour de la zone

- activités agro sylvo pastorales, halieutiques et fauniques, industrie, services, etc., les revenus, les emplois, les niveaux de vie, et les inégalités
- bénéfices tirés de la zone humide par les populations riveraines

6. Vulnérabilité de la zone aux risques climatiques

- risques climatiques significatifs de la zone humide : sécheresse, inondation, vague de chaleur, vents violents, etc.
- activités ou moyens d'existence les plus affectés par les risques climatiques (activités agro sylvo pastorales, halieutiques et fauniques, industrie, services, etc.

7. Causes de la dégradation

- facteurs structurels et

- facteurs anthropiques

8. Perturbations et menaces

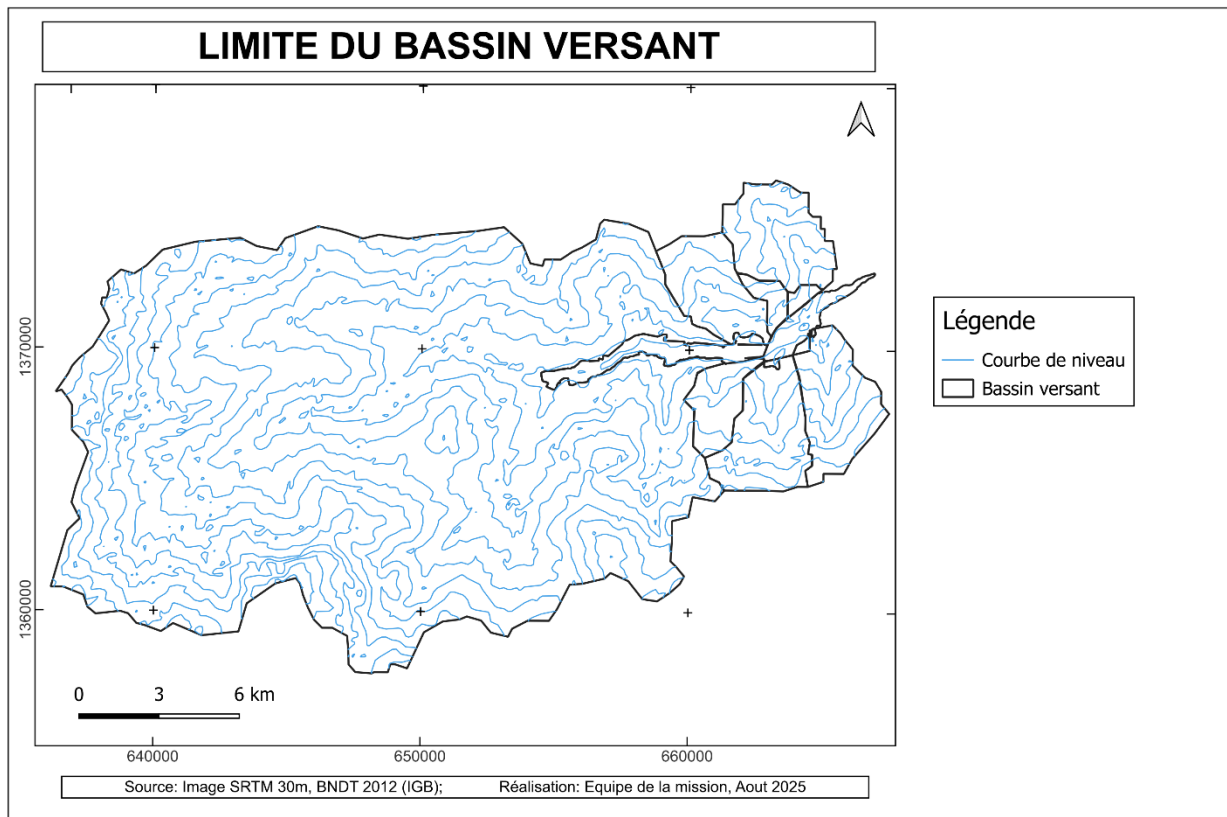
- perturbations (nature, origines, amplitude)
- menaces (nature, origines, occurrence)

9. Recherches scientifiques en cours et équipements dans la zone

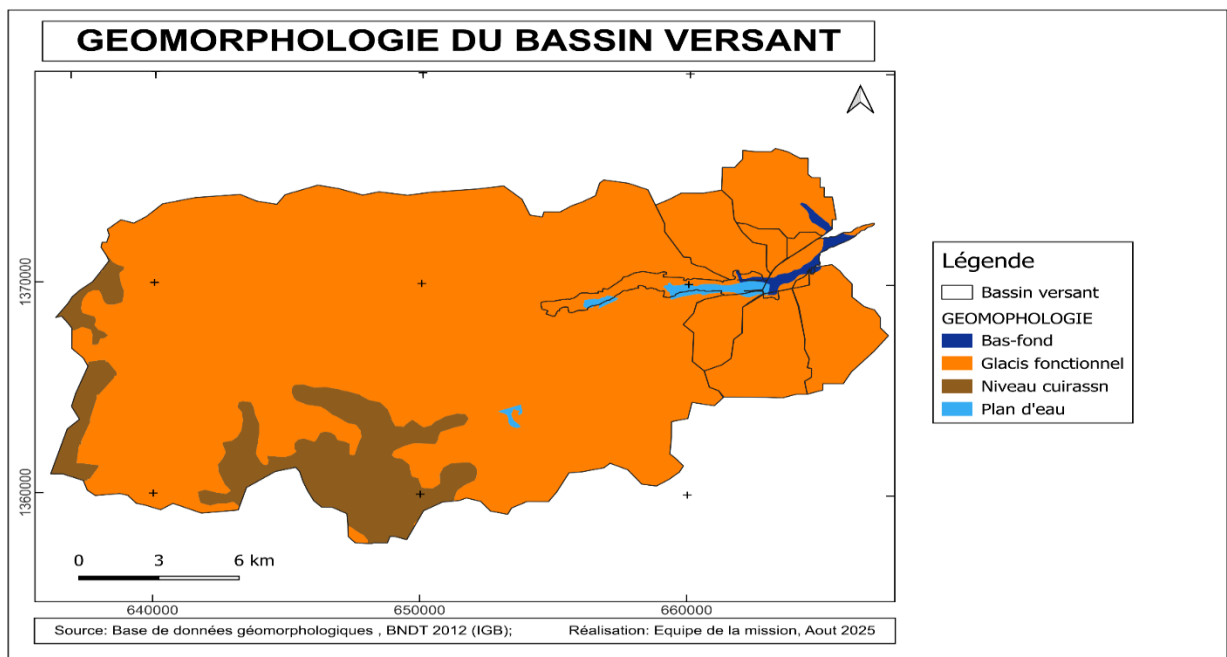
10. Difficultés rencontrées autours de la zone

11. Quel est votre mot de fin et suggestions

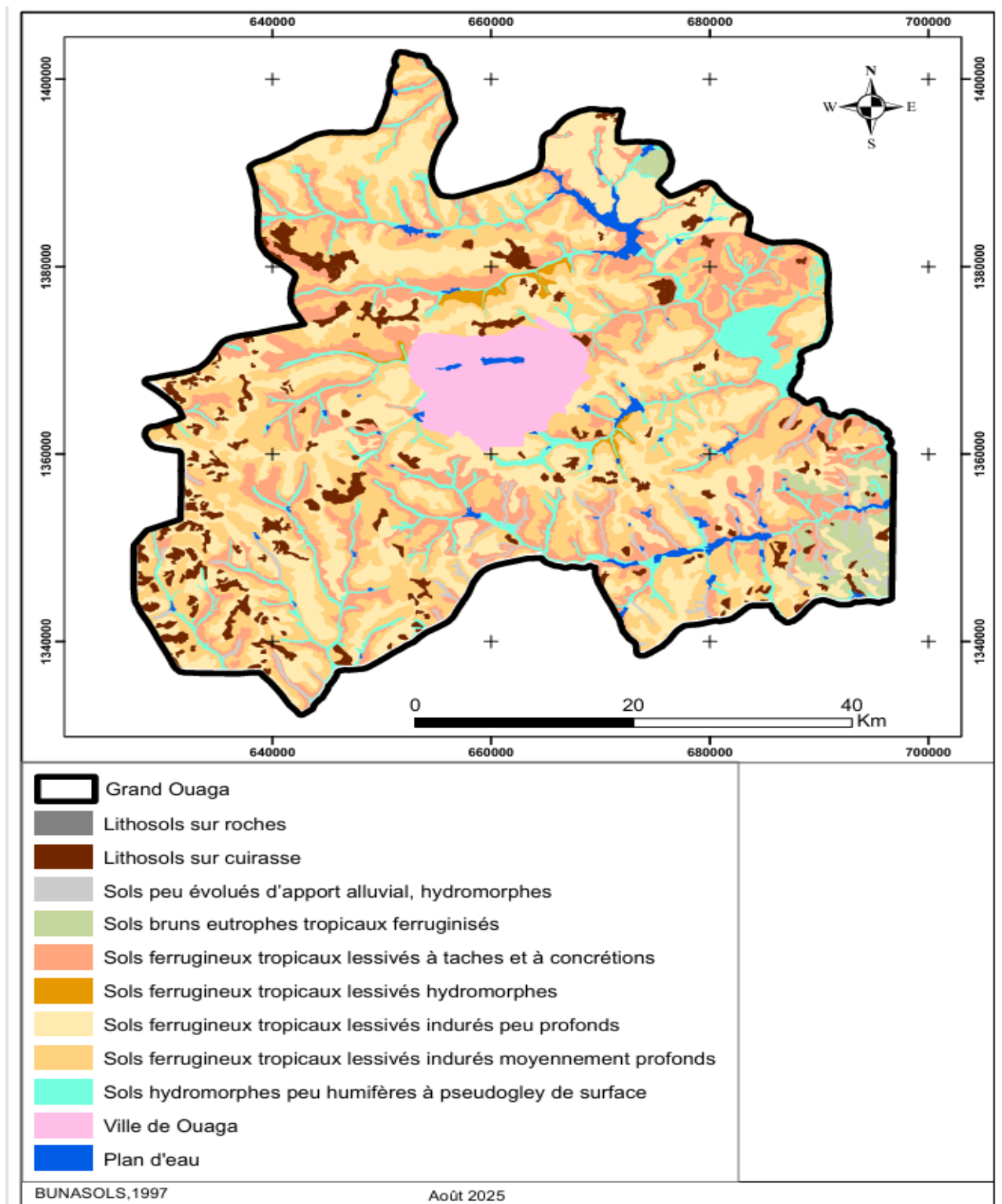
ANNEXE 3 : Cartes



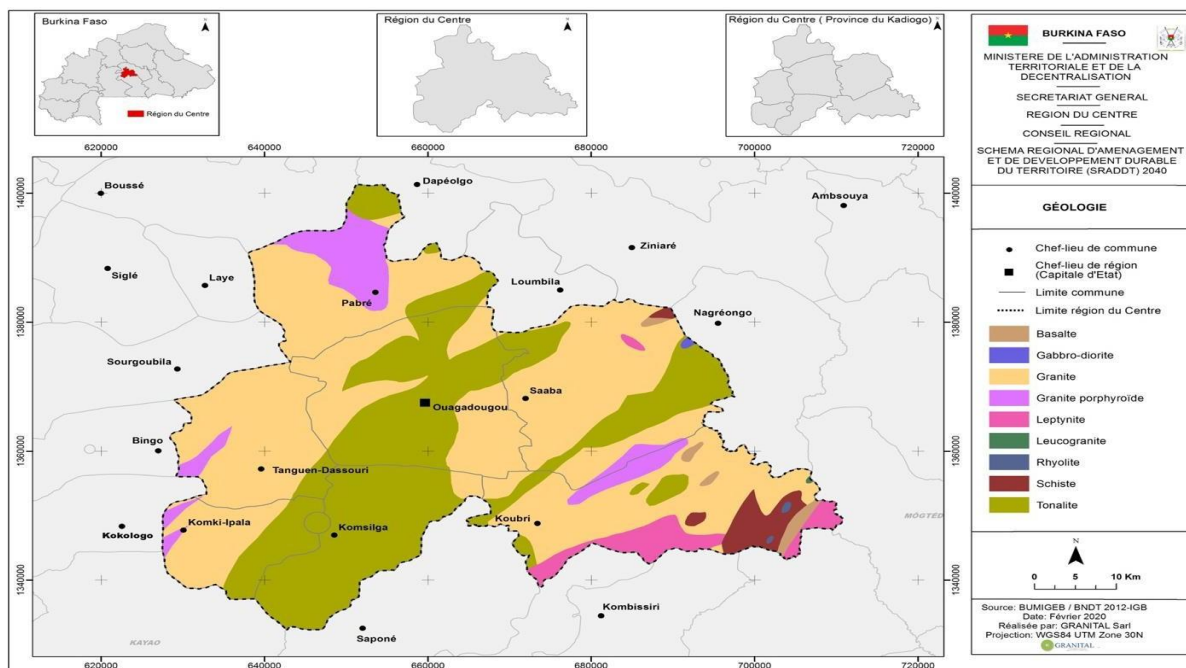
Carte 10 : Relief de la zone d'étude



Carte 11: Géomorphologie de la zone d'étude. Source : IGB



Carte 12 : Carte des sols



Carte 13 : Géologie

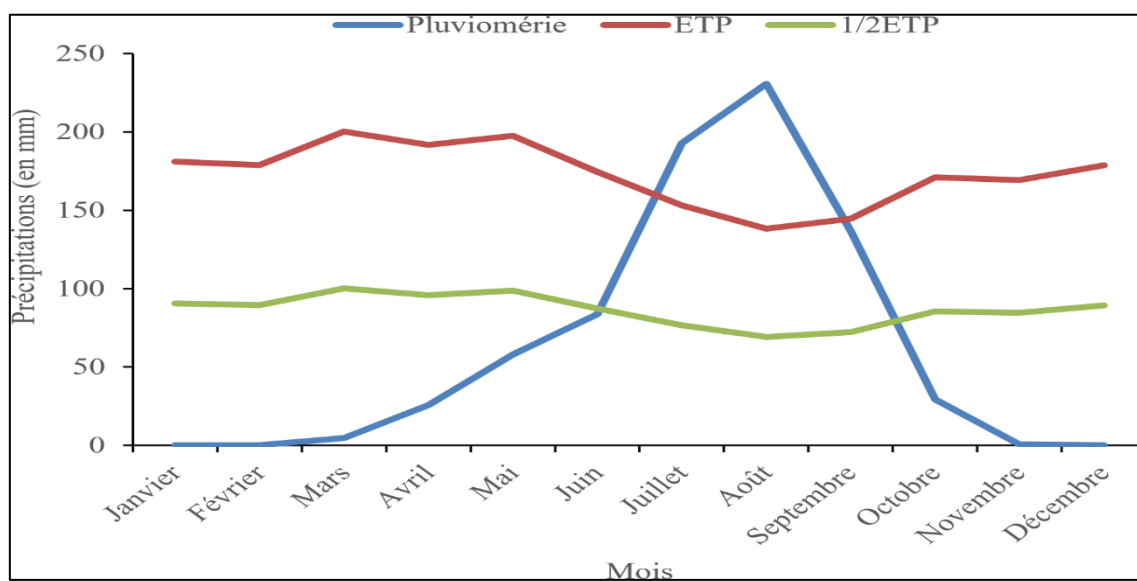


Figure: Diagrammes climatiques de Ouagadougou (données : ANAM (1987 à 2016))

ANNEXE 4 : Tableau des caractéristiques des types de zones humides

Tableau des caractéristiques des types de zones humides

Zones humides marines / côtières :

Eau salée	Permanente	< 6 m de prof.	A
		Végétation submergée	B
		Récifs coralliens	C
	Rivage	Rocheux	D
		Sable fin, grossier ou galets	E
Eau salée ou saumâtre	Étendue intertidale	Vasière, banc de sable ou terre salée	G
		Marais	H
		Zone boisée	I
	Lagunes		J
	Eaux estuariennes		F
Eau salée, saumâtre ou douce	Souterraine		Zk(a)
Eau douce	Lagunes		K

Zones humides continentales :

Eau douce	Eau courante	Permanente	Rivières, cours d'eau, ruisseaux	M
			Deltas	L
			Sources, oasis	Y
		Saisonnière /intermittente	Rivières, cours d'eau, ruisseaux	N
	Lacs et mares	Permanents	> 8 ha	O
			< 8 ha	Tp
		Saisonniers /intermittents	> 8 ha	P
			< 8 ha	Ts
	Marais sur sols inorganiques	Permanents	Dominés par des plantes herbacées	Tp
		Permanents/ Saisonniers /intermittents	Dominés par des buissons	W
			Dominés par des arbres	Xf
		Saisonniers /intermittents	Dominés par des plantes herbacées	Ts

	Marais sur sols tourbeux	Permanents	Non boisés	U
			Boisés	Xp
	Marais sur sols inorganiques ou tourbeux	Haute altitude (alpins)		Va
		Toundra		Vt
Eau salée, saumâtre ou alcaline	Lacs	Permanents		Q
		Saisonniers/intermittents		R
	Marais & mares	Permanents		Sp
		Saisonniers /intermittents		Ss
Eau douce, salée, saumâtre ou alcaline	Géothermique			Zg
	Souterraine			Zk(b)

Annexe 5 : données des paramètre d'inventaire floristique de la FCBO

Tableau 9 : Densité des sujets par types d'habitat et pour l'ensemble de la FCBO

Habitats	Densité (pieds/ha)		
	Peuplement principal (Dhp ≥ 5 cm)	Régénération (Dhp < 5 cm)	Totale
Complexe-pépinière-culture maraichère-plantation	339	893	1232
Forêt claire	474	1048	1521
Forêt galerie	291	786	1077
Prairie marécageuse	57	714	771
Savane arborée	461	973	1433
Savane arbustive	248	833	1081

FCBO	410	941	1351
-------------	------------	------------	-------------

Source : PAF 2025.

Tableau 10 : État de la régénération par type d'habitat

Types d'occupation des terres	Taux régénération (R%)	Taux de dynamique (D%)
Complexe-pépinière-culture maraichère-plantation	90,84	90,84
Forêt claire	91,47	90,36
Forêt galerie	92,89	88,82
Forêt marécageuse	99,78	-0,22
Savane arborée	93,19	92,03
Savane arbustive	90,48	90,48
FCBO	92,52	91,20

Source : PAF ; 2025.

Annexe 6 : Liste des espèces forestières menacées et bénéficiant de mesures de protection particulière présentes dans la FCBO

Tableau 11 : Liste des espèces forestières menacées et bénéficiant de mesures de protection particulière présentes dans la FCBO

N°	Espèces	Statut de conservation des espèces selon		
		UICN	Thiombiano et al. 2010	Arrêté MECV 2004
1	Adansonia digitata L.		Oui	P
2	Anogeissus leiocarpa (DC.) Guill. & Perr.		Oui	P
3	Bombax costatum Pellegr. & Vuill.		Oui	PP
4	Ceiba pentandra (L.) Gaertn.			P
5	Combretum paniculatum Vent.		Oui	
6	Diospyros mespiliformis Hochst. ex A. Rich.		Oui	
7	Khaya senegalensis (Desr.) A. Juss.	VU		PP
8	Parkia biglobosa (Jacq.) R. Br. ex G. Don		Oui	PP
9	Prosopis africana (Guill. & Perr.) Taub.		Oui	PP
10	Pterocarpus erinaceus Poir.	EN	Oui	P
11	Pterocarpus lucens Guill. & Perr.			P
12	Securidaca longipedunculata Fresen.		Oui	
13	Senegalia senegal (L.) Willd.			PP
14	Stereospermum kunthianum Cham.		Oui	
15	Tamarindus indica L.		Oui	PP
16	Vitellaria paradoxa Gaertn. f.	VU	Oui	PP
17	Ximenia americana L.		Oui	P

VU = Vulnérable ; **EN** = En danger ; **P**= Particulièrement protégée ; **PP**= Particulièrement protégée depuis 1948.

Source : PAF ; 2025.

Annexe 7 : Liste des espèces ligneuses inventoriées dans la FC du barrage de Ouagadougou

°	Espèces	Genre	Familles
1	<i>Abies alba</i> Mill.	Abies	Pinaceae
2	<i>Adansonia digitata</i> L.	Andansonia	Malvaceae
3	<i>Albizia chevalieri</i> Harms	Albizia	Fabaceae-Mimosoïdeae
4	<i>Albizia lebbek</i> (L.) Benth.		
5	<i>Annona squamosa</i> L.	Annona	Apocynaceae
6	<i>Anogeissus leiocarpa</i> (DC.) Guill. & Perr.	Anogeissus	Combretaceae
7	<i>Azadirachta indica</i> A. Juss.	Azadirachta	Meliaceae
8	<i>Balanites aegyptiaca</i> (L.) Delile	Balanites	Zygophyllaceae
9	<i>Bombax costatum</i> Pellegr. & Vuill.	Bombax	Malvaceae
10	<i>Cascabela thevetia</i> (L.) Lippold	Cascabela	Apocynaceae
11	<i>Cassia sieberiana</i> DC.	Cassia	Fabaceae-Caesalpinioïdeae
12	<i>Ceiba pentadra</i> (L). Gaertn.	ceiba	Malvaceae
13	<i>Combretum glutinosum</i> Perr. ex DC.	Combretum	Combretaceae
14	<i>Combretum micranthum</i> G.Don		
15	<i>Combretum paniculatum</i> Vent.		
16	<i>Commifora africana</i> (. A Rich.) & Engl.	Commifora	Burseraceae
17	<i>Delonix regia</i> (Boj.) Raf.	Delonix	Fabaceae-Caesalpinioïdeae
18	<i>Diospyros mespiliformis</i> Hochst. ex A. Rich.	Diospyros	Ebenaceae
19	<i>Eucalyptus camaldulensis</i> Dehnh.	Eucalyptus	Myrtaceae
20	<i>Gmelina arborea</i> Roxb.	Gmelina	Verbenaceae
21	<i>Grewia bicolor</i> Juss.	Grewia	Tilliaceae
22	<i>Guiera senegalensis</i> J.F. Gimel.	Guiera	Combretaceae
23	<i>Holarrhena floribunda</i> (G. Don) Dur. & Schinz	Holarrhena	Apocynaceae
24	<i>Khaya senegalensis</i> (Desr.) A. Juss.	Khaya	Meliaceae
25	<i>Lannea acida</i> A. Rich.	Lannea	Anacardiaceae
26	<i>Lannea microcarpa</i> Engl. & K. Kraus		

°	Espèces	Genre	Familles
27	Lannea velutina A.Rich.		
28	Leucaena leucocephala (Lam.) de Wit	Leucaena	Fabaceae-Mimosoïdeae
29	Mitragyna inermis (Willd.) Kuntze	Mitragyna	Rubiaceae
30	Parkia biglobosa (Jacq.) R. Br. ex G. Don	Parkia	Fabaceae-Mimosoïdeae
31	Peltophorum ferrugineum (Decne.) Benth.	Peltophorum	Fabaceae-Caesalpinioideae
32	Prosopis africana (Guill. & Perr.) Taub.	Prosopis	Fabaceae-Mimosoïdeae
33	Prosopis juliflora (Sw.) DC.		
34	Pterocarpus erinaceus Poir.	Pterocarpus	Fabaceae-Faboideae
35	Pterocarpus lucens Guill. & Perr.		Fabaceae
36	Sclerocarya birrea (A. Rich.) Hochst.	Sclerocarya	Anacardiaceae
37	Senegalia polyacantha Willd. ssp polyacantha	Senegalia	Fabaceae-Mimosoïdeae
38	Senegalia dudgeonii Craib ex Hall.		
39	Senegalia erythrocalyx Brenan		
40	Senegalia gourmaensis A. Chev.		
41	Senegalia macrostachya Rchb. ex DC.		
42	Senegalia senegal (L.) Willd.		
43	Senna siamea (Lam.) Irwin & Barneby	Senna	Fabaceae-Caesalpinioideae
44	Stereospermum kunthianum Cham.	Stereospermum	Bignoniaceae
45	Tamarindus indica L	Tamarindus	Fabaceae-Caesalpinioideae
46	Terminalia avicennioides Guill. & Perr.	Terminalia	Combretaceae
47	Terminalia mantaly H. Perrier		
48	Vachellia hockii De Wild.	Vachellia	Fabaceae-Mimosoïdeae
49	Vachellia nilotica (L.) Willd. ex Delile		
50	Vachellia seyal Del.		
51	Vachellia sieberiana (DC.) Kyal. & Boatwr.		
52	Vitellaria paradoxa Gaertn. f.	Vitellaria	Sapotaceae
53	Ximenia americana L.	Ximenia	Olacaceae
54	Ziziphus mauritiana Lam.	Ziziphus	Rhamnaceae

°	Espèces	Genre	Familles
55	Ziziphus mucronata Willd.		

Annexe 8 : Liste des mammifères observés dans la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou (PUBW, 2025)

Tableau 12 : Liste des mammifères observés dans la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou (PUBW, 2025)

N°	Familles	Espèces	Nom commun	Type d'observations	Statut de conservation selon le décret n°2017-0238-PRES-PM-MEEVCC	Etat de conservation de l'espèce selon l'UICN
						Catégorie
1	Hippopotamidae	<i>Hippopotamus amphibius</i> L.	Hippopotame commun	Observation directe	Liste A,	VU
2	Bovidae	<i>Hippotragus equinus</i> Desmarest	Hippotrague	Observation directe		LC
3	Bovidae	<i>Kobus ellipsiprymnus</i> Ogilby	Cobe defassa	Observation directe	Liste B, groupe 1	LC
4	Bovidae	<i>Tragelaphus scriptus</i> Pallas	Guib harnaché	Effectif déterminé non	Liste B, groupe 1	LC
5	Hyaenidae	<i>Hyaena hyaena</i> Linnaeus	Hyène rayée	Effectif déterminé non	Liste A	NT
6	Cercopithecidae	<i>Chlorocebus sabaeus</i> Linnaeus	Singe vert	Observation directe	Liste A	LC
7	Viverridae	<i>Genetta maculata</i> Gray	Genette tigrine	Effectif déterminé non	Liste A	LC
8	Leporidae	<i>Lepus saxatilis</i> Cuvier	Lièvre à oreilles de lapin	Effectif déterminé non	Liste B, groupe 2	LC
9	Sciuridae	<i>Xerus erythropus</i> E. Geoffroy Saint-Hilaire	Ecureuil fouisseur	Effectif déterminé non	Liste B, groupe 2	LC
10	Pteropodidae	<i>Eidolon helvum</i> Kerr	Roussette paillée africaine	Effectif déterminé non	Liste B, groupe 2	NT
11	Erinaceidae	<i>Atelerix albiventris</i> Wagner	Hérisson à ventre blanc	Effectif déterminé non	Liste B, groupe 2	LC

LC - préoccupation mineure ; **NT** - Quasi menacée ; **VU**- Vulnérable selon l'UICN

Liste A- Intégralement Protégée ; **liste B**- Partiellement protégée : **groupe 1** : Grand gibier, **Groupe 2** : petit gibier selon le décret n°2017-0238-PRES-PM-MEEVCC du 24 avril 2017 porte sur la liste A et B de protection des espèces fauniques au Burkina Faso.

Source : PAF ; 2025

Annexe 9 : Liste des reptiles observés dans la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou

Tableau 13 : Liste des reptiles observés dans la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou

N°	Familles	Espèces	Nom commun	Type d'observations	Statut de conservation selon le décret n°2017-0238-PRES-PM-MEEVCC	Etat de conservation de l'espèce selon l'UICN	
						Catégorie	Tendance de la population
1	Pythonidae	<i>Python sebae</i> Gmelin	Python de Seba	Observation directe	Liste A	LC	Baisse
2	Crocodylidae	<i>Crocodylus niloticus</i> Laurenti	Crocodile du Nil	Observation directe	Liste A	LC	Stable
3	Varanidae	<i>Varanus niloticus</i> Linnaeus	Varan du Nil	Effectif non déterminé	Liste B, Groupe 2	LC	Stable
4	Testudinidae	<i>Centrochelys sulcata</i> Miller	Tortue sillonnée ou tortue à éperons	Observation directe	-	EN	Baisse

LC - préoccupation mineure ; **EN** - En danger selon l'UICN

Liste A- Intégralement Protégée ; **liste B**- Partiellement protégée : **Groupe 2** : petit gibier selon le décret n°2017-0238-PRES-PM-MEEVCC du 24 avril 2017 porte sur la liste A et B de protection des espèces fauniques au Burkina Faso.

Source : PAF ; 2025.

Annexe 10 : Liste des oiseaux observés dans la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou

Tableau 14 : Liste des oiseaux observés dans la Forêt Classée du Barrage de Ouagadougou

N°	Familles	Espèces	Noms en français	Statut ¹	Etat de conservation de l'espèce selon l'UICN
					Catégorie
1	Accipitridae	<i>Butastur rufipennis</i>	Busautour des sauterelles	Migrateur	LC
2		<i>Circus aeruginosus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Migrateur	LC
3		<i>Circus macrourus</i>	Busard pâle	Migrateur	NT
4		<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	Migrateur	LC
5		<i>Buteo auguralis</i>	Buse à queue rousse	Résident	LC
6		<i>Polemaetus bellicosus</i>	Aigle martial	Résident	EN
7		<i>Aquila rapax belisarius</i>	Aigle ravisseur	Résident ; Nicheur	VU
8		<i>Elanus caeruleus caeruleus</i>	Elanion blanc	Résident ; Nicheur	LC
9		<i>Melierax metabates</i>	Autour sombre	Résident ; Nicheur	LC
10		<i>Micronisus gabar niger</i>	Autour gabar	Résident ; Nicheur	LC
11		<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Résident ; Nicheur	LC
12		<i>Necrosyrtes monachus</i>	Vautour charognard	Résident ; Nicheur	CR
13		<i>Accipiter badius sphenurus</i>	Epervier shikra	Résident ; Nicheur	LC
14	Acrocephalidae	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	Migrateur	LC
15		<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	Migrateur	LC
16		<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs	Migrateur	LC
17		<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde	Migrateur	LC

¹ Boano et al. 2022. An annotated check list of birds of Burkina Faso. [Zoosystema](https://doi.org/10.5252/zoosystema2022v44a2) 44(2), DOI: [10.5252/zoosystema2022v44a2](https://doi.org/10.5252/zoosystema2022v44a2)

N°	Familles	Espèces	Noms en français	Statut ¹	Etat de conservation de l'espèce selon l'UICN
					Catégorie
18	Alcedinidae	<i>Halcyon senegalensis</i>	Martin chasseur du Sénégal	Migrateur; Nicheur	LC
19		<i>Ispidina picta picta</i>	Martin-pêcheur pygmée	Migrateur; Nicheur	LC
20		<i>Ceryle rudis rudis</i>	Martin pêcheur pie	Résident ; Nicheur	LC
21		<i>Corythornis cristatus</i>	Martin pêcheur huppé	Résident ; Nicheur	LC
22	Anatidae	<i>Dendrocygna bicolor</i>	Dendrocygne fauve	Résident	LC
23		<i>Dendrocygna viduata</i>	Dendrocygne veuf	Résident ; Nicheur	LC
24	Apodidae	<i>Apus affinis galilejensis</i>	Martinet des maisons	Résident ; Nicheur	LC
25		<i>Cypsiurus parvus</i>	Martinet des palmiers	Résident ; Nicheur	LC
26	Ardeidae	<i>Ardea purpurea purpurea</i>	Héron pourpré	Migrateur	LC
27		<i>Ardea alba melanorhynchos</i>	Grande Aigrette	Résident	LC
28		<i>Ardea cinerea cinerea</i>	Héron cendré	Résident	LC
29		<i>Bubulcus ibis ibis</i>	Héron garde bœuf	Résident	LC
30		<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	Résident	LC
31		<i>Egretta garzetta garzetta</i>	Aigrette garzette	Résident ; Nicheur	LC
32		<i>Ardea melanocephala</i>	Héron mélanocéphale	Résident ; Nicheur	LC
33		<i>Ardeola ralloides</i>	Heron crabier	Résident ; Nicheur	LC
34		<i>Butorides striata atricapilla</i>	Héron à dos vert	Résident ; Nicheur	LC
35	Bucerotidae	<i>Lophoceros nasutus nasutus</i>	Petit calao à bec noir	Résident ; Nicheur	LC
36		<i>Tockus erythrorhynchus kempi</i>	Calao à bec rouge	Résident ; Nicheur	LC
37	Buphagidae	<i>Buphagus africanus africanus</i>	Piqueboeuf à bec jaune	Résident	LC
38	Burhinidae	<i>Burhinus senegalensis</i>	Oedicnème du Sénégal	Résident	LC
39	Campephagidae	<i>Campephaga phoenicea</i>	Echenilleux à épaulette	Résident ; Nicheur	LC

N°	Familles	Espèces	Noms en français	Statut ¹	Etat de conservation de l'espèce selon l'UICN
					Catégorie
40	Caprimulgidae	<i>Caprimulgus climacurus</i>	Engoulevent à longue queue	Résident	LC
41		<i>Caprimulgus tristigma sharpei</i>	Engoulevent pointillé	Résident	LC
42	Charadriidae	<i>Vanellus spinosus</i>	Vanneau armé	Résident ; Nicheur	LC
43	Cisticolidae	<i>Cisticola rufus</i>	Cisticole rousse	Résident	LC
44		<i>Eremomela icteropygialis alexanderi</i>	Erémomèle à croupion jaune	Résident	LC
45		<i>Prinia subflava subflava</i>	Fauvette-roitelet commune	Résident	LC
46		<i>Camaroptera brachyura brevicaudata</i>	Camaroptère à dos gris	Résident ; Nicheur	NE
47		<i>Cisticola juncidis uropygialis</i>	Cisticole des joncs	Résident ; Nicheur	LC
48		<i>Eremomela pusilla</i>	Erémomèle à dos vert	Résident ; Nicheur	LC
49		<i>Columba guinea</i>	Pigeon de Guinée	Résident ; Nicheur	LC
50	Columbidae	<i>Spilopelia senegalensis senegalensis</i>	Tourterelle maillée	Résident ; Nicheur	LC
51		<i>Streptopelia semitorquata</i>	Tourterelle à collier	Résident ; Nicheur	LC
52		<i>Streptopelia vinacea</i>	Tourterelle vineuse	Résident ; Nicheur	LC
53		<i>Turtur abyssinicus</i>	Tourtelette d'Abyssinie	Résident ; Nicheur	LC
54		<i>Turtur afer</i>	Tourtelette améthystine	Résident ; Nicheur	LC
55		<i>Coracias abyssinicus</i>	Rollier d'Abyssinie	Migrateur ; Nicheur	LC
56	Coraciidae	<i>Eurystomus glaucurus</i>	Rolle violet	Résident ; Nicheur	LC
57	Corvidae	<i>Corvus albus</i>	Corbeau pie	Résident ; Nicheur	LC
58	Cuculidae	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou africain	Migrateur	LC
59		<i>Clamator jacobinus</i>	Coucou de jacobin	Migrateur ; Nicheur	LC

N°	Familles	Espèces	Noms en français	Statut ¹	Etat de conservation de l'espèce selon l'UICN
					Catégorie
60		<i>Chrysococcyx caprius</i>	Coucou didric	Migrateur ; Nicheur	LC
61		<i>Chrysococcyx klaas</i>	Coucou de Klaas	Migrateur ; Nicheur	LC
62		<i>Clamator levaillantii</i>	Coucou de Levaillant	Migrateur ; Nicheur	LC
63		<i>Clamator glandarius</i>	Coucou geai	Migrateur ; Résident ; Nicheur	LC
64		<i>Centropus senegalensis senegalensis</i>	Coucal de Sénégal	Résident ; Nicheur	LC
65	Dicruridae	<i>Dicrurus adsimilis</i>	Drongo brillant	Résident ; Nicheur	LC
66	Estrildidae	<i>Estrilda melpoda</i>	Astrild à joues orange	Résident	LC
67		<i>Ortygospiza atricollis atricollis</i>	Astrild-caille à lunettes	Résident	LC
68		<i>Estrilda troglodytes</i>	Bec de corail cendré	Résident ; Nicheur	LC
69		<i>Euodice cantans</i>	Bec d'argent	Résident ; Nicheur	LC
70		<i>Lagonosticta senegala senegala</i>	Amarante commun	Résident ; Nicheur	LC
71		<i>Spermestes cucullata cucullata</i>	Capucin nonnette	Résident ; Nicheur	LC
72		<i>Uraeginthus bengalus bengalus</i>	Cordonbleu à joues rouges	Résident ; Nicheur	LC
73	Falconidae	<i>Falco ardosiaceus</i>	Faucon ardoisé	Résident ; Nicheur	LC
74		<i>Falco biarmicus abyssinicus</i>	Faucon lanier	Résident ; Nicheur	LC
75		<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Résident ; Nicheur	LC
76	Fringillidae	<i>Crithagra mozambica</i>	Serin du Mozambique	Résident ; Nicheur	LC
77	Gruidae	<i>Balearica pavonina pavonina</i>	Grue couronnée	Résident ; Nicheur	VU
78	Indicatoridae	<i>Indicator minor senegalensis</i>	Petit Indicateur	Résident	LC
79	Jacanidae	<i>Actophilornis africanus</i>	Jacana	Résident ; Nicheur	LC

N°	Familles	Espèces	Noms en français	Statut ¹	Etat de conservation de l'espèce selon l'UICN
					Catégorie
80	Laniidae	<i>Lanius excubito elegans</i>	Pie-grièche grise	Migrateur	LC
81		<i>Lanius senator senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	Migrateur	NT
82		<i>Lanius collaris smithii</i>	Pie-grièche fiscale	Vagrant	LC
83	Leiothrichidae	<i>Turdoides plebejus platycirca</i>	Cratérope brun	Résident ; Nicheur	LC
84		<i>Turdoides reinwardtii</i>	Cratérope à tête noire	Résident ; Nicheur	LC
85	Lybiidae	<i>Pogoniulus chrysoconus chrysoconus</i>	Barbion à front jaune	Résident ; Nicheur	LC
86		<i>Pogonornis dubius</i>	Barbican à poitrine rouge	Résident ; Nicheur	LC
87	Macrosphenidae	<i>Sylvietta brachyura brachyura</i>	Crombec sittelle	Résident ; Nicheur	LC
88	Malaconotidae	<i>Malaconotus blanchoti blanchoti</i>	Pie grièche de Blanchot	Résident	LC
89		<i>Dryoscopus gambensis gambensis</i>	Cubla de Gambie	Résident ; Nicheur	LC
90		<i>Laniarius barbarus barbarus</i>	Gonolek de barbarie	Résident ; Nicheur	LC
91		<i>Tchagra senegalus senegalus</i>	Tchagra à tête noire	Résident ; Nicheur	LC
92	Meropidae	<i>Merops albicollis</i>	Guêpier à gorge blanche	Migrateur ; Nicheur	LC
93		<i>Merops pusillus</i>	Guêpier nain	Résident ; Nicheur	LC
94	Monarchidae	<i>Terpsiphone viridis ferreti</i>	Tchitrec d'Afrique	Résident ; Nicheur	LC
95	Muscicapidae	<i>Luscinia megarhynchos megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	Migrateur	LC
96		<i>Phoenicurus phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	Migrateur	LC
97		<i>Cercotrichas podobe podobe</i>	Merle podobé	Résident	LC
98		<i>Melaenornis edolioides</i>	Gobe mouches Drongo	Résident	LC

N°	Familles	Espèces	Noms en français	Statut ¹	Etat de conservation de l'espèce selon l'UICN
					Catégorie
99		<i>Thamnolaea cinnamomeiventris coronata</i>	Traquet à ventre roux	Résident	LC
100		<i>Cossypha albicapillus giffardi</i>	Grand cossyphe à tête blanche	Résident ; Nicheur	LC
101		<i>Cossypha niveicapilla</i>	Petit cossyphe à tête blanche	Résident ; Nicheur	LC
102	Musophagidae	<i>Tauraco persa</i>	Touraco vert	Résident	LC
103		<i>Crinifer piscator</i>	Touraco gris	Résident ; Nicheur	LC
104	Nectariniidae	<i>Anthreptes gabonicus</i>	Souimanga brun	Résident	LC
105		<i>Anthreptes longuemarei longuemarei</i>	Souimanga violet	Résident	LC
106		<i>Cinnyris coccinigastrus</i>	Souimanga éclatant	Résident	LC
107		<i>Chalcomitra senegalensis senegalensis</i>	Souimanga à poitrine rouge	Résident ; Nicheur	LC
108		<i>Cinnyris cupreus cupreus</i>	Souimanga cuivré	Résident ; Nicheur	LC
109		<i>Cinnyris pulchellus pulchellus</i>	Soui-manga à longue queue	Résident ; Nicheur	LC
110		<i>Hedydipna platura</i>	Souimanga pygmée	Résident ; Nicheur	LC
111		<i>Cinnyris venustus venustus</i>	Souimanga à ventre jaune	Vagrant	LC
112	Odontophoridae	<i>Ptilopachus petrosus petrosus</i>	Poulette de rocher	Résident ; Nicheur	LC

N°	Familles	Espèces	Noms en français	Statut ¹	Etat de conservation de l'espèce selon l'UICN
					Catégorie
113		<i>Ptilopachus petrosus petrosus</i>	Poulette de roche	Résident ; Nicheur	LC
114	Oriolidae	<i>Oriolus auratus</i>	Loriot doré	Résident ; Nicheur	LC
115	Pandionidae	<i>Pandion haliaetus haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur	Migrateur	LC
116	Passeridae	<i>Gymnoris dentata</i>	Petit Moineau	Résident ; Nicheur	LC
117		<i>Passer griseus laeneni</i>	Moineau gris	Résident ; Nicheur	LC
118	Pelecanidae	<i>Pelecanus onocrotalus</i>	Pélican blanc	Migrateur	LC
119		<i>Pelecanus rufescens</i>	Pélican gris	Migrateur	LC
120	Phalacrocoracidae	<i>Microcarbo africanus</i>	Cormoran africain	Résident	LC
121	Phasianidae	<i>Pternistis bicalcaratus</i>	Francolin à double éperon	Résident ; Nicheur	LC
122	Phylloscopidae	<i>Phylloscopus trochilus trochilus</i>	Pouillot fitis	Migrateur	LC
123	Ploceidae	<i>Plocepasser superciliosus</i>	Moineau tisserin	Résident	LC
124		<i>Quelea quelea quelea</i>	Travailleur à bec rouge	Résident	LC
125		<i>Bubalornis albirostris</i>	Alecto à bec blanc	Résident ; Nicheur	LC
126		<i>Euplectes hordeaceus</i>	Euplecte monseigneur	Résident ; Nicheur	LC

N°	Familles	Espèces	Noms en français	Statut ¹	Etat de conservation de l'espèce selon l'UICN
					Catégorie
12 7		<i>Ploceus cucullatus cucullatus</i>	Tisserin gendarme	Résident ; Nicheur	LC
12 8		<i>Ploceus luteolus</i>	Tisserin minule	Résident ; Nicheur	LC
12 9		<i>Ploceus melanocephalus capitalis</i>	Tisserin à tête noire	Résident ; Nicheur	LC
13 0	Psittacidae	<i>Poicephalus senegalus senegalus</i>	Perroquet youyou	Résident ; Nicheur	LC
13 1		<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier	Résident ; Nicheur	LC
13 2	Pteroclididae	<i>Pterocles quadricinctus</i>	Ganga quadribande	Résident ; Nicheur	LC
13 3	Pycnonotidae	<i>Pycnonotus barbatus inornatus</i>	Bulbul des jardins	Résident ; Nicheur	LC
13 4	Rallidae	<i>Gallinula chloropus</i>	Poule d'eau	Résident	LC
13 5		<i>Zapornia flavirostra</i>	Râle à bec jaune	Résident ; Nicheur	LC
13 6	Recurvirostridae	<i>Himantopus himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	Migrateur ; Résident ; Nicheur	LC
13 7	Remizidae	<i>Anthoscopus parvulus senegalensis</i>	Rémiz à ventre jaune	Résident	LC
13 8	Rostratulidae	<i>Rostratula benghalensis</i>	Rhynchée peinte	Résident	LC
13 9	Scolopacidae	<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	Migrateur	LC
14 0		<i>Calidris ferruginea</i>	Bécasseau corcoli	Migrateur	VU

N°	Familles	Espèces	Noms en français	Statut ¹	Etat de conservation de l'espèce selon l'UICN
					Catégorie
14 1		<i>Calidris minuta</i>	Bécasseau minute	Migrateur	LC
14 2		<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	Migrateur	LC
14 3		<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain	Migrateur	LC
14 4		<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	Migrateur	LC
14 5		<i>Tringa totanus totanus</i>	Chevalier gambette	Migrateur	LC
14 6	Scopidae	<i>Scopus umbretta</i>	Ombrette du Sénégal	Résident ; Nicheur	LC
14 7	Strigidae	<i>Otus senegalensis</i>	Petit-duc africain	Résident ; Nicheur	LC
14 8		<i>Ptilopsis leucotis</i>	Petit duc à face blanche	Résident ; Nicheur	LC
14 9	Sturnidae	<i>Lamprotornis chalcurus</i>	Choucador à queue violette	Résident	LC
15 0		<i>Lamprotornis chalybaeus chalybaeus</i>	Choucador à oreillons bleus	Résident	LC
15 1		<i>Lamprotornis chloropterus chloropterus</i>	Choucador de Swainson	Résident	LC
15 2		<i>Lamprotornis caudatus</i>	Choucador à longue queue	Résident ; Nicheur	LC
15 3		<i>Lamprotornis pulcher</i>	Choucador à ventre roux	Résident ; Nicheur	LC
15 4		<i>Lamprotornis purpureus</i>	Choucador pourpré	Résident ; Nicheur	LC

N°	Familles	Espèces	Noms en français	Statut ¹	Etat de conservation de l'espèce selon l'UICN
					Catégorie
155	Threskiornithidae	<i>Platalea alba</i>	Spatule d'Afrique	Résident	LC
156		<i>Threskiornis aethiopicus</i>	Ibis sacré	Résident	LC
157	Turdidae	<i>Turdus pelios chiguancooides</i>	Grive kurrichane	Résident ; Nicheur	LC
158	Vangidae	<i>Prionops plumatus plumatus</i>	Bagadais casqué	Résident ; Nicheur	LC
159	Viduidae	<i>Vidua wilsoni</i>	Combassou noir	Résident	LC
160		<i>Vidua chalybeata neumanni</i>	Combassou du Sénégal	Résident ; Nicheur	LC
161	Zosteropidae	<i>Zosterops senegalensis</i>	Oiseau lunette jaune	Résident ; Nicheur	LC

LC - Préoccupation mineure ; **NT** - Quasi menacée ; **VU** - Vulnérable ; **EN** - En danger ; **CR** - En danger critique ; **NE**-Non évaluée

Source : PAF ; 2025.

Annexe 11 : Composition ichthyologique des trois (03) barrages de Ouagadougou

Tableau 15 : Composition ichthyologique des trois (03) barrages de Ouagadougou (1 ; 2 et 3)

N° ordre	Espèces	Fréquence	Observation	Etat de conservation de l'espèce selon l'UICN
1.	<i>Alestes baremoze</i>	0,49	Vulnérable	LC
2.	<i>Auchenoglanis occidentalis</i>	0,14	Menacée	LC
3.	<i>Barbus ablaves</i>	38,07		LC
4.	<i>Barbus macrops</i>	16,11		LC
5.	<i>Brycinus nurse</i>	1,37	Vulnérable	LC
6.	<i>Brienomyrus niger</i>	0,10	Menacée	LC
7.	<i>Chelaethiops bibie</i>	2,05	Vulnérable	LC
8.	<i>Clarias gariepinus</i>	3,44	Vulnérable	LC
9.	<i>Coptodon zillii</i>	8,14	Vulnérable	LC
10.	<i>Hemichromis fasciatus</i> :	1,97	Vulnérable	LC
11.	<i>Hemichromis letourneauxi</i>	1,53	Vulnérable	LC
12.	<i>Hippopotamyrus pictus</i>	0,54	Menacée	LC
13.	<i>Hemisynodontis membranaceus</i>	0,25	Menacée	LC
14.	<i>Hyperopisus bebe</i>	0,20	Menacée	LC
15.	<i>Labeo coubie</i>	1,00	Vulnérable	LC
16.	<i>Lates niloticus</i>	0,02	Menacée	LC
17.	<i>Marcusenius senegalensis</i>	0,38	Menacée	LC
18.	<i>Mormyrops anguilloides</i>	0,05	Menacée	LC
19.	<i>Mormyrus rume</i>	0,06	Menacée	LC
20.	<i>Oreochromis niloticus</i>	5,10	Vulnérable	LC
21.	<i>Petrocephalus bovei</i>	0,53	Menacée	LC

N° ordre	Espèces	Fréquence	Observation	Etat de conservation de l'espèce selon l'UICN
22.	<i>Polypterus senegalus</i>	0,04	Menacée	LC
23.	<i>Protopterus annectens</i>	0,26	Vulnérable	LC
24.	<i>Sarotherodon galilaeus</i>	12,48	Vulnérable	LC
25.	<i>Schilbe intermedius</i>	1,42	Menacée	LC
26.	<i>Schilbe mystus</i>	0,39	Menacée	LC
27.	<i>Chrysichthys nigrodigitatus</i>	0,41	Menacée	LC
28.	<i>Siluranodon auritus</i>	1,45	Vulnérable	LC
29.	<i>Synodontis clarias</i>	0,51	Menacée	LC
30.	<i>Synodontis punctifer</i>	0,89	Menacée	LC
31.	<i>Synodontis schall</i>	0,61	Menacée	LC

LC - Préoccupation mineure ; **NT** - Quasi menacée ; **VU** - Vulnérable ; **EN** - En danger ; **CR** - En danger critique ; **NE**-Non évaluée

Source : Ouédraogo raymond, 2016.